



FIDELITY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

Gestionnaire Financier

FIL Gestion

Siège Social

21, avenue Kléber - 75116 Paris

435 258 140 R.C.S. Paris

RAPPORT ANNUEL

Exercice 2024

**Assemblée générale
ordinaire du 29 avril 2025**

SOMMAIRE

Composition du conseil d'administration	p. 2
Rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2025	p. 3
Fidelity SICAV : Annexe aux comptes annuels	p. 10
Fidelity Europe : éléments comptables	p. 11
Identification	
Bilan	
Compte de résultat	
Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices - Catégorie de classe A	
Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices - Catégorie de classe N	
Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices - Catégorie de classe R	
Évolution des capitaux propres et passifs de financement	
Évolution du nombre d'actions au cours de l'exercice	
Ventilation de l'actif net par nature d'actions	
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	
Exposition sur le marché des obligations convertibles	
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	
Exposition directe sur le marché des devises	
Exposition directe aux marchés de crédit	
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	
Créances et dettes : ventilation par nature	
Frais de gestion, autres frais et charges	
Engagements reçus et donnés	
Autres informations	
Tableau d'affectation des sommes distribuables différentes aux revenus nets - Catégorie de classe A	
Tableau d'affectation des sommes distribuables différentes aux plus et moins-values nettes	
Tableau d'affectation des sommes distribuables différentes aux revenus nets - Catégorie de classe N	
Tableau d'affectation des sommes distribuables différentes aux plus et moins-values nettes	
Tableau d'affectation des sommes distribuables différentes aux revenus nets - Catégorie de classe R	
Tableau d'affectation des sommes distribuables différentes aux plus et moins-values nettes	
Inventaire des instruments financiers au 31 décembre 2024	
Inventaire des opérations à terme de devises	
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	
Synthèse de l'inventaire	
Règles et méthodes comptables	
Hugo Fidelity : éléments comptables	p. 53
Identification	
Bilan	
Compte de résultat	
Évolution de l'actif net	
Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices - Catégorie de classe C	
Évolution des capitaux propres et passifs de financement	
Évolution du nombre d'actions au cours de l'exercice	
Ventilation de l'actif net par nature d'actions	
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	
Exposition sur le marché des obligations convertibles	
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	
Exposition directe sur le marché des devises	
Exposition directe aux marchés de crédit	
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	
Créances et dettes : ventilation par nature	
Frais de gestion, autres frais et charges	
Engagements reçus et donnés	
Autres informations	
Tableau d'affectation des sommes distribuables différentes aux revenus nets	
Tableau d'affectation des sommes distribuables différentes aux plus et moins-values nettes	
Inventaire des instruments financiers au 31 décembre 2024	
Inventaire des opérations à terme de devises	
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	
Synthèse de l'inventaire	
Règles et méthodes comptables	
Rapports du commissaire aux comptes	p. 87
Résolutions	p. 89
Annexe 1 : Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice par les membres du Conseil	p. 90
Annexe 2 : Rapport annuel au 29 décembre 2023	p. 91
Annexe 3 : Rapport SFDR Fidelity Europe	p. 183
Annexe 4 : Rapport SFDR Hugo Fidelity	p. 193

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

Président-Directeur Général

Monsieur Jean-Denis Bachot
Président de FIL Gestion

Administrateurs

Monsieur Christophe Gloser
Head of Distribution, Europe, Middle East & Latin America

Madame Véronique Jouve
Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, FIL Gestion

Monsieur Eric Lewandowski
Directeur des Opérations, FIL Gestion

Commissaire aux comptes

Deloitte et Associés

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSENTE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de FIDELITY SICAV et notamment soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2024 ainsi que le projet d'affectation des résultats conformément à la loi et aux statuts.

FIDELITY SICAV est une SICAV à compartiments conforme aux dispositions de l'article L 214-5 du Code monétaire et financier.

A la date des présentes la SICAV comprend deux compartiments :

• **FIDELITY Europe**

Classé « Actions Internationales », ce compartiment a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, en permanence investi et/ou exposé à hauteur de 75% au moins sur un ou plusieurs marchés d'actions émises dans un ou plusieurs pays de la communauté européenne ou titres assimilés éligibles au PEA et le solde essentiellement en actions européennes.

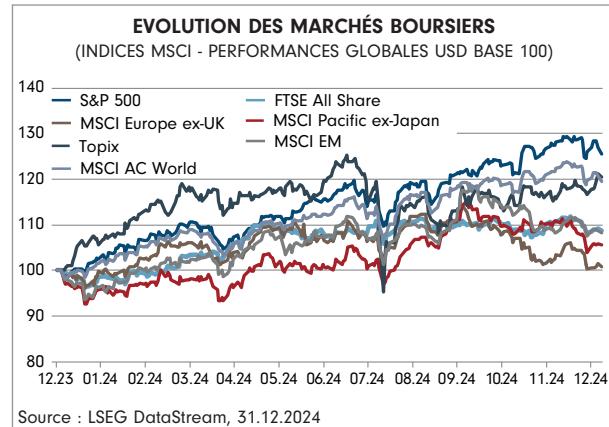
• **Hugo Fidelity**

Non classé, l'objectif de ce compartiment est l'appréciation du capital à long terme. Il est investi en fonction de l'évolution des marchés dans des OPC des produits de taux, des OPC de produits actions, des OPC de produits monétaires ainsi que, notamment, via des OPCVM portant sur les matières premières, de type ETF.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ – SUR 12 MOIS À FIN DÉCEMBRE

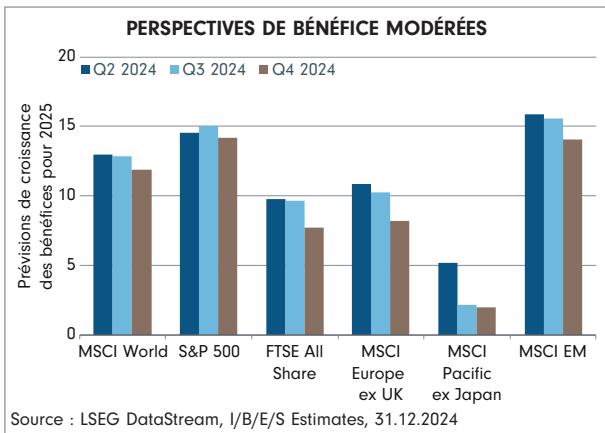
Les **actions mondiales** se sont inscrites en hausse en dollars américains sur la période de 12 mois grâce à la résilience des données économiques et à l'assouplissement des politiques monétaires dans les principaux pays développés. Les actions ont progressé lors de la première moitié de la période sous revue. La solidité des données économiques, la bonne tenue des bénéfices des entreprises et le ralentissement de l'inflation dans les pays développés ont en effet confirmé que les banques centrales avaient probablement atteint le pic de leurs cycles de resserrement. Les marchés ont poursuivi leur marche en avant durant la seconde moitié de la période, à la faveur de la baisse des taux directeurs des grandes banques centrales, dont la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque centrale européenne (BCE) et la Banque d'Angleterre (BoE). Les mesures de relance annoncées par la Chine en septembre et la victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine en novembre ont également soutenu les places financières. Toutefois, les gains ont été freinés car l'inflation - qui persiste malgré son reflux - a contraint les investisseurs à revoir à la baisse le nombre anticipé de réductions des taux. La volatilité des marchés a par ailleurs été alimentée par les tensions géopolitiques, les inquiétudes suscitées par la politique commerciale potentielle de l'administration Trump et la décision de la Banque du Japon (BoJ) de relever son taux directeur. Sur le plan géographique, les grands marchés régionaux ont clôturé la période en hausse et ce sont les États-Unis et le Japon qui ont enregistré les gains les plus solides. Au niveau sectoriel, les services de communication et les technologies de l'information (TI) ont enregistré les meilleures performances, tandis que le secteur des matériaux a été particulièrement pénalisé. Dans l'ensemble, les performances en dollars ont été gênées par l'appréciation du billet vert face à la livre sterling, à l'euro et au yen.



Les **actions européennes** ont gagné plus de 8 % en 2024 malgré la baisse des indices des directeurs d'achat (PMI), les incertitudes politiques en France et en Allemagne, la réélection de Donald Trump aux États-Unis et les tensions géopolitiques persistantes entre l'Ukraine et la Russie. Cette progression s'est toutefois avérée nettement moins forte que celles des marchés mondiaux et américains. L'indice PMI manufacturier en Europe est inférieur à 50 (frontière entre l'expansion et la contraction économique) depuis plus de deux ans et les indices PMI des services ont ralenti, sous l'effet des données en provenance d'Allemagne et de France. Malgré certains facteurs positifs, comme la résilience relative de la consommation, la stabilité du marché du travail et l'assouplissement de la politique de la BCE en matière d'inflation, la faiblesse globale de la conjoncture économique a maintenu le débat sur le rythme et l'ampleur de l'assouplissement monétaire de la BCE. Comme prévu, la BCE a réduit ses trois principaux taux de prêt de 25 points de base (pb) en juin, marquant ainsi la première baisse des taux d'intérêt en Europe depuis 2019, qui a été suivie de trois autres baisses au cours de l'année. L'optimisme initial suscité par le résultat de l'élection présidentielle américaine a fini par se dissiper, les investisseurs ayant préféré s'intéresser à l'impact potentiel des droits de douane sur la croissance de la zone euro. Le sentiment des investisseurs a également été affecté par l'instabilité politique en France et en Allemagne. En France, le gouvernement minoritaire du Premier ministre Michel Barnier a démissionné à la suite d'un vote de confiance. Le Président Emmanuel Macron a ensuite nommé François Bayrou au poste de Premier ministre, réduisant ainsi la crainte d'une paralysie des services publics. En Allemagne, le chancelier Olaf Scholz a perdu un vote de confiance, ouvrant la voie à des élections anticipées en février 2025.

Les **actions britanniques** ont encore progressé en 2024 malgré des épisodes de volatilité, tout en restant sensibles à la dynamique de l'inflation et des taux d'intérêt. L'année avait bien commencé, avec des statistiques économiques supérieures aux attentes qui ont conforté le scénario d'un atterrissage en douceur et l'annonce par les banques centrales de taux proches de leur pic. Dans ce contexte, l'indice FTSE All-Share a atteint des niveaux record en mars. La trajectoire haussière s'est brièvement essoufflée en avril lorsque la vigueur des statistiques américaines a poussé les investisseurs à réduire leurs anticipations de baisses des taux en raison des craintes d'une surchauffe de l'économie américaine. Le sentiment s'est toutefois amélioré en mai. Au Royaume-Uni, l'inflation s'est finalement rapprochée de l'objectif de 2 % de la BoE, même si la persistance d'une inflation élevée dans le secteur des services a réduit les anticipations de baisses des taux par rapport au début de l'année. La BoE a fini par réduire son taux directeur de 25 pb à 5,0 % en juillet, la première baisse des taux en plus de quatre ans. Toutefois, la confiance du marché a par la suite été mise à mal par la crainte d'une récession aux États-Unis et le débouclage des opérations de portage sur le yen après le relèvement inattendu des taux d'intérêt par la BoJ. Les difficultés sur plan intérieur, notamment le ralentissement de l'activité économique, ont également

RAPPORT DE GESTION



renforcé les incertitudes. La nervosité des investisseurs s'est toutefois avérée de courte durée et les marchés ont été rassurés par les messages conciliants des banques centrales et les nouvelles mesures de relance en Chine. L'actualité politique est revenue au centre de l'attention avec la tenue des élections britanniques en juillet, qui se sont soldées par la victoire largement anticipée du parti travailliste, qui n'a eu qu'un impact limité sur le marché. L'annonce du budget en octobre, qui n'a eu qu'un effet direct modeste sur les actions, a exercé des pressions sur le marché des emprunts d'État britanniques (Gilts), le gouvernement ayant annoncé son intention d'accroître son endettement. Parallèlement, la BoE a poursuivi l'assouplissement de sa politique monétaire avec une nouvelle baisse de 25 pb en novembre, suivie d'un statu quo en décembre. En fin d'année, les marchés ont réagi à la victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine ; les marchés britanniques ont salué la majorité obtenue par les républicains au Congrès.

Les **actions américaines** ont fortement progressé au cours de l'année, avec un gain de près de près de 25 % pour l'indice S&P 500. Les entreprises liées au thème de l'intelligence artificielle (IA) ou susceptibles de bénéficier des politiques de l'administration Trump ont enregistré d'excellentes performances. Les marchés ont profité de la résilience des statistiques économiques, de la solidité des bénéfices des entreprises et de l'assouplissement de la politique monétaire des grandes banques centrales. Les actions américaines ont encore connu une nouvelle année marquée par des performances impressionnantes, à la faveur du reflux de l'inflation, de la vigueur persistante des dépenses de consommation et de la bonne tenue du marché de l'emploi. Les actions américaines ont toutefois subi une période de forte volatilité en milieu d'année, avec une correction des marchés mondiaux en raison de statistiques économiques étonnamment faibles et du relèvement des taux d'intérêt par la BoJ. Les places financières sont toutefois rapidement reparties de l'avant grâce à l'embellie des statistiques économiques et aux discours relatifs à l'**« exceptionnalisme américain »**. Les élections américaines se sont soldées par la victoire de Donald Trump en novembre et le Parti républicain a pris le contrôle des deux chambres du Congrès. Dans ce contexte, les actions se sont inscrites en forte hausse, portées par la perspective d'une politique budgétaire expansionniste et par un environnement propice à la déréglementation, un contexte globalement favorable aux entreprises. La croissance vigoureuse du PIB (+2,7 % en glissement annuel), le faible taux de chômage (4,1 %), l'augmentation des dépenses de consommation (+3,7 %) et la baisse de l'inflation ont dissipé les craintes d'une récession qui persistaient depuis le cycle de hausse des taux de l'année précédente. Les bénéfices ont suivi le rythme de l'expansion économique : ceux des entreprises de l'indice S&P 500 devraient augmenter de 9,4 % en 2024 et de 14,8 % en 2025, selon FactSet. L'inflation n'a pas encore atteint l'objectif de 2 % de la Fed, mais sa tendance baissière a rassuré le Federal Open Market Committee (FOMC) qui a abaissé les taux à trois reprises pour un total de 100 pb en 2024. Lors de la dernière

réunion du FOMC en décembre, la Fed a durci son discours, son président Jerome Powell ayant souligné l'importance d'un meilleur équilibre entre inflation et chômage. En réaction, les actions ont cédé du terrain en décembre. Dans ce contexte, tous les secteurs, à l'exception des matériaux, ont enregistré des performances annuelles positives, sous l'impulsion des services de communication, des technologies de l'information et de la finance. Les valeurs de croissance ont surperformé les actions décotées (value), la nouvelle administration républicaine étant perçue comme moins favorable aux secteurs pharmaceutique et biotechnologique. La dégradation du sentiment à l'égard du secteur de la santé s'est répercutee sur le segment value. En termes de capitalisation boursière, tous les segments ont enregistré des performances positives, mais les grandes capitalisations ont surperformé les moyennes et les petites capitalisations.

Les **actions japonaises** se sont inscrites en hausse sur la période. Cette tendance s'explique principalement par les anticipations relatives aux politiques monétaires, notamment de la BoJ et de la Fed, et par la faiblesse concomitante du yen. De plus, les résultats encourageants des entreprises, notamment de plusieurs poids lourds de l'indice, et les annonces de rachats d'actions ont également enthousiasmé le marché. Toutefois, le second semestre a été marqué par des épisodes de prises de bénéfices et par une nette appréciation du yen, ce qui a pesé sur les performances globales du marché. Sur le plan macroéconomique, la BoJ a décidé de mettre fin à sa politique de taux d'intérêt négatifs et de supprimer ses dispositifs de contrôle de la courbe des taux en mars 2024. Il s'agit du premier « resserrement » de la politique monétaire de la banque centrale japonaise depuis près de deux décennies. En juillet, la BoJ a de nouveau relevé ses taux d'intérêt, tout en annonçant une réduction de moitié de ses achats mensuels d'obligations. Elle a par ailleurs relevé l'objectif de taux directeur de près de zéro à 0,25 % et a dévoilé un plan de resserrement quantitatif qui réduirait environ de moitié les achats mensuels d'obligations à 3 000 milliards de yens (19,6 milliards de dollars américains), contre 6 000 milliards de yens actuellement, dès le début 2026. Sur le front des devises, le yen est tombé à 161 yens pour un dollar américain, son plus bas niveau depuis 1986, en raison de flux spéculatifs et de la diminution du nombre de baisses des taux anticipées aux États-Unis. La devise a fini par s'apprécier les mois qui ont suivi. Les investisseurs se sont en effet mis à anticiper un nouveau rétrécissement de l'écart de taux d'intérêt entre les États-Unis et le Japon après la baisse de taux étonnamment importante de la Fed en septembre 2024. Le Premier ministre japonais Fumio Kishida a annoncé qu'il quitterait ses fonctions de chef du Parti libéral-démocrate au pouvoir. Contre toute attente, c'est l'ancien ministre de la Défense Shigeru Ishiba qui a remporté l'élection à la direction du parti et, malgré des allégations du contraire, il semble favorable au maintien des principales politiques de l'administration Kishida, à savoir la lutte contre la déflation et la hausse des salaires. Tous les secteurs ont terminé la période de 12 mois avec des performances positives, en particulier les services financiers, l'énergie et l'industrie.

Les **actions d'Asie-Pacifique** (hors Japon) ont progressé sur la période de 12 mois. Le début du cycle de baisse des taux de la Fed à la mi-septembre, et les mesures de relance en Chine ont rassuré les investisseurs. Toutefois, vers la fin de la période, les inquiétudes suscitées par une possible hausse des droits de douane dans le sillage de la victoire électorale de Donald Trump aux États-Unis et l'évolution défavorable des taux de change ont pesé sur le sentiment des investisseurs dans toute la région. Au niveau régional, les actions chinoises et hongkongaises ont progressé, mais ces dernières ont sous-performé l'ensemble de la région. Sur les marchés à forte dominante technologique, les actions sud-coréennes ont reculé sous l'effet des ventes nettes des investisseurs étrangers. Toujours en Corée du Sud, l'instauration éphémère de la loi martiale et la destitution ultérieure du président en décembre ont également pesé sur le sentiment. Le marché actions taïwanais a encore été dominé par le

RAPPORT DE GESTION

secteur de la fabrication de puces, sur fond de reprise soutenue de la demande mondiale et de progrès rapides dans les technologies d'IA, les véhicules électriques (VE) et la 5G. Les actions indiennes ont également progressé. Les marchés de l'ASEAN ont enregistré des performances solides, avec en tête les actions singapouraines. Au niveau sectoriel, le secteur des technologies de l'information s'est inscrit en forte hausse.

POLITIQUES D'INVESTISSEMENT DES COMPARTIMENTS

FIDELITY EUROPE

Revue du marché

Malgré la baisse des indices des directeurs d'achat (PMI), les incertitudes politiques en France et en Allemagne, la réélection de Donald Trump aux États-Unis et les tensions géopolitiques persistantes entre l'Ukraine et la Russie, les marchés actions européens ont gagné plus de 8 % en 2024. Ce chiffre est toutefois nettement inférieur aux performances des marchés mondiaux et américains. En Europe, l'indice PMI du secteur manufacturier est inférieur à 50 (seuil entre l'expansion et la contractions de l'économie) depuis plus de deux ans et ceux du secteur des services ont ralenti, sous l'effet des données en provenance d'Allemagne et de France. Malgré certains facteurs positifs, comme la résilience relative de la consommation, la stabilité du marché du travail et l'assouplissement de la politique de la BCE en matière d'inflation, la faiblesse globale de la conjoncture économique a prolongé le débat sur le rythme et l'ampleur de l'assouplissement monétaire de la BCE. Comme prévu, cette dernière a réduit ses trois principaux taux de prêt de 25 points de base en juin, marquant ainsi la première baisse des taux d'intérêt en Europe depuis 2019, qui a été suivie de trois autres baisses au cours de l'année. L'optimisme initial suscité par le résultat de l'élection présidentielle américaine a fini par se dissiper, les investisseurs ayant préféré s'intéresser à l'impact potentiel des droits de douane sur la croissance de la zone euro. Les investisseurs ont également été refroidis par l'instabilité politique en France et en Allemagne. En France, le gouvernement minoritaire du Premier ministre Michel Barnier a démissionné à la suite d'un vote de confiance. Le Président Emmanuel Macron a ensuite nommé François Bayrou au poste de Premier ministre, réduisant ainsi la crainte d'une paralysie des services publics. En Allemagne, Le chancelier Olaf Scholz a subi une motion de censure, ouvrant la voie à des élections anticipées en février.

Analyse des performances des fonds

Le fonds (part A, net de frais) a enregistré une performance de 1,7 %, le fonds (part N, net de frais) a enregistré une performance de 2,7 % et le fonds (part R, net de frais) a enregistré une performance de 0,9 % (depuis son lancement), sous-performant l'indice MSCI Europe (N) qui a gagné 8,6 %.

Sur le plan sectoriel, le positionnement dans le secteur financier a été très pénalisant. Les performances du secteur de la santé ont été mitigées. La sélection des valeurs dans les sciences de la vie/des équipements médicaux et de la pharmacie a effacé les gains de la surpondération et de la sous-pondération de ces deux sous-secteurs, respectivement. Parallèlement, les positions dans les secteurs des logiciels et des matériaux ont eu un impact positif en valeur relative.

Concernant les décisions négatives en matière de sélection des valeurs et les entreprises ayant pesé sur la performance relative du fonds, on retrouve parmi les 10 valeurs les plus pénalisantes des sociétés de grande qualité dotées de fondamentaux solides, comme LVMH, Dassault Systèmes, L'Oréal, Edenred et Tecan. La sous-performance de ces entreprises est due à des facteurs que nous jugeons temporaires, de sorte qu'elles devraient renouer avec une bonne dynamique opérationnelle au cours des prochains mois. Les tendances historiques nous montrent qu'après une période de sous-

performance, ces entreprises parviennent généralement à redresser leur performance relative grâce à la solidité de leurs fondamentaux et à leurs perspectives de croissance. En outre, ces sociétés présentent des multiples de valorisation au plus bas et pâtissent de perspectives décevantes. Nous en avons donc profité pour renforcer nos positions sur certaines de ces valeurs.

Edenred, l'une des principales plateformes digitales de services et de paiements, a été la valeur la plus pénalisante en raison de l'impact de deux controverses modérées : en France avec un risque de réforme de la réglementation et en Italie concernant un appel d'offres public. L'entreprise a apporté des réponses satisfaisantes à ces controverses et son action devrait repartir à la hausse. Ses performances sous-jacentes restent convaincantes, comme en témoignent la croissance soutenue du chiffre d'affaires et des bénéfices. Fournisseur d'instruments d'automatisation de laboratoire pour les sciences de la vie, Tecan a émis des avertissements sur résultats en août et octobre, principalement en raison de l'accès de faiblesse de son segment dédié aux instruments pour les sciences de la vie et du fléchissement de la demande en Chine. Nous pensons que l'atonie de la demande est temporaire et que Tecan devrait continuer à bénéficier des tendances de croissance à long terme que constituent les diagnostics médicaux et l'automatisation des flux de travail des laboratoires. Éditeur français de logiciels Dassault Systèmes a publié des prévisions annuelles décevantes pour 2024 et sa situation financière devrait pâti provisoirement de la transition de son modèle économique vers un système d'abonnement. Il y a cinq ans, Dassault avait racheté Medidata, un éditeur de logiciels pour les essais cliniques. Ce segment d'activité s'est bien comporté pendant la pandémie, mais il souffre depuis d'une réduction des financements dans le secteur des biotechnologies. Dassault a également perdu des parts de marché au profit d'un concurrent dans ce domaine, Veeva, en tirant les prix à la hausse de manière trop agressive. Le géant des produits de beauté L'Oréal et le conglomérat du luxe LVMH ont cédé du terrain après l'annonce de ventes inférieures aux attentes en raison d'une dégradation de la consommation en Chine. Grâce à la solidité de leurs positions de marché, ces deux entreprises devraient renouer avec une croissance plus soutenue en 2025 et bénéficier de comparables moins exigeants par rapport à l'année précédente et de valorisations attractives.

Parmi les principales contributions positives à la performance relative figurent l'éditeur de logiciels d'entreprise SAP, la société de technologie énergétique Siemens Energy, le réassureur Munich Re et le lunetier Essilor Luxottica. L'action SAP a profité de la confirmation par son Directeur général Christian Klein des perspectives annuelles 2025 et d'une accélération de la croissance en 2026 et 2027. Les investisseurs ont également salué l'acquisition du fournisseur de plateforme d'adoption numérique WalkMe, qui permettra de renforcer l'offre de SAP en matière d'intelligence artificielle. Siemens Énergie a bénéficié de résultats trimestriels robustes, avec des commandes supérieures aux prévisions dans toutes ses divisions et des marges encourageantes. Le cœur de métier d'Essilor Luxottica demeure solide. De plus, la direction fait preuve d'un optimisme prudent à l'égard du portefeuille de produits solaires aux États-Unis, dont les volumes de ventes ont commencé à rebondir ces deux derniers mois. De plus, de grands projets de R&D progressent bien, notamment le partenariat avec Meta.

Positionnement/Perspectives

Les gérants de portefeuille Vincent Durel et Christian von Engelbrechten recherchent des entreprises durables présentant des valorisations attractives et un bon profil risque/rendement résultant de leur potentiel de croissance, de leurs performances boursières, de leurs dividendes et de l'évolution de leurs valorisations, le marché sous-estimant souvent le caractère durable ou l'amélioration de la qualité des entreprises. Ils utilisent une analyse « bottom-up » pour sélectionner les entreprises en fonction de plusieurs facteurs (qualité, croissance, valeur intrinsèque et performance totale pour

RAPPORT DE GESTION

l'investisseur). Ils tiennent également compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur processus d'investissement afin de sélectionner des entreprises ayant de bonnes pratiques, dont le développement est durable, présentant des scores ESG élevés et soumises à de faibles risques de controverse. Compte tenu de l'importance accordée à la sélection des valeurs individuelles, l'allocation sectorielle est avant tout le résultat des meilleures opportunités que nous identifions. Toutefois, les perspectives spécifiques d'un secteur font partie de l'évaluation globale que nous faisons de chaque titre et constituent donc un facteur qui nous permet de mieux déterminer les risques, la valorisation et les perspectives d'une entreprise. En outre, certains secteurs sont plus susceptibles que d'autres d'abriter les modèles économiques présentant les caractéristiques que nous recherchons pour investir en bourse.

Plus globalement, l'évolution des politiques monétaires en Europe, aux États-Unis et en Chine ainsi que les mesures de relance budgétaire devraient offrir des opportunités aux entreprises et aux ménages, ce qui profitera aux valeurs de grande qualité composant notre portefeuille. En cas d'assouplissement des politiques monétaires et en l'absence de récession économique, les marchés actions enregistrent généralement des performances absolues positives.

HUGO FIDELITY

Les actions mondiales (indice MSCI World) ont progressé au cours de la période sous revue, soutenues par le ralentissement de l'inflation, la résilience de la croissance économique et les perspectives de baisse des taux d'intérêt en 2024. En début de période, les investisseurs ont été rassurés par la publication de données témoignant d'une diminution des pressions inflationnistes et d'une croissance économique résiliente, confortant ainsi l'idée que les banques centrales avaient probablement atteint le pic de leur cycle de resserrement. Les marchés ont poursuivi leur progression au cours de la seconde moitié de la période dans le sillage des baisses de taux des principales banques centrales, dont la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque centrale européenne (BCE) et la Banque d'Angleterre (BoE). Les mesures de relance annoncées par la Chine en septembre et la victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine en novembre ont également soutenu les places financières. Toutefois, les gains ont été freinés car l'inflation - qui persiste malgré son reflux - a contraint les investisseurs à revoir à la baisse le nombre anticipé de réductions des taux. La volatilité des marchés a par ailleurs été alimentée par les tensions géopolitiques, l'évolution de la situation politique en Europe et la décision de la Banque du Japon (BoJ) de relever son taux directeur. Dans ce contexte mondial, les principaux marchés régionaux ont clôturé en hausse, les États-Unis et le Japon ayant affiché les plus fortes progressions. Au niveau sectoriel, les technologies de l'information et les services de communication se sont redressés sur fond d'optimisme suscité par l'intelligence artificielle (IA). Le secteur financier s'est également inscrit en forte hausse. À l'inverse, les sociétés du secteur des matériaux ont été les plus pénalisées.

Les marchés obligataires mondiaux se sont révélés volatils, mais ont fini par enregistrer des performances positives sur la période. Dans un premier temps, les intervenants se montrés optimistes car les banques centrales étaient sur le point d'interrompre leurs hausses de taux et d'assouplir leur politique monétaire. Cependant, la volatilité a augmenté au premier semestre de 2024, les investisseurs ayant choisi de réduire leurs anticipations du nombre de baisses des taux d'intérêt dans les pays développés. Malgré son ralentissement, l'inflation est restée tenace, faisant craindre des taux d'intérêt durablement élevés, en particulier aux États-Unis. Les rendements des bons du Trésor américain ont fini par baisser après avoir atteint de nouveaux sommets, le président de la Fed, Jerome Powell, ayant laissé entendre que de nouvelles hausses des taux d'intérêt étaient peu probables. Les conditions favorables sur le marché du travail et les chiffres positifs de l'inflation aux États-Unis ont eux aussi soutenu la confiance du

marché. En outre, lors d'un symposium annuel en août, Jerome Powell a indiqué que la Fed, de plus en plus convaincue que l'inflation se rapprochait de l'objectif de 2 %, allait commencer à réduire ses taux. Toutefois, l'évolution de situation économique mondiale, concernant notamment les chiffres de l'emploi et du chômage, est devenue de plus en plus positive et a contraint les investisseurs à réviser leurs anticipations de baisses rapides des taux d'intérêt. Les élections américaines et l'attention croissante accordée au risque politique, ainsi que l'annonce par le gouvernement britannique d'émissions obligataires supplémentaires dans son budget d'automne ont contribué à la volatilité des marchés. Sur le front monétaire, la Fed américaine a entamé son cycle de baisse des taux d'intérêt lors de sa réunion de septembre, tout en indiquant que le rythme de réduction serait progressif. De plus, plusieurs banques centrales des pays développés, dont la Banque nationale suisse, la Banque de Suède, la Banque du Canada, la BCE et la BoE, ont également abaissé leurs taux d'intérêt. En fin d'année, la Fed a conservé un discours assez ferme en raison de la vigueur de l'économie et a annoncé un rythme plus lent de baisse des taux en 2025, ce qui a entraîné une correction des bons du Trésor américain. À l'inverse, la BoJ a relevé son taux directeur en juillet et entraîné une volatilité assez élevée dans le sillage du débouclage des positions avec effet de levier à l'échelle mondiale. Sur le segment de la dette d'entreprises, les obligations investment grade et à haut rendement ont enregistré des performances positives, sur fond de rétrécissement des spreads de crédit. Cette surperformance est due à la stabilité des perspectives de résultats des entreprises et à des facteurs techniques équilibrés.

Sur la période de 12 mois close en décembre 2024, le fonds Fidelity Hugo a gagné 8,4 % en euros. Les performances s'expliquent en grande partie par la composante actions en valeur absolue. Les positions sous-jacentes sur les actions mondiales et nord-américaines ont créé de la valeur. Dans la poche actions, c'est la stratégie sous-jacente Global Income qui a le plus contribué aux performances, suivie des stratégies Sustainable US et Sustainable Asia. Dans la poche obligataire, les stratégies US Dollar Bond et Global Bond ont eu un impact positif sur la performance. Toutefois, la stratégie Listed alternative et la volatilité de la position sur Assennagon Alpha ont été pénalisantes.

En ce début 2025, nous continuons à évoluer dans un environnement de fin de cycle, qui est généralement favorable aux actifs risqués, mais avec une volatilité accrue. Les États-Unis entrent dans une période de reflation et d'exceptionnalisme, la Chine mise sur la relance de son économie et la Fed baisse ses taux. Cela étant dit, nous avons une préférence pour les instruments obligataires plus risqués et avons renforcé notre prise de risque sur les marchés actions. Toutefois, nous savons qu'un consensus quasi généralisé en faveur des actions peut se traduire par des épisodes de volatilité accrue. Malgré leur évolution, les risques géopolitiques demeurent élevés. Les politiques commerciales de Donald Trump et la viabilité à moyen terme de la dette américaine pourraient néanmoins remettre en cause ces perspectives et peser sur les performances des actifs risqués.

AFFECTATION DES RESULTATS

FIDELITY EUROPE

Le compte de résultat fait apparaître un revenus financiers nets de 15 989 621,05 EUR au 31 décembre 2024 contre 16 666 985,26 EUR au titre de l'exercice précédent.

Les revenus nets net de l'exercice, déduction faite des 10 569 098,62 EUR prélevés au titre des frais de gestion, ressort à 5 420 522,43 EUR contre 4 275 336,07 EUR au titre de l'exercice précédent. Après prise en compte du compte de régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de (457 699,23) EUR, les revenus nets ressort à 4 962 823,20 EUR contre 3 363 351,72 EUR

RAPPORT DE GESTION

au titre de l'exercice précédent. nous vous proposons en conséquence d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des 3 derniers exercices (2021, 2022, 2023), les résultats du compartiment ont été portés au compte capital.

Il est également proposé d'affecter au compte capital les plus-values réalisées nettes distribuables, soit 35 572 316,83 , au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

HUGO FIDELITY

Le compte de résultat fait apparaître un revenus nets financiers de 16 157,48 EUR au 31 décembre 2024 contre 48 876,94 EUR au titre de l'exercice précédent.

Les revenus nets de l'exercice, ajout fait des 114 193,00 EUR au titre des frais de gestion rétrocédés, ressortent à 130 350,48 EUR contre 48 876,94 EUR au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du compte de régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de (719,23) EUR, les revenus nets de l'exercice ressortent à 129 631,25 EUR contre 40 689,08 EUR au titre de l'exercice précédent. nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices (2021, 2022, 2023), les revenus nets du compartiment ont été portés au compte capital. Il est également proposé d'affecter au compte capital les plus values distribuables, soit 1 653 288,72 EUR au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ART L 225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)

a) La liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice par les membres du Conseil est consultable en annexe 1 du présent rapport annuel.

b) Conventions visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce du Code de commerce

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

c) Délégation en cours de validités

Au cours de cet exercice aucune délégation n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

d) Direction général de la Société

Il est rappelé que conformément à l'article 20 des Statuts de la Société la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration. M. Jean-Denis Bachot a été nommé Président-Directeur général de la Société par une décision du Conseil d'administration du 11 avril 2016.

CHANGEMENTS INTERESSANT FIDELITY SICAV INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DES COMPTES

Néant.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La date de fin d'exercice social de FIL Gestion étant au 31 décembre, la société de gestion a rendu compte sur les droits de vote dans les 4 mois suivant la clôture, à savoir le 30 avril.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, les votes ont été exercés conformément à la politique de vote de FIL Gestion mise en place. En outre, la société a rendu compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote au cours de l'exercice 2024. Ces deux documents sont consultables au siège de la Société de gestion et sur le site www.fidelity.fr.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES ET ANALYSTES

Conformément aux dispositions des articles 321-114 et 321-115 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la Société de gestion a établi et mis en œuvre une politique de sélection des intermédiaires et des analystes publiée sur son site www.fidelity.fr

Les intermédiaires et contreparties sont sélectionnés par une équipe spécialisée responsable au niveau Groupe de cette sélection et indépendante des gestionnaires et des responsables de la passation des ordres à la table de négociation. Parmi les critères de sélection utilisés par cette équipe figurent le statut réglementaire et la surface financière. Une fois la liste des intermédiaires/contreparties éligibles arrêtée, le choix est effectué à chaque passation d'ordre par la table de négociation conformément à la politique de meilleure exécution définie par Fidelity en prenant en compte le prix du titre et d'autres facteurs qualitatifs tels que la liquidité et le service.

COMMISSIONS

Aucune commission de mouvement n'a été perçue par la société de gestion au titre des transactions effectuées sur les valeurs en portefeuille.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 321-122 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, il est tenu à disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation établi par la Société de gestion. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.fidelity.fr.

DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR L'EPARGNE

Le quota d'investissement de Fidelity Europe en créances et produits assimilés, tel que défini par la Directive 2003/48/CE du Conseil de l'Union européenne du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts, est inférieur à 25%.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Conformément au décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015, la société de gestion doit publier des informations sur les modalités

RAPPORT DE GESTION

de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement et de gestion des risques.

Conformément aux dispositions réglementaires, ces informations font l'objet d'un rapport spécifique annexé au présent rapport annuel (Annexe 2).

Sur l'exercice, les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ont pu être pris en compte simultanément pour la sélection de valeur. Pour autant, la gestion mise en œuvre au sein des OPCVM n'a été ni dictée ni restreinte par ces principes. La politique ESG est également disponible sur le site www.fidelity.fr.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

FIL Gestion, la société de gestion, est soumise aux politiques, procédures et pratiques en matière de rémunération (désignées collectivement sous le terme « Politique de rémunération ») conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »).

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle de FIL Gestion.

La politique de rémunération est compatible avec une gestion saine et efficace des risques et encourage une telle gestion. Elle est conçue afin de ne pas inciter une prise de risque qui ne serait pas cohérente avec le profil de risque du fonds. La Politique de rémunération est conforme à la stratégie commerciale, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt. La Politique de rémunération s'applique aux collaborateurs, et notamment ceux dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur les profils de risque de la société de gestion ou des fonds, et garantit qu'aucun collaborateur ne sera impliqué dans le calcul ou la validation de sa propre rémunération.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Fidelity International sont déterminées en combinant l'évaluation de la performance individuelle et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation de performance s'appuie sur des critères à la fois qualitatifs et quantitatifs si cela s'avère nécessaire, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Fidelity International, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. FIL Gestion a approuvé cette politique en 2024.

Pour la période sous revue, FIL Gestion a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V.

Le résumé de la Politique de rémunération est disponible sur le site www.fidelity.fr.

Rémunération totale versée au personnel de la société de gestion y compris ceux délégués* pour l'exercice annuel précédent

Total des rémunérations versées par FIL Gestion (52 collaborateurs)	8 866 851 €
Dont rémunération fixe	5 354 506 €
Dont rémunération variable	3 512 345 €
Nombre d'employés de la société de gestion y compris ceux délégués (au 31 décembre 2024)	52
Dont rémunération des cadres dirigeants et cadres supérieurs et Preneurs de Risque Importants (soit 19 collaborateurs au 31 décembre 2024, y compris ceux délégués)	3 025 490 €

* Les informations fournies aux délégués concernent les preneurs de risques importants identifiés par le déléguéant. Le montant total de la rémunération a été attribué au FIA sur la base de la quote-part des actifs sous gestion au 31 décembre 2024

RÉCLAMATIONS POUR RETENUE À LA SOURCE DISCRIMINATOIRE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global utilisée par la SICAV est celle de l'approche par l'engagement conformément aux dispositions des articles 411-74 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

SECURITIES FINANCING TRANSACTIONS REGULATION (SFTR)

Les compartiments de la SICAV n'ont investi dans aucun instrument financier entrant dans le cadre de la directive SFTR.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Les compartiments de la SICAV n'ont pas eu recours à des techniques de gestion efficace du portefeuille.

RAPPORT DE GESTION

**INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX
MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS
DE L'EXERCICE**

Fidelity Europe

Mouvement	Libellé titre	Montant (EUR)
Achat	Allianz Se-Reg	16 280 685,37
Vente	AXA SA	15 260 217,33
Achat	LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton	13 844 970,26
Vente	Roche Holding	11 916 769,63
Vente	SANOFI	11 302 933,95
Vente	Legrand	10 452 769,93
Achat	Assa Abloy Ab-B	10 428 386,36
Achat	Siemens Ag-Reg	10 056 328,94
Vente	Kering	9 417 889,60
Achat	Experian Plc	7 522 334,86

Hugo Fidelity

Mouvement	Libellé titre	Montant (EUR)
Achat	Fidelity Sustainable Research Enhanced US Equity UCITS ETF ACC-USD	6 487 735,50
Achat	Fidelity Sustainable Research Enhanced US Equity UCITS ETF ACC-USD	5 385 148,26
Vente	Fidelity Sustainable Research Enhanced Emerging Markets Equity UCITS ETF ACC-USD	2 625 417,90
Achat	Fidelity Funds - Absolute Return Global Equity Fund	2 558 990,00
Achat	Fidelity Funds - American Growth Fund	2 433 861,00
Achat	SPDR BBG 0-3 Euro Corporate	2 408 198,65
Vente	Alternative Listed Equity I	2 186 121,00
Vente	Fidelity Funds - US Dollar Bond Fund - Y-ACC Shares (EUR) (hedged)	2 129 575,00
Vente	Fidelity Funds - Global Equity Income Fund Y-QINCOME(G)-EUR	2 093 840,00
Achat	Fidelity Funds - Absolute Return Global Equity Fund	2 033 382,00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les comptes annuels, les règles et méthodes comptables, les compléments d'information, l'affectation des résultats, les tableaux d'exposition aux risques et l'inventaire détaillé propres à chacun des compartiments sont présentés en annexe.

Fidelity SICAV comprend deux compartiments :

- Fidelity Europe ouvert au public le 10 décembre 2001,
- Hugo Fidelity ouvert au public le 10 juillet 2015.

Changements intervenus au cours de l'exercice : Néant

FIDELITY EUROPE

IDENTIFICATION

Code ISIN : Action A: FR0000008674
Action N: FR0013293891
Action R: FR001400UHL9

Classification : Actions Internationales

Classification SFDR : Article 8

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de Fidelity Europe est de privilégier des investissements à dominante actions, sur un ou plusieurs marchés d'actions de un ou plusieurs pays de l'Union Européenne dans l'optique de recherche de plus value, correspondant à la surperformance de l'indicateur de référence du Compartiment, à savoir le MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) depuis le 01/01/2003. Fidelity Europe met en oeuvre une gestion discrétionnaire couplée à une démarche d'investissement durable. L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps. L'actif est composé à hauteur de 75 % minimum en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA.

Indicateur de référence : MSCI Europe (dividendes nets réinvestis).

Le MSCI Europe est représentatif des marchés d'actions des pays de l'Union Européenne. Il est calculé par Morgan Stanley Capital International chaque jour sur un nombre de valeurs important (plus de 500).

La gestion du Compartiment est une gestion active dont l'objectif est de surperformer cet indicateur. La gestion de ce Compartiment ne suivant pas une gestion indicielle, l'indicateur présenté est un indicateur de performance : la composition du Compartiment peut s'écarte significativement de la répartition de l'indicateur. L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que l'Indicateur de référence n'intègre aucune considération environnementale et sociale.

Stratégie d'investissement :

Stratégies utilisées :

Fidelity Europe vise à maximiser la performance au travers de la gestion dynamique d'un portefeuille concentré (autour de 50 sociétés). L'univers d'investissement du Compartiment est composé des actions européennes considérées comme liquides par le Gérant, la liquidité s'entendant soit en termes de capitalisation boursière (en fonction des circonstances de marché, celles-ci peuvent évoluer dans le temps) soit en termes de volume de transactions quotidiennes (ci-après l'« Univers d'investissement »). Au sein de cet Univers d'investissement, le Gérant applique successivement un filtre d'analyse quantitatif et qualitatif et un filtre d'analyse extra financière.

Le Gérant tient compte des caractéristiques ESG lorsqu'il évalue les risques et opportunités d'investissement. Il prend en compte les notations ESG fournies par Fidelity ou des agences externes pour déterminer les caractéristiques ESG (Cf. ci-après).

Le Compartiment investit au moins 80 % de ses actifs dans des titres d'émetteurs dotés d'une notation ESG élevée. Le Compartiment peut investir dans des émetteurs présentant des caractéristiques ESG faibles mais en phase d'amélioration.

Le Compartiment évalue les caractéristiques ESG de plus de 90 % de ses actifs.

La note extra financière du Compartiment sera supérieure à la note de l'Univers d'investissement après élimination de 20 % des sociétés

les moins bien notées par les Notations ESG de Fidelity ou, quand ces dernières ne sont pas disponibles, par les notations de la durabilité de MSCI.

Le Gérant veille, par le biais de la procédure de gestion des investissements, à ce que les sociétés détenues dans le portefeuille respectent des pratiques de bonne gouvernance

Le Compartiment tiendra compte d'un large éventail de caractéristiques environnementales et sociales.

Les caractéristiques environnementales comprennent, sans pour autant s'y limiter, les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la gestion de l'eau et des déchets, et la biodiversité, tandis que les caractéristiques sociales englobent, entre autres, la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme. Les controverses impliquant les caractéristiques environnementales et sociales sont contrôlées régulièrement. Les caractéristiques environnementales et sociales sont analysées par les analystes fondamentaux de Fidelity et évaluées à l'aide des Notations ESG de Fidelity telles que décrites ci-après.

L'approche de gestion repose entièrement sur la sélection de valeurs par une approche « ascendante » (ou « Bottom-Up »). En effet, la structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent. Le Gérant peut également prendre en compte d'autres considérations de type « descendante » (ou « Top Down »).

Le Gérant investit dans un nombre limité de valeurs et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indice de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, avec une marge de manœuvre importante par rapport à l'indice de référence.

Chaque analyste ou équipe d'analystes en charge d'un secteur paneuropéen propose au gérant de Fidelity Europe un nombre limité de sociétés recommandées. Les analystes définissent des listes de suivi et émettent des notations internes basées sur :

- des éléments financiers fondamentaux allant de 1 à 5, basés notamment sur les prévisions (comptes de résultat, bilans...), de ratios de valorisation spécifiques au secteur, et de rencontres régulières avec les entreprises. Pour chacun de ces éléments est également défini un objectif de cours ; et
- des notations extra-financières (critères ESG) allant de A à E telles que décrites ci-après.

Le Gérant de Fidelity Europe choisit ensuite les sociétés qui composent le portefeuille une par une, parmi les meilleures opportunités identifiées par les analystes financiers de Fidelity dans l'Univers d'investissement, à savoir celles pour lesquelles la stratégie extra-financière et sa mise en oeuvre ont un impact positif sur la rentabilité économique des sociétés. Le Gérant se réserve néanmoins la possibilité d'investir dans des titres ne faisant pas l'objet d'une analyse extra-financière, ces investissements devant respecter les règles posées ci-avant (section a).

Cette sélection s'opère notamment sur la base du thème du changement : l'approche du Gérant repose en effet sur la conviction que, à long terme, ce sont les changements, de stratégie d'une entreprise, d'environnement économique et social, de perception par les marchés et enfin de techniques de valorisation, qui génèrent les plus-values les plus importantes sur les marchés boursiers.

Le Gérant porte également une attention toute particulière à la capacité des sociétés à générer des cash-flows positifs mesurés par les prévisions de rentabilité des capitaux investis.

Une fois ce nombre limité de sociétés identifié, le Gérant suit au jour le jour leurs évolutions. Des seuils d'alerte sont définis par rapport

FIDELITY EUROPE

aux cours objectifs, à la hausse comme à la baisse ; la durée de détention d'une société en portefeuille peut donc être très variable.

Les investissements sur un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs pays de l'Union Européenne seront privilégiés. Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de Prospectus à jour au 17 décembre 2024 7 l'Union Européenne (pays de l'OCDE et émergents) dans la limite de 25% de l'actif net.

Compartiment éligible au PEA, la zone géographique prépondérante est l'Europe, plus précisément les pays de l'Union Européenne. La devise prépondérante est l'euro.

Instruments utilisés :

- Actions et titres assimilés détenus en direct :

L'actif du Compartiment est investi au minimum à hauteur de 75% en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA sans contrainte sectorielle.

Le Compartiment peut investir en actions de petite, moyenne et grande capitalisations. Les titres détenus peuvent être assortis ou non de droit de vote. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 100% du portefeuille.

Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors Union Européenne (pays de l'OCDE et émergents) dans la limite de 25% de l'actif net.

- Détenzione d'actifs et autres parts d'OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le Compartiment peut être investi jusqu'à 10 % de son actif en :

- OPCVM ;
- FIA de droit français.

Les OPC cibles sont des OPC « actions européennes » qui pourront eux-mêmes être éligibles au PEA, à savoir des OPC établis en France ou dans un des pays de l'Union Européenne respectant le quota de 75 % en titres éligibles autres que des parts d'OPC.

Il peut également s'agir d'OPC indiciels cotés de droit français ou d'Exchange traded funds (ETF).

Le Compartiment peut investir dans les OPC gérés par FIL Gestion ou une société liée.

Le Compartiment peut investir dans d'autres compartiments de la SICAV jusqu'à 5 % de son actif net sans que l'actif du Compartiment ne puisse être détenu à plus de 10% par un autre compartiment de la SICAV.

- Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire :

L'actif du Compartiment peut également comporter des actifs obligataires, titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises sans contrainte d'émetteur, de notation ou de zone géographique.. L'utilisation des produits de taux est accessoire afin de faire baisser le niveau de risque du portefeuille.

Instruments financiers à terme:

- Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif. Elles répondront de façon générale aux conditions suivantes :

- 1) Avoir un intérêt économique pour l'OPCVM ;
- 2) Avoir pour objectif, isolément ou simultanément soit une économie pour l'OPCVM, soit un enrichissement pour l'OPCVM, soit un ajustement du niveau de risque.

Dans ce cadre les instruments dérivés peuvent notamment être utilisés aux fins de :

a/ Une allocation de l'exposition du portefeuille

Le gérant peut utiliser des produits dérivés avant d'effectuer sa sélection de titres ou d'OPC sousjacent, en utilisant des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré pour faire face à une souscription ou à un rachat de façon à maintenir une exposition inchangée du portefeuille, ou en vue d'investissements de façon à respecter l'indice de référence et l'objectif de gestion ;

b/ Une stratégie de couverture du risque de change en utilisant des opérations de swaps de change ou de change à terme.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse suivante : www.fidelity.fr (rubrique "Informations légales / Politique de sélection des contreparties et de meilleure exécution des ordres") ou sur simple demande auprès de la société de gestion. La SICAV ne reçoit pas de garantie financière. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la SICAV et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie. Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

- Le Compartiment peut investir son actif à titre accessoire dans des titres intégrant des dérivés en exposition du portefeuille, en substitution des actions sous-jacentes de ces titres. Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA,...), aux bons de souscription, warrants et CVG.

- Le Compartiment peut détenir des liquidités dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux ou pour faire face aux rachats d'actions par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

- Le Compartiment peut avoir recours temporairement à des emprunts d'espèces, notamment, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ce type d'opération sera néanmoins utilisé de manière accessoire.

- Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres : Néant

Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les fluctuations et aléas des marchés En investissant vous vous exposez aux risques suivants.

Risque de capital : Le Compartiment n'offrant pas de garantie, il suit les fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Risque lié au marché actions : Le Compartiment étant exposé directement en actions (via des titres vifs) et indirectement (via des OPC, à titre accessoire), la fluctuation du cours des actions peut avoir une influence positive ou négative sur sa valeur liquidative. Le risque de marché est le risque d'une baisse générale du cours des actions. Le degré d'exposition au risque actions est au minimum de 75 %.

Risque sectoriel actions : Les marchés actions constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le Compartiment peut se concentrer plus ou moins sur un segment

FIDELITY EUROPE

particulier du marché en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux secteurs économiques, aux pays/zones géographiques, à la taille des entreprises, à l'orientation rendement/croissance, etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

Risque lié aux investissements en capitalisations : Le Compartiment est exposé directement (via des titres vifs) et indirectement aux actions de petites capitalisations qui, en raison de leur faible capitalisation boursière, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 100% de l'actif net.

Risque lié aux pays émergents : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment peut être investi jusqu'à 25% de son actif net en valeurs émises sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarte des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection d'OPC. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ou les OPC les plus performantes. La performance du Compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Compartiment peut en outre avoir une performance négative.

Risque de change pour les devises autres que celle de la zone euro : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments.

Le Compartiment est également exposé au(x) risque(s) :

- **Risque de crédit**
- **Risque d'intermédiation**
- **Risque de contrepartie**
- **Risque de taux (accessoire)**

Risques de durabilité : Le Compartiment est exposé aux risques se rapportant à un événement ou une situation dans le domaine environnemental (E), social (S) ou de la gouvernance (G) (collectivement « ESG ») et qui, en cas de survenance, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Nous vous invitons à vous référer au Prospectus pour de plus amples informations.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Affectation du résultat : Capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des revenus selon la méthode des intérêts encaissés.

Affectation des plus et moins-values nettes réalisées : Capitalisation.

Changements intéressant le Compartiment intervenus au cours de l'exercice : Le prospectus de Fidelity SICAV a été mis à jour au 1er octobre 2024 afin d'ajuster la stratégie extra financière du compartiment Fidelity Europe (le Compartiment). A compter de cette date, le Compartiment prend les engagements extra financiers suivants :

- Il investit au moins 80 % de ses actifs dans des titres d'émetteurs dotés d'une notation ESG élevée. Il peut investir dans des émetteurs présentant des caractéristiques ESG faibles mais en phase d'amélioration.

- les caractéristiques ESG sont évaluées à plus de 90 % de ses actifs.

- Sa note extra financière sera supérieure à la note de l'Univers d'investissement après élimination de 20 % des sociétés les moins bien notées par les Notations ESG de Fidelity ou, quand ces dernières ne sont pas disponibles, par les notations de la durabilité de MSCI.

La section du prospectus relative à la présentation générale de l'investissement durable et de l'intégration ESG a également été ajustée afin de l'aligner avec le cadre d'investissement durable du groupe Fidelity International récemment mis à jour.

Il convient également de noter qu'une nouvelle catégorie d'action R (Code Isin FR001400UHL9) a été créée le 17 décembre 2024. Les actions R sont des actions institutionnelles réservées aux fonds d'épargne salariale.

Changement intéressant le Compartiment à venir : Néant.

BILAN

Actif	Exercice 31.12.2024	EUR
Immobilisations corporelles nettes		-
Titres financiers		-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	516 526 839,98	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	516 526 839,98	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	
Titres de créances (D)	-	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	
OPCVM	-	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	
Autres OPC et fonds d'investissements	-	
Dépôts (F)	-	
Instruments financiers à terme (G)	-	
Opérations temporaires sur titres (H)	-	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Autres opérations temporaires	-	
Prêts (I)	-	
Autres actifs éligibles (J)	-	
Loans	-	
Autres	-	
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	516 526 839,98	
Créances et comptes d'ajustement actifs	780 913,01	
Comptes financiers	1 244 795,39	
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	2 025 708,40	
TOTAL ACTIF I+II	518 552 548,38	

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

Exercice
31.12.2024

EUR

Capitaux propres

Capital	508 198 098,45
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	8 821 427,90
Capitaux propres I	517 019 526,35
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	517 019 526,35

Passifs éligibles

Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-

Autres passifs

Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 533 022,03
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	1 533 022,03

TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV **518 552 548,38**

COMpte DE RESULTAT

	Exercice 31.12.2024
	EUR
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	15 988 388,10
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	1 243,95
Sous-total Produits sur opérations financières	15 989 632,05
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-11,00
Sous-total charges sur opérations financières	-11,00
Total Revenus financiers nets (A)	15 989 621,05
Autres produits	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges	-
Frais de gestion de la société de gestion	-10 569 098,62
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-10 569 098,62
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	5 420 522,43
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-457 699,23
Sous-total Revenus nets I = C + D	4 962 823,20

COMpte DE RESULTAT

	Exercice 31.12.2024
	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations	
Plus et moins-values réalisées	38 086 961,19
Frais de transactions externes et frais de cession	-700 835,36
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	37 386 125,83
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-1 813 809,00
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	35 572 316,83
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-30 302 699,56
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-30 302 699,56
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes H	-1 411 012,57
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-31 713 712,13
Acomptes	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	8 821 427,90

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

	31.12.2020	31.12.2021	30.12.2022	29.12.2023	31.12.2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C (**)	60,61	70,59	56,82	62,83	63,90
Actif net (en k EUR)	756 438,00	909 929,01	641 969,67	575 064,40	503,862,82
Nombre de titres					
Actions C (**)	12 480 414,5604	12 888 566,7669	11 296 539,0116	9 152 617,6190	7 884 405,3369
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) Personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C (**)	-1,17	10,29	-2,65	-0,47	4,39
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C (**)	-0,33	-0,23	0,38	0,33	0,59

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

(**) Action Capitalisante

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Catégorie de classe N (Devise : EUR)

	31.12.2020	31.12.2021	30.12.2022	29.12.2023	31.12.2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C (**)	25,02	29,44	23,92	26,70	27,42
Actif net (en k EUR)	109 116,88	109 706,74	52 653,90	23 604,31	13 156,41
Nombre de titres					
Actions C (**)	4 359 565,4039	3 726 127,7166	2 201 184,1303	883 928,2124	479 721,8172
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) Personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C (**)	-0,47	4,27	-1,11	-0,20	1,87
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C (**)	0,07	0,17	0,39	0,38	0,52

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

(**) Action Capitalisante

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

31.12.2024

Valeur liquidative (en EUR)

Actions C (**)	100,90
----------------	--------

Actif net (en k EUR)

0,30	
------	--

Nombre de titres

Actions C (**)	3,00
----------------	------

Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes

(y compris les acomptes) (en EUR)

-

-

Distribution unitaire sur revenus nets

(y compris les acomptes) (en EUR)

-

-

Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)

Personnes physiques (en EUR)

-

-

Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes

Actions C (**)	0,05
----------------	------

Capitalisation unitaire sur revenus

Actions C (**)	-0,01
----------------	-------

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

(**) Action Capitalisante

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

	Exercice 31.12.2024
	EUR
Capitaux propres début d'exercice	598 668 709,00
Flux de l'exercice	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	34 310 186,61
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-128 463 317,96
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	5 420 522,43
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	37 386 125,83
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-30 302 699,56
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	517 019 526,35

EVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

		Exercice 31.12.2024
		EUR
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable		Nombre de titres
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis		496 685,2771
Nombre de titres rachetés		1 764 897,5592
Catégorie de classe N (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis		66 039,2012
Nombre de titres rachetés		470 245,5964
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis		3,00
Nombre de titres rachetés		-
Commissions de souscription et/ou de rachat		Montant
Commissions de souscription acquises à l'OPC		-
Commissions de rachat acquises à l'OPC		-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées		-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE D'ACTIONS

Code ISIN de l'action	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0000008674	A	Capitalisation	EUR	503 862 817,81	7 884 405,3369	63,90
FR0013293891	N	Capitalisation	EUR	13 156 405,83	479 721,8172	27,42
FR001400UHL9	R	Capitalisation	EUR	302,71	3,00	100,90

EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ ACTIONS (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		FR	DE	GB	CH	DK
Actif						
Actions et valeurs assimilées	516 526,84	149 383,23	121 073,30	51 018,03	32 205,96	32 074,33
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL	516 526,84	149 383,23	121 073,30	51 018,03	32 205,96	32 074,33

EXPOSITION SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Ventilation par pays et maturité de l'exposition				
		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 244,80	-	-	-	1 244,80
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	1 244,80	-	-	-	1 244,80

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers	Ventilation par durée résiduelle				
	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 244,80	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	1 244,80	-	-	-	-

EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DES DEVISES

Montants exprimés en milliers	GBP	CHF	DKK	SEK	Autres devises
Actif					
Dépôts	60 697,94	32 205,96	32 074,33	23 388,43	4 768,17
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	0,09
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	60 697,94	32 205,96	32 074,33	23 388,43	4 768,26

EXPOSITION DIRECTE AUX MARCHÉS DE CRÉDIT

Montants exprimés en milliers	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

EXPOSITION DES OPÉRATIONS FAISANT INTERVENIR UNE CONTREPARTIE

Contreparties	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de Titres Prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances	-	-
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versée	-	-
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes	-	-
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces reçue	-	-

EXPOSITIONS INDIRECTES POUR LES OPC DE MULTI-GESTION

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL	-	-	-	-	-	-

CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Exercice 31.12.2024	EUR
Ventilation par nature des créances		
Avoir fiscal à récupérer		-
Déposit euros		-
Déposit autres devises		-
Collatéraux espèces		-
Autres débiteurs divers		780 913,01
Coupons à recevoir		-
TOTAL DES CREANCES		780 913,01
Ventilation par nature des dettes		
Déposit euros		-
Déposit autres devises		-
Collatéraux espèces		-
Provision charges d'emprunts		-
Frais et charges non encore payés		862 732,14
Autres créiteurs divers		670 289,89
Provision pour risque des liquidités de marché		-
TOTAL DES DETTES		1 533 022,03

FRAIS DE GESTION, AUTRES FRAIS ET CHARGES

	Montant (EUR)	% de l'actif net
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	10 414 479,05	1,90
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe N (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	154 619,54	0,95
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	0,03	0,60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Autres engagements (par nature de produit)

Exercice
31.12.2024

EUR

Garanties reçues

dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan

Garanties données

dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine

Engagements de financement reçus mais non encore tirés

Engagements de financement donnés mais non encore tirés

Autres engagements hors bilan

TOTAL

AUTRES INFORMATIONS

Exercice
31.12.2024

EUR

Immobilisations

- Valeur des immobilisations -
- Amortissement des immobilisations -

Engagements reçus ou donnés

- Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*) -

Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie

- Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan -
- Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine -

Instrument financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe

- Dépôts -
- Actions -
- Titres de taux -
- OPC -
- Acquisitions et cessions temporaires sur titres -
- Swaps (en nominal) -

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

- Titres acquis à réméré -
- Titres pris en pension -
- Titres empruntés -

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

**TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES
AUX REVENUS NETS**

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

**Exercice
31.12.2024**

EUR

Sommes restant à affecter

Report à nouveau	-
Revenus nets	4 712 660,66

Sommes distribuables au titre du revenu net

4 712 660,66

Affectation

Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	4 712 660,66

TOTAL

4 712 660,66

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

**TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES
AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	Exercice 31.12.2024
	EUR
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	34 671 076,39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	34 671 076,39
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	34 671 076,39
TOTAL	34 671 076,39
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

**TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES
AUX REVENUS NETS**

**Détermination et ventilation des sommes distribuables
Catégorie de classe N (Devise: EUR)**

**Exercice
31.12.2024**

EUR

Sommes restant à affecter

Report à nouveau	-
Revenus nets	250 162,57

Sommes distribuables au titre du revenu net

250 162,57

Affectation

Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	250 162,57

TOTAL

250 162,57

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

**TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES
AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	Exercice 31.12.2024
	EUR
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	901 240,28
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	901 240,28
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	901 240,28
TOTAL	901 240,28
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

**TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES
AUX REVENUS NETS**

Catégorie de classe R (Devise: EUR)	Exercice 31.12.2024
	EUR
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-0,03
Sommes distribuables au titre du revenu net	-0,03
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-0,03
TOTAL	-0,03

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

**TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES
AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	Exercice 31.12.2024
	EUR
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,16
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	0,16
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	0,16
TOTAL	0,16
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées					EUR
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					516 526 839,98
Air Liquide Sa Produits Chimique	124 355,00	156,920	EUR	19 513 786,59	3,77
Allianz Se-Reg Assurances	70 500,00	295,900	EUR	20 860 949,99	4,03
ASML Holding Electrique - Electronique	25 505,00	678,700	EUR	17 310 243,49	3,35
Assa Abloy Ab-B Electrique - Electronique	533 243,00	326,800	SEK	15 230 853,67	2,95
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria Banques et assurances	1 000 314,00	9,452	EUR	9 454 967,93	1,83
Bayerische Motoren Werke Ag Machines et Véhicules	52 366,00	78,980	EUR	4 135 866,68	0,80
Biomerieux Produits pharmaceutiques	93 320,00	103,500	EUR	9 658 620,00	1,87
Bureau Veritas Sa Services divers	372 919,00	29,340	EUR	10 941 443,46	2,12
Capgemini Bureau	24 101,00	158,150	EUR	3 811 573,15	0,74
Carl Zeiss Meditec Ag - Br Produits pharmaceutiques	25 309,00	45,520	EUR	1 152 065,68	0,22
Carlsberg As-B Biens de consommation	83 399,00	690,000	DKK	7 716 693,15	1,49
Commerzbank Ag Banques et assurances	228 614,00	15,725	EUR	3 594 955,15	0,70
Convatec Group Produits pharmaceutiques	2 545 814,00	2,212	GBP	6 811 006,98	1,32
Dassault Systemes Se Ordinateurs logiciels	314 205,00	33,500	EUR	10 525 867,50	2,04
Deutsche Boerse Ag Autres organismes de credit	22 155,00	222,400	EUR	4 927 272,00	0,95
Deutsche Telekom Ag-Reg Télécommunication	415 307,00	28,890	EUR	11 998 219,23	2,32
DNB Bank Asa Banques et assurances	247 140,00	226,900	NOK	4 768 170,23	0,92
Edenred Services divers	210 721,00	31,750	EUR	6 690 391,75	1,29
Enel Distribution Energie	1 194 514,00	6,886	EUR	8 225 423,40	1,59

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
EUR					
Epiroc Ab-A Machines et Véhicules	484 731,00	192,550	SEK	8 157 580,22	1,58
Essilorluxottica Produits pharmaceutiques	76 969,00	235,600	EUR	18 133 896,40	3,51
Experian Plc Services divers	232 318,00	34,450	GBP	9 679 916,67	1,87
Ferrovial Se Construction et matériaux de construction	262 683,00	40,600	EUR	10 664 929,80	2,06
GN Store Nord Télécommunication	139 770,00	133,750	DKK	2 506 854,07	0,48
Hermes International Textiles et habillement	6 819,00	2 322,000	EUR	15 833 718,00	3,06
Hsbc Holdings Plc Banques et assurances	1 481 206,00	7,853	GBP	14 068 590,61	2,72
Industria De Diseno Textil Distribution - Commerce	180 560,00	49,640	EUR	8 962 998,40	1,73
Infineon Technologies Electrique - Electronique	246 490,00	31,400	EUR	7 739 786,00	1,50
Kbc Group Nv Banques et assurances	132 131,00	74,540	EUR	9 849 044,74	1,90
Kone Oyj-B Machines et Véhicules	193 498,00	47,000	EUR	9 094 406,00	1,76
Loreal Produits pharmaceutiques	43 282,00	341,850	EUR	14 795 951,70	2,86
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton Textiles et habillement	32 405,00	635,500	EUR	20 593 377,49	3,98
Muenchener Rueckver Ag-Reg Assurances	26 781,00	487,100	EUR	13 045 025,10	2,52
Nestle (nom.) Biens de consommation	199 073,00	74,880	CHF	15 884 262,60	3,07
Novo Nordisk A/S-B Produits pharmaceutiques	261 049,00	624,200	DKK	21 850 787,59	4,23
Relx Plc Services divers	358 945,00	36,290	GBP	15 754 854,92	3,05
Ryanair Holdings Transports et matériel de transport	476 221,00	19,065	EUR	9 079 153,37	1,76
Sandoz Group Ag Produits pharmaceutiques	287 677,00	37,170	CHF	11 394 271,50	2,20
SAP Ordinateurs logiciels	98 496,00	236,300	EUR	23 274 604,79	4,51

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
EUR					
Siemens Ag-Reg Valeurs industrielles diverses	87 388,00	188,560	EUR	16 477 881,28	3,19
Symrise Produits Chimique	73 862,00	102,650	EUR	7 581 934,30	1,47
Tecan Group Ag-Reg Produits pharmaceutiques	22 824,00	202,600	CHF	4 927 425,44	0,95
Teleperformance Bureau	39 135,00	83,120	EUR	3 252 901,20	0,63
Totalenergies Se Distribution Energie	292 893,00	53,370	EUR	15 631 699,41	3,02
Unicredit Spa Banques et assurances	267 211,00	38,525	EUR	10 294 303,78	1,99
Unilever PLC Produits pharmaceutiques	261 485,00	45,480	GBP	14 383 572,57	2,78
Vonovia Immobilier et logement	214 350,00	29,320	EUR	6 284 742,00	1,22
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME					
APPELS DE MARGE					
SWAPS					
CRÉANCES 780 913,01 0,15					
DETTES -1 533 022,03 -0,30					
DÉPOTS					
AUTRES COMPTES FINANCIERS 1 244 795,39 0,25					
TOTAL DE L'ACTIF NET 517 019 526,35 100,00					

Nombre d'actions en circulation au : 31.12.2024

Actions "A"	7 884 405,337
Actions "N"	479 721,817
Actions "R"	3,000

Valeur liquidative (EUR) au : 31.12.2024

Actions "A"	63,90
Actions "N"	27,42
Actions "R"	100,90

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan			Montant de l'exposition (*)		
	Actif	Passif	Devise	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	
				Montant	Devise	Montant
Change à terme	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (HORS IFT UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE DE PART)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (HORS IFT UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE DE PART)

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE DE PART

Instruments financiers à terme - de change				
Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

SYNTÈSE DE L'INVENTAIRE

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	516 526 839,98
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises)	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	2 025 708,40
Autres passifs (-)	1 533 022,03
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	517 019 526,35

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Compartiments	Valeur liquidative d'origine	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de Libellé	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum de souscription ultérieure	Commission de souscription non acquise au compartiment à la charge de l'investisseur	Frais de fonctionnement et de gestion TTC facturés à l'OPCVM	Frais indirects de fonctionnement et de gestion TTC facturés à l'OPCVM
Fidelity Europe Action A	20 €	FR0000008674	Capitalisation	Euros	300 €	N/A	3,5 % maximum	1,9 % TTC maximum	Néant
Fidelity Europe Action N	20 €	FR0013293891	Capitalisation	Euros	300 €	N/A	3,5 % maximum	0,95 % TTC maximum	Néant
Fidelity Europe Action R	100 €	FR001400UHL9	Capitalisation	Euros	90 000 000 €	N/A	3,5 % maximum	0,60 % TTC maximum	Néant

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / dépôt calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent le gestionnaire financier dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1 Frais de gestion financière	Actif Net	Actions A : 1,90% TTC maximum Actions N: 0,95% TTC maximum Actions R : 0,60% TTC maximum
2 Frais administratifs externes à la société de gestion	Néant	À la charge de la société de gestion
3 Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif Net	Actions A, N et R: Néant
4 Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Entre 13 et 115 euros par transaction selon les marchés. Ces frais sont payés au dépositaire.
5 Commission de surperformance	Néant	

Frais de recherche

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour l'action A

Capitalisation pour l'action N

Capitalisation pour l'action R

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action A

Capitalisation pour l'action N

Capitalisation pour l'action R

Changements affectant le compartiment

17/12/2024 : Création de la part FR001400UHL9 - Action R "44C".

HUGO FIDELITY

IDENTIFICATION

Code ISIN : FR0012686350

Classification AMF : Néant

Classification SFDR : Article 8

Objectif de gestion : Le Compartiment vise à dégager une croissance modérée du capital à long terme. Le Compartiment vise à offrir aux investisseurs une gestion discrétionnaire par une sélection d'investissements largement diversifiés par le biais d'une sélection d'OPC investis sur les marchés actions, obligations, monétaire et matières premières arbitrant entre les principales classes d'actifs (actions, obligations, monétaire et matières premières) en fonction des anticipations du gérant. L'OPC pourra également investir dans des ETF, des dérivés ou des OPC ne faisant pas l'objet de classification. **Un objectif** extra-financier est également appliqué lors de la sélection des OPC.

Indicateur de référence : Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence car aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du Compartiment.

Stratégie d'investissement : En vue de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment investit principalement en fonction de l'évolution des marchés dans des OPC des produits de taux, des OPC de produits actions, des OPC de produits monétaires ainsi que, notamment, via des OPCVM portant sur les matières premières, de type ETF.

Stratégies utilisées :

Le Compartiment vise à dégager une croissance modérée du capital à long terme. Le Compartiment vise à offrir aux investisseurs une gestion discrétionnaire par une sélection d'investissements largement diversifiés.

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs. Le Compartiment est exposé de 0 à 55% de l'actif net en actions et matières premières (dont 15% maximum en matières premières) et de 30% à 100% de l'actif net en obligations et monétaires ou OPC ne faisant pas l'objet de classification via principalement l'investissement dans des OPC de la gamme Fidelity International ; Il est rappelé que cette allocation cible est un objectif qui peut ne pas être atteint en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actifs peut ne pas correspondre à l'investissement optimal.

Les investissements seront réalisés en fonction :

- de la détermination d'un scénario macro-économique (analyse des fondamentaux macro-économiques : croissance, inflation, balance des paiements, politiques monétaires, politiques budgétaires, facteurs géopolitiques...),
- de la valorisation des marchés (actions, courbe des taux, niveaux de spreads, de la dynamique des profits des entreprises,...) de la dynamique des cours, des flux.... (analyse technique, market timing...).
- de la prise en compte d'un large éventail de caractéristiques environnementales et sociales qui comprennent, sans pour autant s'y limiter, les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la gestion de l'eau et des déchets, et la biodiversité, tandis que les caractéristiques sociales englobent, entre autres, la sécurité des produits, la chaîne

d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme. Les caractéristiques environnementales et sociales sont analysées par les analystes fondamentaux de Fidelity et évaluées à l'aide des Notations de la durabilité de Fidelity.

Le Compartiment interviendra sur toutes zones géographiques et toutes devises.

La stratégie d'investissement du Compartiment repose sur une gestion active, réalisée au moyen d'une sélection d'OPC de droit français ou européen investis en parts ou actions d'OPC et intervenant sur des secteurs spécifiques. La stratégie d'investissement consiste à investir principalement dans des OPC de la gamme Fidelity International gérés par FIL Gestion (et les autres sociétés de gestion du groupe le cas échéant) sur la base de l'expertise de Fidelity laquelle vise à exploiter les capacités mondiales de Fidelity en matière d'allocation d'actifs, de recherche et de sélection de valeurs. Ce type d'investissement vise à permettre aux porteurs d'accéder à une diversification des placements à travers une sélection des expertises de gestion. Les secteurs économiques visés par le Compartiment ne sont pas limités et la stratégie de gestion lui permet d'investir dans des OPC exposés aux marchés sur toutes zones géographiques et toutes devises.

Le Compartiment est soumis aux exigences de publication d'informations de l'Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, ci-après le « Règlement SFDR ».

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Instruments utilisés :

- Actions : Néant en titres vifs
- Détenzione d'actifs et autres parts d'OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le Compartiment investira:

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens détenant moins de 10% d'autres OPC.
- jusqu'à 30% de son actif net en FIA français ou européens respectant les 4 critères définis par l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier

Un même OPC ne peut représenter plus de 20% de l'actif net du Compartiment.

En fonction des anticipations du Gérant quant à l'évolution des marchés financiers :

- Les OPC « actions » ou « matières premières » (de 0 à 55% de l'actif net), susceptibles d'être sélectionnés par le Compartiment, sont eux-mêmes investis en titres de tous secteurs, de toutes tailles de capitalisation.
 - Au sein de cette catégorie, l'exposition aux actions des sociétés de petites capitalisations sera au maximum de 30% et l'exposition aux matières premières ne dépassera pas 15% de l'actif net.
- Les OPC « monétaires et obligataires » et les OPC ne faisant pas l'objet de classification (30% à 100% de l'actif net), susceptibles d'être sélectionnés par le Compartiment, sont eux-mêmes investis en titres d'état ou en titres du secteur privé.
 - Au sein de cette catégorie, l'exposition aux OPC ne faisant pas l'objet de classification sera au maximum de 20% de l'actif net dans le cadre de la mise en place d'une stratégie en performance absolue.

HUGO FIDELITY

Le Compartiment pourra également investir, dans la limite de 15% de son actif net et de manière cumulative, dans les classes d'actifs suivants :

- OPC investis dans des obligations « High Yield » (à l'intérieur de l'exposition aux OPC monétaires, obligataires et les OPC ne faisant pas l'objet de classification limitée de 30% à 100% de l'actif net) qui sont des titres classés « spéculatifs ».

Le Compartiment pourra également investir, dans la limite de 10% de son actif net et de manière cumulative, dans les classes d'actifs suivants :

- OPC investis dans des actions émergentes (à l'intérieur de l'exposition au marché actions limitée à 55% de l'actif net).

Le Compartiment peut avoir recours aux :

- OPC indiciels cotés de droit français,
- Exchange traded funds (ETF), dans la limite de 40% de l'actif net. Il est précisé que le Gérant privilégiera les ETF à réplication physique.

Instruments financiers à terme :

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif, sans recherche active de surexposition. Elles répondront de façon générale aux conditions suivantes :

- 1) avoir un intérêt économique pour l'OPCVM ;
- 2) avoir pour objectif, isolément ou simultanément soit une économie pour l'OPCVM, soit un enrichissement pour l'OPCVM, soit un ajustement du niveau de risque

Dans ce cadre les instruments dérivés peuvent notamment être utilisés aux fins de :

a) Une allocation de l'exposition du portefeuille

Le gérant peut utiliser des produits dérivés avant d'effectuer sa sélection de titres ou d'OPC sous-jacents, en utilisant des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré pour faire face à une souscription ou à un rachat de façon à maintenir une exposition inchangée du portefeuille, ou en vue d'investissements de façon à respecter l'indice de référence et l'objectif de gestion ;

b) Une stratégie de sélection entre des secteurs ou des zones :

Pour sélectionner de manière plus réactive et plus efficace deux zones géographiques ou secteurs d'activité, le gérant peut également utiliser des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré ;

c) une stratégie de couverture du risque de change en utilisant des opérations de swaps de change ou de change à terme.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse suivante : www.fidelity.fr (rubrique "Informations légales / Politique de sélection des contreparties et de meilleure exécution des ordres") ou sur simple demande auprès de la société de gestion. La SICAV ne reçoit pas de garantie financière. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la SICAV et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie. Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

- Titres intégrant des dérivés : néant.
- Dépôts et recours à l'emprunt d'espèces : néant.
- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : néant.

Profil de risque :

Les actifs seront principalement investis dans des instruments financiers qui connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement de 5 ans au moins. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Compartiment est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement.

La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leur investissement dans le Compartiment, même s'ils conservent les parts pendant la durée de placement recommandée.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Compte tenu de la stratégie d'investissement, les risques seront différents selon les allocations accordées à chacune des classes d'actifs.

De ce fait, l'investisseur est exposé aux risques directs et indirects suivants :

Risque de perte en capital : Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection. L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le choix de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution du cours de certains fonds par rapport à d'autres. Il existe donc un risque que le Compartiment ne soit pas à tout moment investi dans les OPC les plus performants.

Risque de marché : La valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur.

Ainsi, un investissement sur des marchés actions est plus fortement exposé à des fluctuations de cours que sur des marchés de taux, car les cours des actions sont dépendants de l'anticipation de l'évolution de l'économie mondiale et de la capacité des entreprises à s'y adapter : cette anticipation peut ainsi fortement fluctuer, entraînant une volatilité élevée des cours.

Risque de taux : Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du Compartiment. Le degré d'exposition aux marchés de taux peut varier entre 40% et 100% de l'actif net.

Risque de crédit : Le risque de crédit est lié aux risques de dégradation de la notation d'un émetteur dont la situation peut se détériorer. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

Risque actions : L'attention du porteur est appelée sur l'orientation de ce Compartiment dont l'évolution, qui est liée aux marchés actions, peut sensiblement fluctuer à la hausse comme à la baisse. En effet, ce Compartiment est soumis au risque de marché, qui a historiquement pour conséquence une plus grande volatilité des prix que celle des obligations.

Le degré d'exposition aux marchés des actions peut varier entre 0 et 60% de l'actif net.

HUGO FIDELITY

Risque lié à l'exposition aux actions de petites et/ou moyennes entreprises : Le Compartiment peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations au travers d'OPCVM. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Compartiment et les conditions de prix auxquelles le Compartiment peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de liquidité : le Compartiment peut être exposé dans la limite maximale de 30% de l'actif net aux actions de petites et/ou moyennes entreprises, ainsi que, dans chacune des catégories suivantes, dans la limite maximale de 10% de l'actif net dans des obligations « High Yield » et dans des actions émergentes. Le volume réduit de ces marchés peut présenter un risque de liquidité.

Risque lié à l'évolution du prix des matières premières : Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Cependant les composants appartenant au même marché de matières premières parmi les trois principaux représentés, à savoir l'énergie, les métaux ou les produits agricoles, pourront en revanche avoir entre eux des évolutions plus fortement corrélées. En conséquence, ces expositions peuvent s'avérer défavorables notamment en cas de repli du dit secteur, en l'absence de liquidité sur ce marché, si les prévisions du gérant s'avèrent erronées ou si la conjoncture, notamment géopolitique, devient défavorable aux matières premières et pourra impacter négativement la valeur liquidative du fonds.

Risque de change pour les devises autres que celles de la zone euro : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille : l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, si le Compartiment est investi directement ou indirectement dans des devises autres que l'euro, la valeur de votre Compartiment peut baisser.

Risque lié à l'investissement dans des titres « High Yield » : L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les valeurs obligataires à haut rendement et de catégorie investissements à risques (« High Yield ») dans lesquelles le Compartiment peut investir jusqu'à 15% de son actif net seront sujettes à un niveau de risque élevé. Un titre est classé « spéculatif » (« High Yield ») lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

Le Compartiment est également exposé à titre accessoire au(x) risque(s) :

- **Risque de contrepartie**
- **Risque lié aux pays émergents**

Risques de durabilité : Le Compartiment est exposé aux risques se rapportant à un événement ou une situation dans le domaine environnemental (E), social (S) ou de la gouvernance (G) (collectivement « ESG ») et qui, en cas de survenance, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Nous vous invitons à vous référer au Prospectus pour de plus amples informations.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Affectation du résultat : capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des revenus selon la méthode des intérêts encaissés.

Affectation des plus et moins-values nettes réalisées : Capitalisation.

Changements intéressant le Compartiment intervenus au cours de l'exercice : Il convient de noter qu'à compter du 9 août 2024, la limite d'exposition du Compartiment dans des OPC indicuels cotés de droit français et des Exchange traded funds (ETF) est passé de 20 % de l'actif net à 40 % de l'actif net. Il est également précisé dans le prospectus que le gérant privilégiera les ETF à réplication physique.

Le prospectus de Fidelity SICAV a également été mis à jour au 1^{er} octobre 2024 afin d'ajuster la stratégie extra financière du compartiment Hugo Fidelity (le Compartiment). A compter de cette date, au moins 70 % des actifs du compartiment seront :

- des titres directs ayant obtenu une notation ESG de Fidelity égale ou supérieure à C (ou, en l'absence d'une notation de Fidelity, une notation MSCI ESG égale ou supérieure à BB) ;
- des stratégies d'investissement internes gérées séparément par Fidelity ayant obtenu une notation ESG Multi Asset Manager Research de Fidelity égale ou supérieure à C ;
- des OPCVM ou OPC gérés par des tiers ayant obtenu une notation ESG Multi Asset Manager Research de Fidelity égale ou supérieure à C, ou une notation ESG de Fidelity égale ou supérieure à C ;
- des émetteurs souverains faisant l'objet d'une sélection négative sur la base du cadre interne d'exclusion souveraine du Gérant, qui se concentre sur trois principes relatifs à la gouvernance, au respect des droits de l'homme et à la politique étrangère.

La section du prospectus relative à la présentation générale de l'investissement durable et de l'intégration ESG a également été ajustée afin de l'aligner avec le cadre d'investissement durable du groupe Fidelity International récemment mis à jour.

Changement intéressant le Compartiment à venir : Néant.

BILAN

Actif	Exercice 31.12.2024	EUR
Immobilisations corporelles nettes		-
Titres financiers		-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)		-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		-
Obligations convertibles en actions (B) (*)		-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)		-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		-
Titres de créances (D)		-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	41 051 055,83	
OPCVM	41 051 055,83	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		-
Autres OPC et fonds d'investissements		-
Dépôts (F)		-
Instruments financiers à terme (G)		-
Opérations temporaires sur titres (H)		-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		-
Créances représentatives de titres donnés en garantie		-
Créances représentatives de titres financiers prêtés		-
Titres financiers empruntés		-
Titres financiers donnés en pension		-
Autres opérations temporaires		-
Prêts (I)		-
Autres actifs éligibles (J)		-
Loans		-
Autres		-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	41 051 055,83	
Créances et comptes d'ajustement actifs	168 153,60	
Comptes financiers	642 725,69	
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	810 879,29	
TOTAL ACTIF I+II	41 861 935,12	

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

Exercice
31.12.2024

EUR

Capitaux propres

Capital	38 488 297.04
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	3 373 638.08
Capitaux propres I	41 861 935.12
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	41 861 935.12

Passifs éligibles

Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-

Autres passifs

Dettes et comptes d'ajustement passifs	-
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	-

TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV **41 861 935.12**

COMpte DE RESULTAT

	Exercice 31.12.2024
	EUR
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	16 452,23
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	-33,55
Sous-total Produits sur opérations financières	16 418,68
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-261,20
Sous-total charges sur opérations financières	-261,20
Total Revenus financiers nets (A)	16 157,48
Autres produits	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	114 193,00
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges	-
Frais de gestion de la société de gestion	-
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	114 193,00
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	130 350,48
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-719,23
Sous-total Revenus nets I = C + D	129 631,25

COMpte DE RESULTAT

	Exercice 31.12.2024
	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations	
Plus et moins-values réalisées	1 673 034,64
Frais de transactions externes et frais de cession	-5 753,91
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	1 667 280,73
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-13 992,01
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	1 653 288,72
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 704 090,91
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	1 704 090,91
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes H	-113 372,80
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	1 590 718,11
Acomptes	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	3 373 638,08

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

	31.12.2020	31.12.2021	30.12.2022	29.12.2023	31.12.2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C (**)	111,58	118,07	111,00	116,18	126,36
Actif net (en k EUR)	38 070,89	41 609,42	38 886,89	41 262,00	41 861,94
Nombre de titres					
Actions C (**)	341 188,00	352 388,05	350 319,33	355 143,68	331 269,32
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) Personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C (**)	-0,92	3,63	-0,66	4,76	4,99
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C (**)	0,13	0,04	0,02	0,11	0,39

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

(**) Action Capitalisante

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

	Exercice 31.12.2024
	EUR
Capitaux propres début d'exercice	41 262 000,87
Flux de l'exercice	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	736 275,33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-3 638 063,20
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	130 350,48
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 667 280,73
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 704 090,91
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	41 861 935,12

EVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

		Exercice 31.12.2024
		EUR
		Nombre de titres
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable		
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis		6 025,34
Nombre de titres rachetés		29 899,70
Commissions de souscription et/ou de rachat		
Commissions de souscription acquises à l'OPC		-
Commissions de rachat acquises à l'OPC		-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées		-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE D'ACTIONS

Code ISIN de l'action	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0012686350	C	Capitalisation	EUR	41 861 935,12	331 269,32	126,36

EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ ACTIONS (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

EXPOSITION SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Ventilation par pays et maturité de l'exposition				
		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	642,73	-	-	-	642,73
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	642,73	-	-	-	642,73

EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers	Ventilation par durée résiduelle				
	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	642,73	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	642,73	-	-	-	-

EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DES DEVISES

Montants exprimés en milliers	GBP
Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	0,04
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres instruments financiers	-
TOTAL	0,04

EXPOSITION DIRECTE AUX MARCHÉS DE CRÉDIT

Montants exprimés en milliers	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

EXPOSITION DES OPÉRATIONS FAISANT INTERVENIR UNE CONTREPARTIE

Contreparties	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de Titres Prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances	-	-
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versée	-	-
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes	-	-
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces reçue	-	-

EXPOSITIONS INDIRECTES POUR LES OPC DE MULTI-GESTION

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE00BK77G275	ALTERNATIVE LISTED EQUITY I	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A., Ireland Branch	Equity Fund	Irlande	EUR	1 884 281,61
LU1731833304	FF-GLOBAL SHORT D IN- AAEUH	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Investit au moins 70 % de ses actifs dans des titres de créance, y compris des obligations « investment grade » de sociétés et des emprunts d'État à échéance variable, des obligations « below investment grade » et des obligations des marchés émergents du monde entier, libellés dans différentes devises	Luxembourg	EUR	2 500 765,57
LU2210152745	FID-ABSLT RTRN GLB EQT-Y PFE	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Investit au moins 70 % de ses actifs dans des actions de sociétés du monde entier	Luxembourg	EUR	4, 591 140,29
LU1791706127	FIDELITY-EM LOC CU DB-I EUR	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Investit au moins 70 % de ses actifs dans des titres de créance « investment grade » et « below investment grade » des marchés émergents, libellés en devise locale.	Luxembourg	EUR	850 737,65
LU0346390353	FIDELITY FD-EURO CASH-Y ACCEUR	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Investit au moins 70 % de ses actifs dans des instruments du marché monétaire libellés en euro	Luxembourg	EUR	638 603,85
LU0346388373	FIDELITY FDS-EURO GROW-YACC	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Investit au moins 70 % de ses actifs dans des actions de sociétés européennes	Luxembourg	EUR	937 940,06
LU1992936994	FIDELITY FDS-GBL BD-IACEH	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Investit dans des titres de créance des sociétés et des gouvernements du monde entier.	Luxembourg	EUR	5 030 301,13
LU0353649436	FIDELITY FDS-GLOBAL IL-YACCEUR	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Investit au moins 70 % de ses actifs dans des obligations « investment grade » et « below investment grade » indexées sur l'inflation	Luxembourg	EUR	2 046 275,78
LU0880599641	FIDELITY FDS-S E ASIA-Y EUR	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Investit au moins 70 % de ses actifs dans des actions de sociétés cotées, qui ont leur siège social ou qui exercent la majeure partie de leur activité en Asie (hors Japon).	Luxembourg	EUR	2 598 132,97
LU0318941662	FIDELITY FNDS-WRLD FD-Y ACCE	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Investit au moins 70 % de ses actifs dans des actions de sociétés du monde entier	Luxembourg	EUR	2 014 583,95
IE00BLRPN388	FIDELITY SRE EM EQUITY -ACC	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	ETF actions marchés émergents	Irlande	EUR	126 422,43
IE00BKSBGV72	FIDELITY SRE GLB EQUITY-ACC	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	ETF actions Monde	Irlande	EUR	571 883,86
IE00BNGFMX61	FIDELITY SRE JP EQUITY -ACC	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	ETF actions japonaises	Irlande	EUR	842 993,40
IE00BNGFMY78	FIDELITY SRE PXJ EQUITY -ACC	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	ETF actions Asie ex Japon	Irlande	EUR	1 275 616,80
IE00BKSBGS44	FIDELITY SRE US EQUITY-ACC	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	ETF Actions américaines	Irlande	EUR	7 049 058,86
LU1756522998	FIDELITY-USD BND-Y ACC EUR H	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Investit au moins 70 % de ses actifs dans des titres de créance libellés en dollars US	Luxembourg	EUR	1 660 523,69
LU2219038119	FID FD-GL EQ INC F-YQINCGEUC	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Investit au moins 70 % de ses actifs dans des actions génératrices de revenus émises par des sociétés du monde entier	Luxembourg	EUR	2 318 915,95
IE0006QCIHMO	FIL SUS G CORP PA MF - EUR H	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	ETF Obligations à Haut Rendement alignées sur l'accord de Paris	Irlande	EUR	608 776,90
LU2645235834	GBL FUT LDR FN-I ACC EURO	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Investit au moins 70 % de ses actifs dans des actions des petites et moyennes sociétés du monde entier.	Luxembourg	EUR	816 410,93
IE00B6R52036	ISHARES GOLD PRODUCERS	BlackRock Asset Management Ireland Limited	ETF passif sur l'or	Irlande	EUR	823 492,83
TOTAL						41 051 055,83

CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Exercice 31.12.2024	EUR
Ventilation par nature des créances		
Avoir fiscal à récupérer		-
Déposit euros		-
Déposit autres devises		-
Collatéraux espèces		-
Autres débiteurs divers		168 153,60
Coupons à recevoir		-
TOTAL DES CREANCES		168 153,60
Ventilation par nature des dettes		
Déposit euros		-
Déposit autres devises		-
Collatéraux espèces		-
Provision charges d'emprunts		-
Frais et charges non encore payés		-
Autres créiteurs divers		-
Provision pour risque des liquidités de marché		-
TOTAL DES DETTES		-

FRAIS DE GESTION, AUTRES FRAIS ET CHARGES

	Montant (EUR)	% de l'actif net
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	114 193,00	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Autres engagements (par nature de produit)

Exercice
31.12.2024

EUR

Garanties reçues

dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan

Garanties données

dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine

Engagements de financement reçus mais non encore tirés

Engagements de financement donnés mais non encore tirés

Autres engagements hors bilan

TOTAL

AUTRES INFORMATIONS

	Exercice 31.12.2024	EUR
Immobilisations		
Valeur des immobilisations	-	
Amortissement des immobilisations	-	
Engagements reçus ou donnés		
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-	
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie		
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-	
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-	
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe		
Dépôts	-	
Actions	-	
Titres de taux	-	
OPC	40 227 563,00	
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-	
Swaps (en nominal)	-	
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire		
Titres acquis à réméré	-	
Titres pris en pension	-	
Titres empruntés	-	

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

**TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES
AUX REVENUS NETS**

**Détermination et ventilation des sommes distribuables
Catégorie de classe C (Devise: EUR)**

**Exercice
31.12.2024**

EUR

Sommes restant à affecter

Report à nouveau	-
Revenus nets	129 631,25

Sommes distribuables au titre du revenu net

129 631,25

Affectation

Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	129 631,25

TOTAL

129 631,25

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

**TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES
AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	Exercice 31.12.2024
	EUR
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 653 288,72
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1 653 288,72
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1 653 288,72
TOTAL	1 653 288,72
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
					EUR
Titres OPC				41 051 055,83	98,06
OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale					
Alternative Listed Equity I	206 042,76	9,145	EUR	1 884 281,61	4,50
Fidelity Funds - Absolute Return Global Equity Fund	377 250,64	12,170	EUR	4 591 140,30	10,97
Fidelity Funds - American Growth Fund	58 659,45	31,780	EUR	1 864 197,32	4,45
Fidelity Funds - Emerging Market Local Currency Debt Fund - I Shares (EUR)	102 945,02	8,264	EUR	850 737,65	2,03
Fidelity Funds - Euro Cash Fund	59 726,70	10,692	EUR	638 603,85	1,53
Fidelity Funds - European Growth Fund - Y-ACC Shares (EUR)	35 881,41	26,140	EUR	937 940,06	2,24
Fidelity Funds - Global Bond Fund I-ACC-EUR (hedged)	511 313,39	9,838	EUR	5 030 301,14	12,02
Fidelity Funds - Global Equity Income Fund Y-QINCOME(G)-EUR	144 300,93	16,070	EUR	2 318 915,95	5,54
Fidelity Funds - Global Inflation-linked Bond Fund - Y-ACC Shares (EUR) (hedged)	164 359,50	12,450	EUR	2 046 275,78	4,89
Fidelity Funds - Global Short Duration Income Fund	233 280,37	10,720	EUR	2 500 765,57	5,97
Fidelity Funds - Sust. Asia Equity Fund Y-ACC-EUR	121 125,08	21,450	EUR	2 598 132,97	6,21
Fidelity Funds - US Dollar Bond Fund - Y-ACC Shares (EUR) (hedged)	167 357,76	9,922	EUR	1 660 523,69	3,97
Fidelity Funds - World Fund	51 576,65	39,060	EUR	2 014 583,95	4,81
Fidelity Sust. Global Corp. Bond Paris-Aligned Multifactor UCITS ETF ACC-EUR (hedged)	107 387,00	5,669	EUR	608 776,90	1,45
Fidelity Sust. Research Enhanced Emerging Markets Equity UCITS ETF ACC-USD	28 923,00	4,371	EUR	126 422,43	0,30
Fidelity Sust. Research Enhanced Global Equity UCITS ETF ACC-USD	63 451,00	9,013	EUR	571 883,86	1,37
Fidelity Sust. Research Enhanced Japan Equity UCITS ETF JPY Acc (FJPS)	155 276,00	5,429	EUR	842 993,40	2,01
Fidelity Sust. Research Enhanced Pacific ex-Japan Equity UCITS ETF USD Acc (FPXS)	231 090,00	5,520	EUR	1 275 616,80	3,05
Fidelity Sust. Research Enhanced US Equity UCITS ETF ACC-USD	699 034,00	10,084	EUR	7 049 058,87	16,83
Global Future Leaders Fund	64 132,83	12,730	EUR	816 410,93	1,95
iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	55 120,00	14,940	EUR	823 492,80	1,97
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME					
APPELS DE MARGE				-	-
SWAPS				-	-
CRÉANCES				168 153,60	0,40
DETTES				-	-
DÉPOTS				-	-
AUTRES COMPTES FINANCIERS				642 725,69	1,54
TOTAL DE L'ACTIF NET				41 861 935,12	100,00

Nombre d'actions en circulation au : **31.12.2024****Actions "C"** **331 269,32**Valeur liquidative (EUR) au : **31.12.2024****Actions "C"** **126,36**

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan			Montant de l'exposition (*)		
	Actif	Passif	Devise	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)
				Montant	Devise	Montant
Change à terme	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (HORS IFT UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE DE PART)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (HORS IFT UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE DE PART)

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE DE PART

Instruments financiers à terme - de change				
Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	41 051 055,83
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises)	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	810 879,29
Autres passifs (-)	-
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	41 861 935,12

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Compartiments	Valeur liquidative d'origine	Code ISIN	Affectation des sommes de distribuables	Devise Libellé	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum de souscription ultérieure	Commission de souscription non acquise au compartiment à la charge de l'investisseur	Frais de fonctionnement et de gestion TTC facturés à l'OPCVM	Frais indirects de fonctionnement et de gestion TTC facturés à l'OPCVM
Hugo Fidelity	100 €	FR0012686350	Capitalisation	Euros	10 000 000 €	N/A	5,25 % maximum	0,20 % TTC maximum	0,90 % TTC maximum

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent le gestionnaire financier dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1 Frais de gestion financière	Actif Net	0,20 % TTC
2 Frais administratifs externes à la société de gestion	Néant	À la charge de la société de gestion
3 Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif Net	0,90 % TTC maximum
		OPC : 25 € maximum hors taxes applicables par transaction.
4 Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	ETF : 25 € maximum hors taxes applicables par transaction. Instrument financier à terme : 25 € maximum hors taxes applicables par transaction. Ces frais sont payés au dépositaire.
5 Commission de surperformance	Néant	

Frais de recherche

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative, sur la base d'un taux communiqué par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changements affectant le compartiment

Néant

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FIDELITY SICAV constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris - La Défense, le 29 avril 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES AUX ACTIONNAIRES

LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 29 AVRIL 2025

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils sont présentés dans les divers postes du bilan et du compte de résultat pour chacun des compartiments qui composent la SICAV au 31 décembre 2024 : Fidelity Europe et Hugo Fidelity.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial qui lui est présenté par le commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article L 225-38 du Code de commerce et déclare approuver les conclusions de ce rapport.

Troisième résolution

L'assemblée générale, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 du compartiment Fidelity Europe ressort à 5 420 522,43 Euros, décide d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices (2021, 2022, 2023), les résultats du compartiment Fidelity Europe ont été portés au compte capital.

L'assemblée générale décide également d'affecter au compte capital les plus-values distribuables, soit 35 572 316,83 Euros, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion au Président et aux membres du conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 du compartiment Hugo Fidelity ressort à 16 157,48 Euros, décide d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des derniers exercices (2021, 2022, 2023), le résultat du compartiment Hugo Fidelity a été porté au compte capital.

L'assemblée générale décide également d'affecter au compte capital les plus-values distribuables, soit 1 653 288,72 Euros, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion au Président et aux membres du conseil d'administration.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Denis Bachot pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Gloser pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Véronique Jouve pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Gloser pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Huitième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Lewandowski pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Neuvième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à LEXTENSO (nom commercial : Gazette du Palais) situé à La Grande Arche, 1 Parvis de La Défense, 92044 Paris - La Défense en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

ANNEXE 1
LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU COURS DE L'EXERCICE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Prénom Nom	Société	Forme	Fonction	Pays
Jean-Denis Bachot	Fidelity SICAV	SICAV	Président	France
	FIL Gestion	SAS	Président	France
Christophe Gloser	Fidelity SICAV	SICAV	Administrateur	France
	FIL (Luxembourg) S.A.	S.A.	Directeur	Luxembourg
Véronique Jouve	Fidelity SICAV	SICAV	Administrateur	France
Eric Lewandowski	Fidelity SICAV	SICAV	Administrateur	France
	FIL Gestion	SAS	Directeur	France
	Imagine For Margo - Children without Cancer	Association déclarée	Général	
			Administrateur	France

Annexe 2

Rapport annuel

au 29 décembre 2023



FIDELITY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

Gestionnaire Financier

FIL Gestion

Siège Social

21, avenue Kléber - 75116 Paris

435 258 140 R.C.S. Paris

RAPPORT ANNUEL

Exercice 2023

**Assemblée générale
ordinaire du 25 avril 2024**

SOMMAIRE

Composition du conseil d'administration	p. 2
Rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2024	p. 3
Fidelity SICAV : éléments comptables consolidés	p. 10
Bilan	
Hors Bilan	
Compte de résultat	
Annexe aux comptes annuels	
Fidelity Europe : éléments comptables	p. 15
Identification	
Bilan	
Hors bilan	
Compte de résultat	
Evolution de l'actif net	
Compléments d'information	
Ventilation par nature des créances et des dettes	
Ventilation par nature juridique ou économique d'instruments	
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan	
Ventilation par maturité résiduelle	
Ventilation par devise de cotation	
Affectation du résultat	
Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	
Inventaire des instruments financiers au 29 décembre 2023	
Règles et méthodes comptables	
Hugo Fidelity : éléments comptables	p. 39
Identification	
Bilan	
Hors bilan	
Compte de résultat	
Evolution de l'actif net	
Compléments d'information	
Ventilation par nature des créances et des dettes	
Ventilation par nature juridique ou économique d'instruments	
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan	
Ventilation par maturité résiduelle	
Ventilation par devise de cotation	
Affectation du résultat	
Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	
Inventaire des instruments financiers au 29 décembre 2023	
Règles et méthodes comptables	
Rapports du commissaire aux comptes	p. 59
Résolutions	p. 61
Annexe 1 : Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice par les membres du Conseil	p. 62
Annexe 2 : Rapport ESG Fidelity Europe	p. 63
Annexe 3 : Rapport SFDR Fidelity Europe	p. 68
Annexe 4 : Rapport SFDR Hugo Fidelity	p. 77

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 29 DÉCEMBRE 2023

Président-Directeur Général

Monsieur Jean-Denis Bachot
Président de FIL Gestion

Administrateurs

Monsieur Christophe Gloser
Head of Sales, Continental Europe & Latin America, Fidelity International

Madame Véronique Jouve
Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, FIL Gestion

Monsieur Eric Lewandowski
Directeur des Opérations, FIL Gestion

Commissaire aux comptes

Deloitte et Associés

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSENTE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de FIDELITY SICAV et notamment soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 29 décembre 2023 ainsi que le projet d'affectation des résultats conformément à la loi et aux statuts.

FIDELITY SICAV est une SICAV à compartiments conforme aux dispositions de l'article L 214-5 du Code monétaire et financier.

A la date des présentes la SICAV comprend deux compartiments :

• **FIDELITY Europe**

Classé « Actions Internationales », ce compartiment a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, en permanence investi et/ou exposé à hauteur de 75% au moins sur un ou plusieurs marchés d'actions émises dans un ou plusieurs pays de la communauté européenne ou titres assimilés éligibles au PEA et le solde essentiellement en actions européennes.

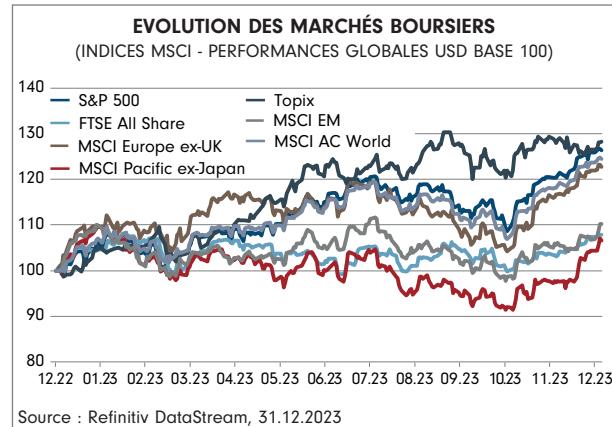
• **Hugo Fidelity**

Non classé, l'objectif de ce compartiment est l'appréciation du capital à long terme. Il est investi en fonction de l'évolution des marchés dans des OPC des produits de taux, des OPC de produits actions, des OPC de produits monétaires ainsi que, notamment, via des OPCVM portant sur les matières premières, de type ETF.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ – SUR 12 MOIS À FIN DÉCEMBRE

La progression des **actions mondiales** dans une année marquée par la volatilité s'explique par l'inflation modérée et les prévisions d'un assouplissement des politiques monétaires qui ont encouragé la confiance des investisseurs. Les actions ont commencé l'année sur une note positive, avant que l'agitation du secteur bancaire aux États-Unis et en Europe ne réduise l'appétit pour le risque. Les banques régionales et de taille moyenne aux États-Unis ont vu leurs obligations d'État à long terme perdre de la valeur en raison des hausses de taux agressives opérées par la Réserve fédérale américaine (Fed), qui ont entraîné une forte volatilité dans le secteur financier. En outre, les incertitudes quant à l'accord sur le plafond de la dette américaine et la dégradation de la note de la dette à long terme du gouvernement américain en raison de l'élargissement du déficit budgétaire ont exercé une pression continue sur les marchés. La confiance a également été fragilisée par le fait que les principales banques centrales ont imposé leur position de taux d'intérêt « plus élevés plus longtemps ». Dans le même temps, le conflit en cours et les événements tragiques en Israël et à Gaza ont freiné la confiance mondiale. Cependant, les bénéfices élevés des entreprises et les solides données économiques ont soutenu la performance globale. Vers la fin de l'année, les actions ont fortement progressé car les banques centrales des marchés développés ont ralenti le rythme des hausses des taux d'intérêt, ce qui a renforcé les espoirs d'un atterrissage en douceur. Dans ce contexte mondial, les principaux marchés actions régionaux ont clôturé l'année en hausse, les États-Unis et l'Europe (hors Royaume-Uni) affichant la plus belle progression. Sur le plan sectoriel, les services de télécommunications et les technologies de l'information ont été les plus performants car le thème de l'intelligence artificielle (IA) a soutenu la confiance, tandis que les valeurs des services aux

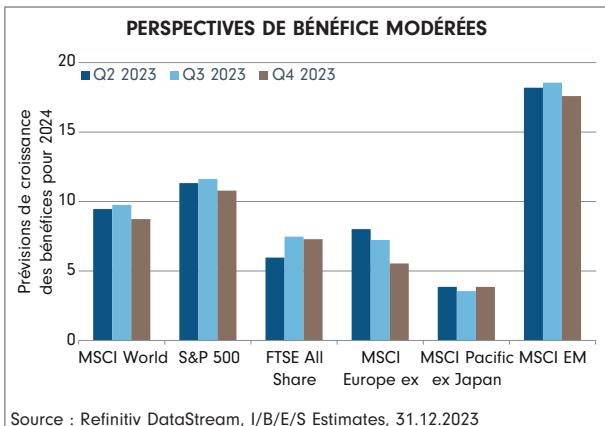


collectivités et des biens de consommation de base ont sous-performé. Dans l'ensemble, les performances en dollar américain ont été aidées par sa dépréciation face à la livre sterling et à l'euro, mais pénalisées par son appréciation face au yen.

Les **actions européennes** ont signé de très bonnes performances en 2023, mais une certaine volatilité est apparue en cours de route. Au début de l'année, la confiance des investisseurs a été dopée par le fait que les prévisions d'une crise énergétique ne se sont pas concrétisées, en raison notamment de la chute des prix du gaz naturel dans un contexte d'hiver plus doux. Toutefois, les inquiétudes concernant l'inflation persistante, la guerre en Ukraine et la réouverture économique plus lente que prévu en Chine ont pesé sur les marchés. En mars, la faillite de Signature Valley Bank et de Signature Bank aux États-Unis et celle de Credit Suisse en Europe ont fait craindre un effet domino dans le secteur bancaire. En dépit de ces inquiétudes, les investisseurs ont été encouragés par les résultats positifs des entreprises et les marchés sont restés dynamiques, malgré la persistance des annonces d'un ralentissement de la croissance en Chine. Après avoir enregistré de bonnes performances au premier semestre 2023, les actions européennes ont connu des rotations importantes au troisième trimestre, les investisseurs se concentrant alors sur les décisions relatives aux taux d'intérêt prises par la plupart des grandes banques centrales. Bien qu'elles se soient atténuées au cours de l'année 2023, les pressions inflationnistes ont persisté au troisième trimestre et l'attention s'est portée sur combien de temps durerait la position restrictive en matière de politique monétaire, la stratégie de taux « plus élevés plus longtemps » apparaissant comme la stratégie probable des banques centrales américaine et européenne pour atténuer la pression continue à la hausse sur les prix. En octobre, la confiance restait fragile dans une période caractérisée par des bénéfices décevants, des taux d'intérêt élevés et des tensions géopolitiques. Cependant, les marchés actions ont fortement rebondi en novembre et la reprise s'est poursuivie en décembre, le ralentissement de l'inflation ayant incité la Réserve fédérale américaine (Fed) à adopter un ton plus conciliant. L'inflation dans la zone euro a reculé à 2,4 % en novembre, contre 2,9 % en octobre, se rapprochant ainsi de l'objectif de 2 % et amenant les investisseurs à spéculer sur le fait que la Banque centrale européenne (BCE) pourrait réduire ses taux d'intérêt plus tôt que prévu.

Les **actions britanniques** ont progressé sur l'année, malgré toute une série de difficultés parmi lesquelles les tensions géopolitiques, les craintes persistantes de récession, le resserrement de la politique monétaire et les difficultés économiques de la Chine après la pandémie. En mars, la faillite des prêteurs américains Silicon Valley Bank et Signature Bank, ainsi que les problèmes qui ont suivi au Crédit Suisse, ont suscité de fortes turbulences et fait craindre une contagion plus large au sein du système financier. Toutefois, les responsables politiques ont agi rapidement pour

RAPPORT DE GESTION



gérer les risques de contagion. La négociation sur le plafond de la dette américaine en mai a également incité les investisseurs à la prudence, bien qu'elle ait finalement permis d'éviter un défaut de paiement de la dette du gouvernement fédéral. Le conflit en cours et les événements tragiques en Israël et à Gaza ont suscité des craintes d'un élargissement du conflit au Moyen-Orient et ont freiné la confiance. Pendant ce temps, le Royaume-Uni a été confronté à une inflation parmi les plus élevées des marchés développés, ce qui a incité la Banque d'Angleterre (BoE) à relever agressivement ses taux à 5,25 %, poussant les coûts d'emprunt à des niveaux jamais vus depuis 2008. Cependant, fin octobre, la perspective du marché a rapidement commencé à changer. Le ralentissement des pressions inflationnistes a permis à la Banque d'Angleterre de maintenir ses taux inchangés lors des dernières réunions, après 14 hausses de taux successives. Ce maintien des taux a conduit les investisseurs à penser que nous approchions peut-être du point culminant des hausses de taux d'intérêt, ce qui a insufflé une dynamique particulièrement porteuse pour les actions. Cette vision a été renforcée par la réunion de décembre du Federal Open Market Committee, le graphique à points (« dot plot ») de la Réserve fédérale américaine indiquant des baisses de taux de 0,75 point de pourcentage en 2024.

Les **actions américaines** se sont inscrites en hausse en 2023. L'année a commencé sur une note d'incertitude, la perspective d'une inflation persistante et d'une récession imminente ayant pesé sur la confiance. Les actions ont chuté en mars lorsque la faillite de Silicon Valley Bank (SVB) et de Signature Bank aux États-Unis, et la faillite de Crédit Suisse qui a suivi en Europe, ont introduit l'incertitude sur les marchés financiers. Les actions se sont ensuite redressées lorsque les régulateurs ont rassuré les investisseurs sur la solidité du système financier et que les banques commerciales ont racheté les dépôts et les prêts des banques qui ont fait faillite. Dans le même temps, la négociation sur le plafond de la dette américaine en mai a incité les investisseurs à la prudence, bien que la question ait finalement été résolue en juin, lorsque le Sénat américain a approuvé le projet de loi sur le plafond de la dette afin d'éviter un défaut de paiement de la dette du gouvernement fédéral. La flambée des prix du pétrole, l'augmentation des rendements obligataires et les craintes d'un « shutdown » du gouvernement ont déclenché une correction vers la fin du troisième trimestre. Cependant, en novembre, les marchés ont fortement rebondi après trois mois de baisse, les perspectives selon lesquelles les banques centrales auraient atteint le sommet de leur cycle de resserrement des taux d'intérêt et les baisses de taux interviendraient en 2024 ayant renforcé la confiance des investisseurs. Dans ce contexte, tous les secteurs, à l'exception des services aux collectivités et de l'énergie, ont progressé, les technologies de l'information, les services de communication et la consommation cyclique affichant les performances les plus élevées. En termes de style de gestion, les actions de croissance

et de qualité ont surperformé les actions « value ». Les grandes et petites capitalisations ont dépassé les moyennes capitalisations.

Les actions japonaises ont atteint leur plus haut niveau depuis plusieurs décennies en 2023. Les achats massifs des investisseurs étrangers ont stimulé la hausse du cours des actions. Les acteurs du marché ont été encouragés par un flux constant de développements liés à la gouvernance d'entreprise, stimulés par les mesures de réforme de la Bourse de Tokyo, et par des bénéfices nationaux largement positifs. La politique accommodante de la Banque du Japon (BoJ) et l'affaiblissement du yen ont également soutenu la tendance positive des cours des actions. La monnaie japonaise a été soumise à une pression généralisée en raison d'une nouvelle divergence des politiques monétaires, et la hausse des rendements américains à long terme a poussé le yen à plus de 150 ¥ pour un dollar américain, son niveau le plus bas depuis un an. La Banque du Japon a assoupli son cadre de contrôle de la courbe des taux (YCC), mais a maintenu sa politique de relance. Les actions « value » ont surperformé les actions de croissance au cours de la période. Sur le plan sectoriel, les technologies de l'information, les matériaux et l'énergie ont enregistré les meilleures performances, tandis que le secteur de la santé a été le moins performant.

Les **actions d'Asie-Pacifique hors Japon** ont progressé en 2023. Les marchés actions régionaux ont fortement rebondi vers la fin de l'année sur fond de prévisions selon lesquelles la Réserve fédérale américaine (Fed) pourrait avoir atteint le point culminant de son cycle de resserrement. En outre, le ton accommodant de la Fed en décembre a soutenu l'optimisme des investisseurs quant à une baisse des taux plus tôt que prévu en 2024. Cela a entraîné un regain d'appétit pour les actifs à risque dans l'ensemble de la région. Dans ce contexte, les actions australiennes, singapouraines et indiennes ont progressé. Un net rebond des semi-conducteurs à Taïwan et en Corée du Sud a soutenu ces marchés. Les investisseurs sont restés optimistes quant aux perspectives de croissance découlant de l'intelligence artificielle (IA) et de la fin des cycles baissiers des puces et des nœuds. À l'inverse, les actions en Chine et à Hong Kong ont reculé. Le marché immobilier chinois en difficulté et la faiblesse macroéconomique du pays ont pesé sur le sentiment du marché. Au sein de l'ASEAN, l'Indonésie et les Philippines ont progressé, tandis que la Malaisie et la Thaïlande ont reculé. Sur le plan sectoriel, les technologies de l'information (TI) ont été les plus performantes.

POLITIQUES D'INVESTISSEMENT DES COMPARTIMENTS

FIDELITY EUROPE

Les actions européennes ont signé de très bonnes performances en 2023, mais une certaine volatilité est apparue en cours de route. Au début de l'année, la confiance des investisseurs a été dopée par le fait que les prévisions d'une crise énergétique ne se sont pas concrétisées, en raison notamment de la chute des prix du gaz naturel dans un contexte d'hiver plus doux. Toutefois, les inquiétudes concernant l'inflation persistante, la guerre en Ukraine et la réouverture économique plus lente que prévu en Chine ont pesé sur les marchés. En mars, la faillite de Signature Valley Bank et de Signature Bank aux États-Unis et celle de Credit Suisse en Europe ont fait craindre un effet domino dans le secteur bancaire. En dépit de ces inquiétudes, les investisseurs ont été encouragés par les résultats positifs des entreprises et les marchés sont restés dynamiques, malgré la persistance des annonces d'un ralentissement de la croissance en Chine. Après avoir enregistré de bonnes performances au premier semestre 2023, les actions

RAPPORT DE GESTION

européennes ont connu des rotations importantes au troisième trimestre, les investisseurs se concentrant alors sur les décisions relatives aux taux d'intérêt prises par la plupart des grandes banques centrales. Bien qu'elles se soient atténuées au cours de l'année 2023, les pressions inflationnistes ont persisté au troisième trimestre et l'attention s'est portée sur combien de temps durerait la position restrictive en matière de politique monétaire, la stratégie de taux « plus élevés plus longtemps » apparaissant comme la stratégie probable des banques centrales américaine et européenne pour atténuer la pression continue à la hausse sur les prix. En octobre, la confiance restait fragile dans une période caractérisée par des bénéfices décevants, des taux d'intérêt élevés et des tensions géopolitiques. Cependant, les marchés actions ont fortement rebondi en novembre et la reprise s'est poursuivie en décembre, le ralentissement de l'inflation ayant incité la Réserve fédérale américaine (Fed) à adopter un ton plus conciliant. L'inflation dans la zone euro a reculé à 2,4 % en novembre, contre 2,9 % en octobre, se rapprochant ainsi de l'objectif de 2 % et amenant les investisseurs à spéculer sur le fait que la Banque centrale européenne (BCE) pourrait réduire ses taux d'intérêt plus tôt que prévu.

Le fonds (part A, net de frais) a enregistré une performance de 10,6 %, le fonds (part N, net de frais) a enregistré une performance de 11,6 %, sous-performance l'indice MSCI Europe (N) qui a gagné 15,8 %. Cette sous-performance s'explique principalement par une faible sélection de titres dans les secteurs de la finance, de la santé et de l'énergie. La sous-pondération des valeurs industrielles a également limité les gains. En revanche, la sélection de titres dans les secteurs des services de communication et des services publics s'est avérée payante, tout comme le positionnement sur les technologies de l'information (surpondération) et la consommation cyclique (sous-pondération).

Au niveau des actions, la sous-pondération de la société Novo Nordisk, leader dans le domaine des traitements contre le diabète, a été à l'origine de la principale contribution négative à la performance. Ses actions se sont redressées sous l'effet de la très forte demande aux États-Unis pour Wegovy, son médicament contre l'obésité, et Ozempic, un antidiabétique, ainsi que des premières indications selon lesquelles Wegovy est également efficace pour réduire le risque d'accident vasculaire cérébral et de crise cardiaque. La position dans la société d'énergie allemande Siemens Energy a entravé la performance relative en raison d'informations selon lesquelles le groupe était en pourparlers avec le gouvernement allemand pour obtenir des garanties d'État à la suite d'importants revers dans sa division éoliennes. La société d'ingrédients DSM-Firmenich a chuté en raison de la détérioration de la croissance organique. Les divisions Nutrition animale et santé et Nutrition humaine et soins ont été particulièrement touchées par la baisse des prix des vitamines. L'entreprise finlandaise Neste, spécialisée dans le diesel et le carburant renouvelables, a été une autre source de faiblesse notable. Ses actions ont chuté de manière significative après que l'entreprise a déclaré des bénéfices inférieurs aux prévisions au deuxième trimestre en raison de la baisse des volumes et des marges dans le segment du diesel renouvelable.

En ce qui concerne les contributeurs, la société de fast-fashion Inditex a progressé après avoir publié de bons résultats tout au long de l'année, dépassant les attentes en matière de marges et de bénéfices. La plateforme de réservation espagnole Amadeus IT a progressé après avoir enregistré des résultats positifs au premier trimestre, car elle bénéficie de la reprise actuelle du transport aérien. Les actions de la société Adevinta, leader des petites annonces en ligne, ont été fortement stimulées vers la fin du troisième trimestre, à la suite d'informations faisant état de l'intérêt d'un fonds d'investissement privé pour l'acquisition de la société cotée en bourse. La position dans la compagnie italienne d'électricité Enel a été une autre source de performance positive, car ses actions se sont redressées dans un contexte de flambée des prix du pétrole.

Positionnement

Le 1^{er} octobre 2023, Vincent Durel et Christian von Engelbrechten ont été nommés respectivement gérant principal et conseiller en gestion de portefeuille non discrétionnaire du fonds. L'équipe cible les entreprises présentant une valorisation attractive et un bon profil risque/rendement résultant de la combinaison du potentiel de croissance, des rendements, des dividendes et de l'évolution de la valorisation alors que le marché sous-estime la durée ou l'amélioration de la qualité d'une entreprise. L'accent est également mis sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) afin de sélectionner des entreprises ayant de bonnes pratiques, un développement durable, des scores ESG élevés et de faibles risques de controverse. Compte tenu des conditions de marché et des incertitudes économiques, l'équipe a renforcé la qualité du portefeuille et en a réduit le caractère cyclique. Au niveau sectoriel, elle a augmenté l'exposition aux secteurs de la santé et des biens de consommation de base, en réduisant l'allocation à tous les autres secteurs. L'exposition aux grandes capitalisations a également été augmentée. Le portefeuille reflète désormais les idées à forte conviction de la nouvelle équipe et se compose d'un mélange de valeurs à croissance pérenne, de valeurs de qualité, de sociétés cycliques aux valorisations attractives et de quelques opportunités de restructuration. Ce dernier groupe comprend Convatec, dont l'équipe de direction est en train d'affiner l'orientation commerciale. L'innovation du portefeuille devrait stimuler la croissance, ce qui devrait l'aider à retrouver sa rentabilité.

HUGO FIDELITY

La progression des actions mondiales dans une année marquée par la volatilité s'explique par l'inflation modérée et les prévisions d'un assouplissement des politiques monétaires qui ont encouragé la confiance des investisseurs. Les actions ont commencé l'année sur une note positive, avant que l'agitation du secteur bancaire aux États-Unis et en Europe ne réduise l'appétit pour le risque. Les banques régionales et de taille moyenne aux États-Unis ont vu leurs obligations d'État à long terme perdre de la valeur en raison des hausses de taux agressives opérées par la Réserve fédérale américaine (Fed), qui ont entraîné une forte volatilité dans le secteur financier. En outre, les incertitudes quant à l'accord sur le plafond de la dette américaine et la dégradation de la note de la dette à long terme du gouvernement américain en raison de l'élargissement du déficit budgétaire ont exercé une pression continue sur les marchés. La confiance a également été fragilisée par le fait que les principales banques centrales ont imposé leur position de taux d'intérêt « plus élevés plus longtemps ». Dans le même temps, le conflit en cours et les événements tragiques en Israël et à Gaza ont freiné la confiance mondiale. Cependant, les bénéfices élevés des entreprises et les solides données économiques ont soutenu la performance globale. Vers la fin de l'année, les actions ont fortement progressé car les banques centrales des marchés développés ont ralenti le rythme des hausses des taux d'intérêt, ce qui a renforcé les espoirs d'un atterrissage en douceur. Dans ce contexte mondial, les principaux marchés actions régionaux ont clôturé l'année en hausse, les États-Unis et l'Europe (hors Royaume-Uni) affichant la plus belle progression. Sur le plan sectoriel, les services de télécommunications et les technologies de l'information ont été les plus performants car le thème de l'intelligence artificielle (IA) a soutenu la confiance, tandis que les valeurs des services aux collectivités et des biens de consommation de base ont sous-performé. Les marchés obligataires internationaux ont globalement enregistré une performance positive sur la période 2023. Les marchés du crédit se sont montrés résilients, les investisseurs étant optimistes quant à un ralentissement du rythme du resserrement de la politique monétaire au niveau mondial et à

RAPPORT DE GESTION

la stabilité relative des fondamentaux des entreprises. Cependant, cela n'a pas duré longtemps car les marchés sont redevenus volatils en mars suite à la faillite de Silicon Valley Bank, qui a fait craindre une contagion plus large à l'ensemble du secteur bancaire. Les inquiétudes concernant la reprise économique de la Chine et l'échéance imminente d'une décision sur le plafond de la dette du gouvernement américain ont également pesé sur les marchés. Néanmoins, la confiance s'est améliorée lorsque les négociateurs sont parvenus à un accord pour éviter un défaut. Avec la fermeture de First Republic Bank en mai, les turbulences financières ont semblé plus maîtrisées, et la volatilité s'est nettement atténuée. Les marchés ont continué à bien se porter grâce aux bénéfices élevés des entreprises et à l'atténuation des risques de récession du fait de marchés du travail dynamiques, du maintien de la croissance et de la baisse de l'inflation. La confiance s'est à nouveau détériorée en octobre en raison du conflit en cours et des événements tragiques en Israël et à Gaza qui ont suscité de vives inquiétudes quant aux risques géopolitiques dans la région. De plus, les prévisions de taux d'intérêts « plus élevés plus longtemps », soutenues par les solides données économiques et sur l'inflation américaines, ont pesé sur les marchés et conduit à une correction des obligations d'État. Les deux derniers mois de l'année ont apporté un certain répit aux marchés avec le fort rebond des obligations multimarchés qui ont récupéré une partie de leurs pertes antérieures. Dans l'ensemble, les obligations souveraines, y compris les bons du Trésor américain, les obligations d'État britanniques (Gilts) et les obligations d'État allemandes (Bund), se sont redressées, alors que les rendements ont continué à baisser au cours des deux derniers mois de l'année. Dans le domaine du crédit aux entreprises, les obligations « investment grade » ont affiché des rendements positifs, les spreads de crédit s'étant resserrés à l'échelle mondiale. Les obligations à haut rendement ont surperformé les obligations « investment grade », à l'exception des obligations asiatiques à haut rendement, qui ont continué à décevoir dans un contexte de correction généralisée du secteur immobilier en Chine.

Le fonds Fidelity Hugo a gagné 4,7 % en euro en 2023. Les rendements s'expliquent en grande partie par la composante actions en valeur absolue. En particulier, les positions sous-jacentes en actions européennes et japonaises ont apporté une valeur ajoutée significative. En ce qui concerne les actions, la stratégie sous-jacente « value » japonaise a été à l'origine de la principale contribution positive grâce à ses positions dans les secteurs de la consommation cyclique, de la consommation de base et des matériaux. S'agissant des obligations, les stratégies « US Dollar Bond » et « Global Bond » ont contribué à la performance grâce à la baisse des rendements vers la fin de la période. En outre, les positions sur des actifs alternatifs externes et les matières premières, en particulier l'or, ont enregistré des performances positives dans l'ensemble.

En ce début d'année 2024, les perspectives à court terme sont favorables aux actifs à risque, pour résister aux taux plus élevés. Le contexte macroéconomique reste celui d'une fin de cycle. Les activités économiques résistent relativement bien, en particulier aux États-Unis, tandis que l'inflation continue de refluer et que les marchés présentent des facteurs techniques favorables. La normalisation du marché du travail et la croissance positive des salaires réels soutiennent les activités de consommation. Dans le même temps, l'approche plus accommodante de la Fed a propulsé les actions et les obligations à la hausse et a renforcé le consensus d'un atterrissage en douceur. Toutefois, la hausse des taux affaiblit les perspectives fondamentales à moyen terme, car la crainte qu'elle ne finisse par ralentir la croissance demeure.

AFFECTATION DES RESULTATS

Au niveau consolidé, le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 16 715 862,20 EUR au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 contre 20 601 221,81 EUR au 30 décembre 2022.

Après déduction des 12 391 649,19 EUR prélevés au titre des frais de gestion, le résultat net de la SICAV de l'exercice 2023 ressort à 4 324 213,01 EUR contre 6 165 376,60 EUR au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du compte de régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de (920 172,21) EUR, le résultat de l'exercice ressort à 3 404 040,80 EUR, à affecter au prorata des résultats des deux compartiments de la SICAV.

FIDELITY EUROPE

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 16 666 985,26 EUR au 29 décembre 2023 contre 20 591 768,58 EUR au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice, déduction faite des 12 391 649,19 EUR prélevés au titre des frais de gestion, ressort à 4 275 336,07 EUR contre 6 155 923,37 EUR au titre de l'exercice précédent. Après prise en compte du compte de régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de (911 984,35) EUR, le résultat de l'exercice ressort à 3 363 351,72 EUR contre 5 270 168,21 EUR au titre de l'exercice précédent. nous vous proposons en conséquence d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des 3 derniers exercices (2020, 2021, 2022), les résultats du compartiment ont été portés au compte capital.

Il est également proposé d'affecter au compte capital les moins values distribuables, soit (4 567 721,47), au titre de l'exercice clos au 29 décembre 2023.

HUGO FIDELITY

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 48 876,94 EUR au 29 décembre 2023 contre 9 453,23 EUR au titre de l'exercice précédent.

Aucun frais de gestion ne fut prélevé au cours de l'exercice, le résultat net de l'exercice ressort à 48 876,94 EUR contre 9 453,23 EUR au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du compte de régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de (8 187,86) EUR, le résultat de l'exercice ressort à 40 689,08 EUR contre 9 480,88 EUR au titre de l'exercice précédent. nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices (2020, 2021, 2022), les résultats du compartiment ont été portés au compte capital. Il est également proposé d'affecter au compte capital les plus values distribuables, soit 1 690 736,75 EUR au titre de l'exercice clos au 29 décembre 2023.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ART L 225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)

- a) La liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice par les membres du Conseil est consultable en annexe 1 du présent rapport annuel.
- b) Conventions visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce du Code de commerce

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

c) Délégation en cours de validités

Au cours de cet exercice aucune délégation n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

d) Direction général de la Société

Il est rappelé que conformément à l'article 20 des Statuts de la Société la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration. M. Jean-Denis Bachot a été nommé Président-Directeur général de la Société par une décision du Conseil d'administration du 11 avril 2016.

CHANGEMENTS INTERESSANT FIDELITY SICAV INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DES COMPTES

Néant.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La date de fin d'exercice social de FIL Gestion étant au 29 décembre, la société de gestion a rendu compte sur les droits de vote dans les 4 mois suivant la clôture, à savoir le 30 avril.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, les votes ont été exercés conformément à la politique de vote de FIL Gestion mise en place. En outre, la société a rendu compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote au cours de l'exercice 2023. Ces deux documents sont consultables au siège de la Société de gestion et sur le site www.fidelity.fr.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES ET ANALYSTES

Conformément aux dispositions des articles 321-114 et 321-115 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la Société de gestion a établi et mis en œuvre une politique de sélection des intermédiaires et des analystes publiée sur son site www.fidelity.fr

Les intermédiaires et contreparties sont sélectionnés par une équipe spécialisée responsable au niveau Groupe de cette sélection et indépendante des gestionnaires et des responsables de la passation des ordres à la table de négociation. Parmi les critères de sélection utilisés par cette équipe figurent le statut réglementaire et la surface financière. Une fois la liste des intermédiaires/contreparties éligibles arrêtée, le choix est effectué à chaque passation d'ordre par la table de négociation conformément à la politique de meilleure exécution définie par

Fidelity en prenant en compte le prix du titre et d'autres facteurs qualitatifs tels que la liquidité et le service.

COMMISSIONS

Aucune commission de mouvement n'a été perçue par la société de gestion au titre des transactions effectuées sur les valeurs en portefeuille.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 321-122 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, il est tenu à disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation établi par la Société de gestion. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.fidelity.fr.

DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR L'EPARGNE

Le quota d'investissement de Fidelity Europe en créances et produits assimilés, tel que défini par la Directive 2003/48/CE du Conseil de l'Union européenne du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts, est inférieur à 25%.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Conformément au décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015, la société de gestion doit publier des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement et de gestion des risques.

Conformément aux dispositions réglementaires, ces informations font l'objet d'un rapport spécifique annexé au présent rapport annuel (Annexe 2).

Sur l'exercice, les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ont pu être pris en compte simultanément pour la sélection de valeur. Pour autant, la gestion mise en œuvre au sein des OPCVM n'a été ni dictée ni restreinte par ces principes. La politique ESG est également disponible sur le site www.fidelity.fr.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

FIL Gestion, la société de gestion, est soumise aux politiques, procédures et pratiques en matière de rémunération (désignées collectivement sous le terme « Politique de rémunération ») conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »).

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle de FIL Gestion.

La politique de rémunération est compatible avec une gestion saine et efficace des risques et encourage une telle gestion. Elle est

RAPPORT DE GESTION

conçue afin de ne pas inciter une prise de risque qui ne serait pas cohérente avec le profil de risque du fonds. La Politique de rémunération est conforme à la stratégie commerciale, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt. La Politique de rémunération s'applique aux collaborateurs, et notamment ceux dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur les profils de risque de la société de gestion ou des fonds, et garantit qu'aucun collaborateur ne sera impliqué dans le calcul ou la validation de sa propre rémunération.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Fidelity International sont déterminées en combinant l'évaluation de la performance individuelle et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation de performance s'appuie sur des critères à la fois qualitatifs et quantitatifs si cela s'avère nécessaire, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Fidelity International, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. FIL Gestion a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023. Suivant la dernière revue, il n'y a pas de modification importante à signaler.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Fidelity international a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne.

Le résumé de la Politique de rémunération est disponible sur le site www.fidelity.fr.

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par FIL Gestion (y compris les délégations) à l'ensemble de son personnel (soit 61 collaborateurs au 29 décembre 2023*) s'est élevé à 8 856 797 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées sur l'exercice : 5 261 411 euros, soit 59% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées sur l'exercice : 3 595 386 euros, soit 41% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 2 961 934 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » et Preneurs de Risque Importants* (soit 22 collaborateurs au 29 décembre 2023, y compris ceux délégués).

*Les informations incluses pour les délégataires se rapportent aux preneurs de risques importants identifiés par le délégué.

RÉCLAMATIONS POUR RETENUE À LA SOURCE DISCRIMINATOIRE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les

dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global utilisée par la SICAV est celle de l'approche par l'engagement conformément aux dispositions des articles 411-74 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

SECURITIES FINANCING TRANSACTIONS REGULATION (SFTR)

Les compartiments de la SICAV n'ont investi dans aucun instrument financier entrant dans le cadre de la directive SFTR.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Les compartiments de la SICAV n'ont pas eu recours à des techniques de gestion efficace du portefeuille.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Fidelity Europe

Mouvement	Libellé titre	Montant (EUR)
Achat	Sanofi	15 183 009,02
Vente	Cie Financiere Richemont	13 139 543,87
Achat	Kering	12 700 435,23
Vente	Pernod Ricard	12 626 730,34
Vente	Compagnie De Saint Gobain	11 396 454,95
Achat	Nestlé	11 372 612,52
Achat	L'Oréal	10 946 143,92
Vente	Majorel Group Luxembourg	10 009 134,21
Achat	Siemens Energy Ag	9 579 223,74
Achat	Bayerische motoren werke ag	9 567 562,94

RAPPORT DE GESTION

Hugo Fidelity

Mouvement	Libellé titre	Montant (EUR)
Vente	SPDR BBG 0-3 Euro Corporate	8 326 107,16
Achat	Fidelity Funds - Sustainable Asia Equity Fund Y-ACC-EUR	3 886 622,00
Vente	Fidelity Funds - Asian Smaller Companies Fund - Y-ACC Shares (EUR)	3 718 355,98
Vente	Fidelity Funds - Global Dividend Fund - Y-ACC Shares (EUR)	3 592 202,92
Achat	Fidelity Funds - Global Bond Fund I-ACC-EUR (hedged)	3 022 928,00
Achat	Fidelity Funds - Global Equity Income Fund Y-QINCOME(G)-EUR	3 022 928,00
Achat	Fidelity Sustainable Research Enhanced Pacific ex-Japan Equity UCITS ETF USD Acc (FPXS)	2 621 338,60
Achat	Fidelity Sustainable Research Enhanced Global Equity UCITS ETF ACC-USD	2 609 723,30
Vente	Fidelity Special Situations Fund W Cap	2 514 106,59
Achat	Fidelity Sustainable Research Enhanced Emerging Markets Equity UCITS ETF ACC-USD	1 734 598,80

BILAN

Actif	Exercice	Exercice
	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	635 481 181,65	728 446 516,72
Actions et valeurs assimilées	594 279 495,82	690 033 766,35
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	594 279 495,82	690 033 766,35
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé -	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé -	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	41 201 685,83	38 412 750,37
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	41 201 685,83	36 594 639,07
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	1 818 111,30
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	117 154,20	1 266 442,44
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	117 154,20	1 266 442,44
Comptes financiers	8 630 169,47	6 106 017,49
Liquidités	8 630 169,47	6 106 017,49
TOTAL DE L'ACTIF	644 228 505,32	735 818 976,65

BILAN

Passif	Exercice	Exercice
	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
Capitaux propres		
Capital	639 403 653,79	760 913 345,79
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 876 984,72	-32 682 525,83
Résultat de l'exercice (a,b)	3 404 040,80	5 279 649,09
Total des capitaux propres	639 930 709,87	733 510 469,05
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	4 297 795,45	2 308 507,60
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 297 795,45	2 308 507,60
Comptes financiers		
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	644 228 505,32	735 818 976,65

(a) Y compris comptes de régularisations
 (b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Opérations de couverture	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMpte DE RESULTAT

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	16 715 773,39	20 627 650,21
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	754,90	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	16 716 528,29	20 627 650,21
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-666,09	-26 428,40
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-666,09	-26 428,40
Résultat sur opérations financières (I + II)	16 715 862,20	20 601 221,81
Autres produits (III)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-12 391 649,19	-14 435 845,21
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	4 324 213,01	6 165 376,60
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-920 172,21	-885 727,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)		
RESULTAT (I + II + III + IV + V + VI)	3 404 040,80	5 279 649,09

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les différents documents de synthèse (bilan, hors bilan et compte de résultat) des compartiments ont été agrégés en euro par somme des comptes de tous les compartiments. Aucun retraitement n'a été opéré. Il n'y a pas de détention intercompartiments.

Les comptes annuels, les règles et méthodes comptables, les compléments d'information, l'affectation des résultats, les tableaux d'exposition aux risques et l'inventaire détaillé propres à chacun des compartiments sont présentés en annexe.

Fidelity SICAV comprend deux compartiments :

- Fidelity Europe ouvert au public le 10 décembre 2001,
- Hugo Fidelity ouvert au public le 10 juillet 2015.

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant

FIDELITY EUROPE

IDENTIFICATION

Code ISIN : Action A: FR0000008674
Action N: FR0013293891

Classification : Actions Internationales

Classification SFDR : Article 8

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de Fidelity Europe est de privilégier des investissements à dominante actions, sur un ou plusieurs marchés d'actions de un ou plusieurs pays de l'Union Européenne dans l'optique de recherche de plus value, correspondant à la surperformance de l'indicateur de référence du Compartiment, à savoir le MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) depuis le 01/01/2003. Fidelity Europe met en oeuvre une gestion discrétionnaire couplée à une démarche d'investissement durable. L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps. L'actif est composé à hauteur de 75 % minimum en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA.

Indicateur de référence : MSCI Europe (dividendes nets réinvestis).

Le MSCI Europe est représentatif des marchés d'actions des pays de l'Union Européenne. Il est calculé par Morgan Stanley Capital International chaque jour sur un nombre de valeurs important (plus de 500).

La gestion du Compartiment est une gestion active dont l'objectif est de surperformer cet indicateur. La gestion de ce Compartiment ne suivant pas une gestion indicielle, l'indicateur présenté est un indicateur de performance : la composition du Compartiment peut s'écarte significativement de la répartition de l'indicateur. L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que l'Indicateur de référence n'intègre aucune considération environnementale et sociale.

Stratégie d'investissement :

Stratégies utilisées :

Fidelity Europe vise à maximiser la performance au travers de la gestion dynamique d'un portefeuille concentré (autour de 50 sociétés). L'univers d'investissement du Compartiment est composé des actions européennes considérées comme liquides par le gérant, la liquidité s'entendant soit en termes de capitalisation boursière (en fonction des circonstances de marché, celles-ci peuvent évoluer dans le temps) soit en termes de volume de transactions quotidiennes (ci-après l'**« Univers d'investissement »**). Au sein de cet Univers d'investissement, le gérant applique successivement un filtre d'analyse quantitatif et qualitatif et un filtre d'analyse extra-financière. La note extra-financière du Compartiment sera supérieure à la note de l'Univers d'investissement après élimination de 20 % des sociétés les moins bien notées par MSCI ou, quand les notations MSCI ne sont pas disponibles, par les notations de la durabilité de Fidelity.

a) Le taux d'analyse ou de notation extra-financière sera supérieur à :

- 90 % pour les actions émises par des Sociétés dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros dont le siège social est situé dans des pays « développés », les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émise par des pays développés ;

- 75% pour les actions émises par des sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros, ou dont le siège social est situé dans des pays émergents ainsi que des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays « émergents ».

b) Le Compartiment tiendra compte d'un large éventail de caractéristiques environnementales et sociales. Les caractéristiques environnementales comprennent, sans pour autant s'y limiter, les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la gestion de l'eau et des déchets, et la biodiversité, tandis que les caractéristiques sociales englobent, entre autres, la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme. Les controverses impliquant les caractéristiques environnementales et sociales sont contrôlées régulièrement. Les caractéristiques environnementales et sociales sont analysées par les analystes fondamentaux de Fidelity et évaluées à l'aide des Notations de la durabilité de Fidelity.

L'approche de gestion repose entièrement sur la sélection de valeurs par une approche « ascendante » (ou « Bottom-Up »). En effet, la structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent.

Le gérant peut également prendre en compte d'autres considérations de type « descendante » (ou « Top Down »). Le gérant investit dans un nombre limité de valeurs et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indice de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, avec une marge de manœuvre importante par rapport à l'indice de référence. Chaque analyste ou équipe d'analystes en charge d'un secteur paneuropéen propose au gérant de Fidelity Europe un nombre limité de sociétés recommandées. Les analystes définissent des listes de suivi et émettent des notations internes basées sur :

- des éléments financiers fondamentaux allant de 1 à 5, basés notamment sur les prévisions (comptes de résultat, bilans...), de ratios de valorisation spécifiques au secteur, et de rencontres régulières avec les entreprises. Pour chacun de ces éléments est également défini un objectif de cours ; et

- des notations extra-financières (critères ESG) allant de A à E. Le gérant de Fidelity Europe choisit ensuite au sein des sociétés notées A à E par les analystes les sociétés qui composent le portefeuille une par une, parmi les meilleures opportunités identifiées par les analystes financiers de Fidelity dans l'Univers d'investissement, à savoir celles pour lesquelles la stratégie extrafinancière et sa mise en oeuvre ont un impact positif sur la rentabilité économique des sociétés.

Le gérant se réserve néanmoins la possibilité d'investir dans des titres ne faisant pas l'objet d'une analyse extra-financière, ces investissements devant respecter les règles posées ci-avant (section a).

Cette sélection s'opère notamment sur la base du thème du changement : l'approche du gérant repose en effet sur la conviction que, à long terme, ce sont les changements, de stratégie d'une entreprise, d'environnement économique et social, de perception par les marchés et enfin de techniques de valorisation, qui génèrent les plus-values les plus importantes sur les marchés boursiers. Le gérant porte également une attention toute particulière à la capacité des sociétés à générer des cashflows positifs mesurés par les prévisions de rentabilité des capitaux investis.

FIDELITY EUROPE

Une fois ce nombre limité de sociétés identifié, le gérant suit au jour le jour leurs évolutions. Des seuils d'alerte sont définis par rapport aux cours objectifs, à la hausse comme à la baisse ; la durée de détention d'une société en portefeuille peut donc être très variable.

Les investissements sur un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs pays de l'Union Européenne seront privilégiés. Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de l'Union Européenne (pays de l'OCDE et pays émergents) dans la limite de 25 % de l'actif net.

Compartiment éligible au PEA, la zone géographique prépondérante est l'Europe, plus précisément les pays de l'Union Européenne. La devise prépondérante est l'euro.

Instruments utilisés :

- Actions et titres assimilés détenus en direct :

L'actif du Compartiment est investi au minimum à hauteur de 75% en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA sans contrainte sectorielle.

Le Compartiment peut investir en actions de petite, moyenne et grande capitalisations. Les titres détenus peuvent être assortis ou non de droit de vote. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 100% du portefeuille.

Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors Union Européenne (pays de l'OCDE et émergents) dans la limite de 25% de l'actif net.

- Détenzione d'actifs et autres parts d'OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le Compartiment peut être investi jusqu'à 10 % de son actif en :

- OPCVM ;
- FIA de droit français.

Les OPC cibles sont des OPC « actions européennes » qui pourront eux-mêmes être éligibles au PEA, à savoir des OPC établis en France ou dans un des pays de l'Union Européenne respectant le quota de 75 % en titres éligibles autres que des parts d'OPC.

Il peut également s'agir d'OPC indicuels cotés de droit français ou d'Exchange traded funds (ETF).

Le Compartiment peut investir dans les OPC gérés par FIL Gestion ou une société liée.

Le Compartiment peut investir dans d'autres compartiments de la SICAV jusqu'à 5 % de son actif net sans que l'actif du Compartiment ne puisse être détenu à plus de 10% par un autre compartiment de la SICAV.

- Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire :

L'actif du Compartiment peut également comporter des actifs obligataires, titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises sans contrainte d'émetteur, de notation ou de zone géographique.. L'utilisation des produits de taux est accessoire afin de faire baisser le niveau de risque du portefeuille.

Instruments financiers à terme:

- Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif. Elles répondront de façon générale aux conditions suivantes :

1) Avoir un intérêt économique pour l'OPCVM ;

2) Avoir pour objectif, isolément ou simultanément soit une économie pour l'OPCVM, soit un enrichissement pour l'OPCVM, soit un ajustement du niveau de risque.

Dans ce cadre les instruments dérivés peuvent notamment être utilisés aux fins de :

a/ Une allocation de l'exposition du portefeuille

Le gérant peut utiliser des produits dérivés avant d'effectuer sa sélection de titres ou d'OPC sousjacents, en utilisant des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré pour faire face à une souscription ou à un rachat de façon à maintenir une exposition inchangée du portefeuille, ou en vue d'investissements de façon à respecter l'indice de référence et l'objectif de gestion ;

b/ Une stratégie de couverture du risque de change en utilisant des opérations de swaps de change ou de change à terme.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse suivante : www.fidelity.fr (rubrique "Informations légales / Politique de sélection des contreparties et de meilleure exécution des ordres") ou sur simple demande auprès de la société de gestion. La SICAV ne reçoit pas de garantie financière. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la SICAV et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie. Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

- Le Compartiment peut investir son actif à titre accessoire dans des titres intégrant des dérivés en exposition du portefeuille, en substitution des actions sous-jacentes de ces titres. Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA,...), aux bons de souscription, warrants et CVG.

- Le Compartiment peut détenir des liquidités dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux ou pour faire face aux rachats d'actions par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

- Le Compartiment peut avoir recours temporairement à des emprunts d'espèces, notamment, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ce type d'opération sera néanmoins utilisé de manière accessoire.

- Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres : Néant

Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les fluctuations et aléas des marchés En investissant vous vous exposez aux risques suivants.

Risque de capital : Le Compartiment n'offrant pas de garantie, il suit les fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Risque lié au marché actions : Le Compartiment étant exposé directement en actions (via des titres vifs) et indirectement (via des OPC, à titre accessoire), la fluctuation du cours des actions peut avoir une influence positive ou négative sur sa valeur liquidative. Le risque de marché est le risque d'une baisse générale du cours des actions. Le degré d'exposition au risque actions est au minimum de 75 %.

FIDELITY EUROPE

Risque sectoriel actions : Les marchés actions constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le Compartiment peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux secteurs économiques, aux pays/zones géographiques, à la taille des entreprises, à l'orientation rendement/croissance, etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

Risque lié aux investissements en capitalisations : Le Compartiment est exposé directement (via des titres vifs) et indirectement aux actions de petites capitalisations qui, en raison de leur faible capitalisation boursière, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 100% de l'actif net.

Risque lié aux pays émergents : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment peut être investi jusqu'à 25% de son actif net en valeurs émises sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écartez des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection d'OPC. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ou les OPC les plus performantes. La performance du Compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Compartiment peut en outre avoir une performance négative.

Risque de change pour les devises autres que celle de la zone euro : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments.

Le Compartiment est également exposé au(x) risque(s) :

- **Risque de crédit**
- **Risque d'intermédiation**
- **Risque de contrepartie**
- **Risque de taux (accessoire)**

Risques de durabilité : Le Compartiment est exposé aux risques se rapportant à un événement ou une situation dans le domaine environnemental (E), social (S) ou de la gouvernance (G) (collectivement « ESG ») et qui, en cas de survenance, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Nous vous invitons à vous référer au Prospectus pour de plus amples informations.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Affectation du résultat : Capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des revenus selon la méthode des intérêts encaissés.

Affectation des plus et moins-values nettes réalisées : Capitalisation.

Changements intéressant le Compartiment intervenus au cours de l'exercice : Mise en conformité avec le Règlement PRIIPS :

Création d'un Document d'information Clé (dit DIC ou KID PRIIPS) qui remplace le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (dit DICI ou KID UCITS)

Mise en conformité avec le Règlement SFDR: Intégration à la suite du Prospectus d'une annexe d'information précontractuelle sur la prise en compte des caractéristiques extra financiers par les fonds relevant de l'article 8 SFDR.

Modification d'un graphique au sein de l'annexe d'info précontractuelle les informations concernant les investissements du produit financier dans le gaz et le nucléaire ont été renseignés au sein de l'annexe SFDR intégrée à la suite du prospectus. Pour info/rappel, cette mise à jour est consécutive à la mise à jour du template figurant dans le Règlement SFDR.

Mise à jour du prospectus actant la fin de la délégation de gestion financière à FIL Investments International à compter du 30 septembre 2023 et la mise en place d'une convention de conseil avec FIL (Luxembourg) S.A.

Passage de la catégorie 1 à la catégorie 2 AMF :

- Ajout de précisions concernant la notation extra-financière,
- Reformulation des rubriques concernant l'investissement durable, la taxonomie et les limites méthodologiques de l'approche retenue,
- Reformulation des paragraphes concernant les risques de durabilité.

Mise à jour de l'annexe II pour Fidelity Europe pour être en cohérence avec la mise à jour du prospectus effectuée le 15/09/23.

Ajout d'un nouveau mécanisme de gestion de la liquidité : le plafonnement des rachats (également appelé les "gates").

Changement intéressant le Compartiment à venir : Néant.

BILAN

Actif	Exercice	Exercice
	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	594 279 495,82	690 033 766,35
Actions et valeurs assimilées	594 279 495,82	690 033 766,35
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	594 279 495,82	690 033 766,35
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	117 154,19	1 266 442,44
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	117 154,19	1 266 442,44
Comptes financiers	8 569 854,44	5 631 873,47
Liquidités	8 569 854,44	5 631 873,47
TOTAL DE L'ACTIF	602 966 504,45	696 932 082,26

BILAN

Passif	Exercice	Exercice
	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
Capitaux propres		
Capital	599 873 078,75	721 801 433,82
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 567 721,47	-32 448 027,37
Résultat de l'exercice (a,b)	3 363 351,72	5 270 168,21
 Total des capitaux propres	 598 668 709,00	 694 623 574,66
(= Montant représentatif de l'actif net)		
 Instruments financiers		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
 Dettes	 4 297 795,45	 2 308 507,60
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 297 795,45	2 308 507,60
 Comptes financiers		
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
 TOTAL DU PASSIF	 602 966 504,45	 696 932 082,26

(a) Y compris comptes de régularisations
 (b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Opérations de couverture	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMpte DE RESULTAT

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	16 666 902,52	20 617 490,95
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et comptes financiers	82,74	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	16 666 985,26	20 617 490,95
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-	-25 722,37
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-	-25 722,37
Résultat sur opérations financières (I + II)	16 666 985,26	20 591 768,58
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-12 391 649,19	-14 435 845,21
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	4 275 336,07	6 155 923,37
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-911 984,35	-885 755,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I + II + III + IV + V + VI)	3 363 351,72	5 270 168,21

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	694 623 574,66	1 019 635 748,99
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	44 124 906,04	88 718 809,77
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquises à l'O.P.C.)	-208 397 493,53	-224 440 974,69
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	63 556 704,27	55 425 369,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-63 128 699,53	-89 178 769,68
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-982 379,30	-1 542 149,91
Différence de change	-2 564 038,93	719 718,61
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	67 160 799,25	-160 870 101,35
Différence d'estimation exercice N	65 506 056,57	-1 654 742,68
Différence d'estimation exercice N-1	1 654 742,68	-159 215 358,67
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 275 336,07	6 155 923,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	598 668 709,00	694 623 574,66

COMPLEMENTS D'INFORMATION

	Exercice 29.12.2023	EUR
Immobilisations	NEANT	
Valeur des immobilisations	-	
Amortissement des immobilisations	-	
Engagements reçus ou donnés	NEANT	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements)*	-	
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	NEANT	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-	
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-	
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	NEANT	
Dépôts	-	
Actions	-	
Titres de taux	-	
OPC	-	
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-	
Swaps (en nominal)	-	
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	NEANT	
Titres acquis à réméré	-	
Titres pris en pension	-	
Titres empruntés	-	

*Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

COMPLEMENTS D'INFORMATION

			Exercice 29.12.2023
		Nombre de titres	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable			
Catégorie de classe A (Devise : EUR)			
Nombre de titres émis		609 053,9539	
Nombre de titres rachetés		2 752 975,3465	
Catégorie de classe N (Devise : EUR)			
Nombre de titres émis		249 331,9634	
Nombre de titres rachetés		1 566 587,8813	
Commissions de souscription et/ou de rachat		Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC		-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC		-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées		-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées		-	
Frais de gestion		Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe A (Devise : EUR)			
Frais de gestion et de fonctionnement*		12 032 238,79	1,90
Commissions de superperformance		-	-
Autres frais		-	-
Catégorie de classe N (Devise : EUR)			
Frais de gestion et de fonctionnement*		359 410,40	0,95
Commissions de superperformance		-	-
Autres frais		-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		-	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

VENTILATION PAR NATURE DES CREANCES ET DES DETTES

	Exercice 29.12.2023
	EUR
Ventilation par nature des créances	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	117 154,19
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	117 154,19
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	2 750 055,65
Autres crébiteurs divers	1 547 739,80
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	4 297 795,45

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE D'INSTRUMENT

		Exercice 29.12.2023
Actif		NEANT
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations indexées		-
Obligations convertibles		-
Titres participatifs		-
Autres Obligations et valeurs assimilées		-
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé		
Bons du Trésor		-
Autres TCN		-
Autres Titres de créances		-
Non négociés sur un marché réglementé		-
Autres actifs : Loans		-
Passif		NEANT
Opérations de cession sur instruments financiers		
Actions		-
Obligations		-
Autres		-
Hors-bilan		NEANT
Opérations de couverture		
Taux		-
Actions		-
Autres		-
Autres opérations		
Taux		-
Actions		-
Autres		-

**VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF,
DE PASSIF ET DE HORS BILAN**

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
	EUR	EUR	EUR	EUR
	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Actif				
Dépôt	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	8 569 854,44
Passif	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE
DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	[0-3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8 569 854,44	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION
DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	GBP	CHF	DKK	SEK	NOK
Actif	80 375 774,82	48 485 998,71	32 549 377,64	11 165 466,16	7 647 403,13
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	80 375 774,82	48 485 998,71	32 549 377,64	11 165 466,16	7 647 403,13
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs : Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-Bilan	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

AFFECTATION DU RESULTAT

Catégorie de classe A (Devise: EUR)
Tableau d'affectation des sommes distribuables
différentes au résultat

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3 022 662,03	4 399 518,60
TOTAL	3 022 662,03	4 399 518,60
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 022 662,03	4 399 518,60
TOTAL	3 022 662,03	4 399 518,60
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

AFFECTATION DU RESULTAT

Catégorie de classe A (Devise: EUR)
Tableau d'affectation des sommes distribuables
différentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 384 771,97	-29 994 784,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
TOTAL	-4 384 771,97	-29 994 784,78
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4 384 771,97	-29 994 784,78
TOTAL	-4 384 771,97	-29 994 784,78
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS
CARACTERISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

	31.12.19	31.12.20	31.12.21	30.12.22	29.12.2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions A	59,84	60,61	70,59	56,82	62,83
Actif net (en k EUR)	755 568,67	756 438,00	909 929,01	641 969,67	575 064,40
Nombre de titres					
Actions A	12 625 689,71	12 480 414,56	12 888 566,77	11 296 539,01	9 152 617,6190
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire* personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions A	1,75	-1,17	10,29	-2,65	-0,47
Capitalisation unitaire sur résultat					
Actions A	0,25	-0,33	-0,23	0,38	0,33

(*) Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.

AFFECTATION DU RESULTAT

Catégorie de classe N (Devise: EUR)
Tableau d'affectation des sommes distribuables
différentes au résultat

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	340 689,69	870 649,61
TOTAL	340 689,69	870 649,61
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	340 689,69	870 649,61
TOTAL	340 689,69	870 649,61
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

AFFECTATION DU RESULTAT

Catégorie de classe N (Devise: EUR)
Tableau d'affectation des sommes distribuables
différentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-182 949,50	-2 453 242,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
TOTAL	-182 949,50	-2 453 242,59
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-182 949,50	-2 453 242,59
TOTAL	-182 949,50	-2 453 242,59
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS
CARACTERISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Catégorie de classe N (Devise: EUR)

	31.12.19	31.12.20	31.12.21	30.12.22	29.12.23
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	24,47	25,02	29,44	23,92	26,70
Actif net (en k EUR)	84 569,92	109 116,88	109 706,74	52 653,90	23 604,31
Nombre de titres					
Actions C	3 454 921,07	4 359 565,40	3 726 127,72	2 201 184,13	883 928,2124
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire* personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	0,71	-0,47	4,27	-1,11	-0,20
Capitalisation unitaire sur résultat					
Actions C	0,30	0,07	0,17	0,39	0,38

(*) Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 29 DÉCEMBRE 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
				EUR	
Actions et valeurs assimilées				594 279 495,82	99,27
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Air Liquide Sa	129 819,00	176,120	EUR	22 863 722,27	3,82
ASML Holding	42 211,00	681,700	EUR	28 775 238,69	4,82
Astrazeneca	149 169,00	106,000	GBP	18 246 972,48	3,05
AXA	624 084,00	29,490	EUR	18 404 237,16	3,07
Bayerische motoren werke ag	86 329,00	100,780	EUR	8 700 236,62	1,45
Beiersdorf Ag	109 159,00	135,700	EUR	14 812 876,30	2,47
Bureau Veritas	401 170,00	22,870	EUR	9 174 757,90	1,53
Capgemini	44 511,00	188,750	EUR	8 401 451,25	1,40
Carlsberg As-B	93 397,00	846,800	DKK	10 609 437,14	1,77
Convatec Group	4 813 924,00	2,442	GBP	13 565 982,82	2,27
Dassault Systemes Se	277 594,00	44,235	EUR	12 279 370,59	2,05
Deutsche Boerse Ag	77 806,00	186,500	EUR	14 510 819,00	2,42
Deutsche telekom ag-reg	748 234,00	21,750	EUR	16 274 089,50	2,72
DNB Bank Asa	397 187,00	216,000	NOK	7 647 403,13	1,28
Dsm-Firmenich Ag	117 994,00	92,000	EUR	10 855 448,00	1,81
Edenred	158 215,00	54,140	EUR	8 565 760,10	1,43
Enel	3 043 700,00	6,730	EUR	20 484 100,99	3,42
Essilorluxottica	67 100,00	181,600	EUR	12 185 360,00	2,04
GN Store Nord	351 440,00	171,800	DKK	8 099 401,31	1,35
Hsbc holdings plc	2 116 772,00	6,355	GBP	15 523 727,49	2,59
Industria De Diseno Textil	287 883,00	39,430	EUR	11 351 226,69	1,90
Infineon Technologies	359 467,00	37,800	EUR	13 587 852,60	2,27
Infrastrutture Wireless Italiane	638 268,00	11,450	EUR	7 308 168,60	1,22
Kbc Group Nv	128 256,00	58,720	EUR	7 531 192,32	1,26
Kering	27 434,00	399,000	EUR	10 946 166,00	1,83
Kone oyj-b	225 262,00	45,160	EUR	10 172 831,92	1,70
L'Oreal SA	35 382,00	450,650	EUR	15 944 898,30	2,66
Legrand	168 980,00	94,100	EUR	15 901 018,00	2,66
Muenchener rueckver ag-reg	43 288,00	375,100	EUR	16 237 328,80	2,71
Neste Oyj	106 688,00	32,210	EUR	3 436 420,48	0,57
Nestle	237 450,00	97,510	CHF	24 904 538,55	4,17
Novo nordisk a/s-b	147 794,00	698,100	DKK	13 840 539,19	2,31
Qiagen N.V.	326 484,00	39,400	EUR	12 863 469,60	2,15
Relx plc	555 132,00	31,100	GBP	19 923 380,29	3,33
Roche Holding	72 055,00	244,500	CHF	18 949 604,71	3,17
Sandvik Ab	569 920,00	218,100	SEK	11 165 466,16	1,87
Sanofi	150 215,00	89,760	EUR	13 483 298,40	2,25
SAP	143 789,00	139,480	EUR	20 055 689,71	3,35
Sartorius stedim biotech	37 549,00	239,500	EUR	8 992 985,50	1,50
Siemens Energy Ag	300 050,00	12,000	EUR	3 600 600,00	0,60
Symrise	84 181,00	99,640	EUR	8 387 794,84	1,40
Tecan group ag-reg	12 540,00	343,400	CHF	4 631 855,44	0,77
Totalenergies Se	324 789,00	61,600	EUR	20 007 002,39	3,34
Unilever PLC	299 090,00	38,000	GBP	13 115 711,73	2,19
Vonovia	278 909,00	28,540	EUR	7 960 062,86	1,33

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 29 DÉCEMBRE 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
				EUR	
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME				-	-
APPELS DE MARGE				-	-
SWAPS				-	-
CRÉANCES			117 154,19	0,02	
DETTES			-4 297 795,45	-0,72	
DÉPOTS				-	-
AUTRES COMPTES FINANCIERS			8 569 854,44	1,43	
TOTAL DE L'ACTIF NET			598 668 709,00	100,00	

Nombre d'actions en circulation au : 29.12.2023

Actions "A"	9 152 617,619
Actions "N"	883 928,212

Valeur liquidative (EUR) au : 29.12.2023

Actions "A"	62,83
Actions "N"	26,70

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour).

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

FUTURES : cours de compensation jour. L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

OPTIONS : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

OPTIONS OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

CHANGE A TERME : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / dépôt calculé en fonction de l'échéance du contrat.

SWAPS DE TAUX :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés

- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de fonctionnement et de gestion

- 1,90 % TTC maximum pour l'action A
- 0,95 % TTC maximum pour l'action N

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

Néant (à la charge de la société de gestion).

Frais de recherche

Néant.

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocension de frais de gestion

Les rétrocessions sont enregistrées au fil des encaissements.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour l'action A

Capitalisation pour l'action N

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action A

Capitalisation pour l'action N

Changements affectant le Compartiment

Néant.

HUGO FIDELITY

IDENTIFICATION

Code ISIN : FR0012686350

Classification AMF : Néant

Classification SFDR : Article 8

Objectif de gestion : Le Compartiment vise à dégager une croissance modérée du capital à long terme. Le Compartiment vise à offrir aux investisseurs une gestion discrétionnaire par une sélection d'investissements largement diversifiés par le biais d'une sélection d'OPC investis sur les marchés actions, obligations, monétaire et matières premières arbitrant entre les principales classes d'actifs (actions, obligations, monétaire et matières premières) en fonction des anticipations du gérant. L'OPC pourra également investir dans des ETF, des dérivés ou des OPC ne faisant pas l'objet de classification. **Un objectif extra-financier** est également appliqué lors de la sélection des OPC.

Indicateur de référence : Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence car aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du Compartiment.

Stratégie d'investissement : En vue de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment investit principalement en fonction de l'évolution des marchés dans des OPC des produits de taux, des OPC de produits actions, des OPC de produits monétaires ainsi que, notamment, via des OPCVM portant sur les matières premières, de type ETF.

Stratégies utilisées :

Le Compartiment vise à dégager une croissance modérée du capital à long terme. Le Compartiment vise à offrir aux investisseurs une gestion discrétionnaire par une sélection d'investissements largement diversifiés.

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs. Le Compartiment est exposé de 0 à 55% de l'actif net en actions et matières premières (dont 15% maximum en matières premières) et de 45% à 100% de l'actif net en obligations et monétaires ou OPC ne faisant pas l'objet de classification via principalement l'investissement dans des OPC de la gamme Fidelity International ; Il est rappelé que cette allocation cible est un objectif qui peut ne pas être atteint en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actifs peut ne pas correspondre à l'investissement optimal.

Les investissements seront réalisés en fonction :

- de la détermination d'un scénario macro-économique (analyse des fondamentaux macro-économiques : croissance, inflation, balance des paiements, politiques monétaires, politiques budgétaires, facteurs géopolitiques...),
- de la valorisation des marchés (actions, courbe des taux, niveaux de spreads, de la dynamique des profits des entreprises,...) de la dynamique des cours, des flux.... (analyse technique, market timing...).
- de la prise en compte d'un large éventail de caractéristiques environnementales et sociales qui comprennent, sans pour autant s'y limiter, les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la gestion de l'eau et des déchets, et la biodiversité, tandis que les caractéristiques sociales englobent,

entre autres, la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme. Les caractéristiques environnementales et sociales sont analysées par les analystes fondamentaux de Fidelity et évaluées à l'aide des Notations de la durabilité de Fidelity.

Le Compartiment interviendra sur toutes zones géographiques et toutes devises.

La stratégie d'investissement du Compartiment repose sur une gestion active, réalisée au moyen d'une sélection d'OPC de droit français ou européen investis en parts ou actions d'OPC et intervenant sur des secteurs spécifiques. La stratégie d'investissement consiste à investir principalement dans des OPC de la gamme Fidelity International gérés par FIL Gestion (et les autres sociétés de gestion du groupe le cas échéant) sur la base de l'expertise de Fidelity laquelle vise à exploiter les capacités mondiales de Fidelity en matière d'allocation d'actifs, de recherche et de sélection de valeurs. Ce type d'investissement vise à permettre aux porteurs d'accéder à une diversification des placements à travers une sélection des expertises de gestion. Les secteurs économiques visés par le Compartiment ne sont pas limités et la stratégie de gestion lui permet d'investir dans des OPC exposés aux marchés sur toutes zones géographiques et toutes devises.

Le Compartiment est soumis aux exigences de publication d'informations de l'Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, ci-après le « Règlement SFDR ».

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Instruments utilisés :

- Actions : Néant en titres vifs
- Détenzione d'actifs et autres parts d'OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le Compartiment investira:

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens détenant moins de 10% d'autres OPC.
- jusqu'à 30% de son actif net en FIA français ou européens respectant les 4 critères définis par l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier

Un même OPC ne peut représenter plus de 20% de l'actif net du Compartiment.

En fonction des anticipations du gérant quant à l'évolution des marchés financiers :

- Les OPC « actions » ou « matières premières » (de 0 à 55% de l'actif net), susceptibles d'être sélectionnés par le Compartiment, sont eux-mêmes investis en titres de tous secteurs, de toutes tailles de capitalisation. Au sein de cette catégorie, l'exposition aux actions des sociétés de petites capitalisations sera au maximum de 30% et l'exposition aux matières premières ne dépassera pas 15% de l'actif net.
- Les OPC « monétaires et obligataires » et les OPC ne faisant pas l'objet de classification (de 30% à 100% de l'actif net), susceptibles d'être sélectionnés par le Compartiment, sont eux-mêmes investis en titres d'état ou en titres du secteur privé. Au sein de cette catégorie, l'exposition aux OPC ne faisant pas l'objet de classification sera au maximum de 20% de l'actif net dans le cadre de la mise en place d'une stratégie en performance absolue.

HUGO FIDELITY

Le Compartiment pourra également investir, dans la limite de 15% de son actif net et de manière cumulative, dans les classes d'actifs suivants :

- OPC investis dans des obligations « High Yield » (à l'intérieur de l'exposition au marché taux limitée de 30 % à 100% de l'actif net) qui sont des titres classés «spéculatifs» ;
- Le Compartiment pourra également investir, dans la limite de 10% de son actif net et de manière cumulative, dans les classes d'actifs suivants :
- OPC investis dans des actions émergentes (à l'intérieur de l'exposition au marché actions limitée à 55% de l'actif net).

Le Compartiment peut avoir recours aux :

- OPC indiciels cotés de droit français,
- Exchange traded funds (ETF) dans la limite de 20% de l'actif net.

Instruments financiers à terme :

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif, sans recherche active de surexposition. Elles répondront de façon générale aux conditions suivantes :

- 1) avoir un intérêt économique pour l'OPCVM ;
- 2) avoir pour objectif, isolément ou simultanément soit une économie pour l'OPCVM, soit un enrichissement pour l'OPCVM, soit un ajustement du niveau de risque

Dans ce cadre les instruments dérivés peuvent notamment être utilisés aux fins de :

a) Une allocation de l'exposition du portefeuille

Le gérant peut utiliser des produits dérivés avant d'effectuer sa sélection de titres ou d'OPC sous-jacents, en utilisant des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré pour faire face à une souscription ou à un rachat de façon à maintenir une exposition inchangée du portefeuille, ou en vue d'investissements de façon à respecter l'indice de référence et l'objectif de gestion ;

b) Une stratégie de sélection entre des secteurs ou des zones :

Pour sélectionner de manière plus réactive et plus efficace deux zones géographiques ou secteurs d'activité, le gérant peut également utiliser des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré ;

c) une stratégie de couverture du risque de change en utilisant des opérations de swaps de change ou de change à terme.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse suivante : www.fidelity.fr (rubrique "Informations légales / Politique de sélection des contreparties et de meilleure exécution des ordres") ou sur simple demande auprès de la société de gestion. La SICAV ne reçoit pas de garantie financière. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la SICAV et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie. Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

- Titres intégrant des dérivés : néant.

- Dépôts et recours à l'emprunt d'espèces : néant.

- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : néant.

Profil de risque :

Les actifs seront principalement investis dans des instruments financiers qui connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement de 5 ans au moins. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Compartiment est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement.

La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leur investissement dans le Compartiment, même s'ils conservent les parts pendant la durée de placement recommandée.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Compte tenu de la stratégie d'investissement, les risques seront différents selon les allocations accordées à chacune des classes d'actifs.

De ce fait, l'investisseur est exposé aux risques directs et indirects suivants :

Risque de perte en capital : Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection. L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le choix de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution du cours de certains fonds par rapport à d'autres. Il existe donc un risque que le Compartiment ne soit pas à tout moment investi dans les OPC les plus performants.

Risque de marché : La valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur. Ainsi, un investissement sur des marchés actions est plus fortement exposé à des fluctuations de cours que sur des marchés de taux, car les cours des actions sont dépendants de l'anticipation de l'évolution de l'économie mondiale et de la capacité des entreprises à s'y adapter : cette anticipation peut ainsi fortement fluctuer, entraînant une volatilité élevée des cours.

Risque de taux : Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du Compartiment. Le degré d'exposition aux marchés de taux peut varier entre 40% et 100% de l'actif net.

Risque de crédit : Le risque de crédit est lié aux risques de dégradation de la notation d'un émetteur dont la situation peut se détériorer. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

Risque actions : L'attention du porteur est appelée sur l'orientation de ce Compartiment dont l'évolution, qui est liée aux marchés actions, peut sensiblement fluctuer à la hausse comme à la baisse. En effet, ce Compartiment est soumis au risque de marché, qui a historiquement pour conséquence une plus grande volatilité des prix que celle des obligations.

Le degré d'exposition aux marchés des actions peut varier entre 0 et 60% de l'actif net.

HUGO FIDELITY

Risque lié à l'exposition aux actions de petites et/ou moyennes entreprises : Le Compartiment peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations au travers d'OPCVM. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Compartiment et les conditions de prix auxquelles le Compartiment peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de liquidité : le Compartiment peut être exposé dans la limite maximale de 30% de l'actif net aux actions de petites et/ou moyennes entreprises, ainsi que, dans chacune des catégories suivantes, dans la limite maximale de 10% de l'actif net dans des obligations « High Yield » et dans des actions émergentes. Le volume réduit de ces marchés peut présenter un risque de liquidité.

Risque lié à l'évolution du prix des matières premières : Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Cependant les composants appartenant au même marché de matières premières parmi les trois principaux représentés, à savoir l'énergie, les métaux ou les produits agricoles, pourront en revanche avoir entre eux des évolutions plus fortement corrélées. En conséquence, ces expositions peuvent s'avérer défavorables notamment en cas de repli du dit secteur, en l'absence de liquidité sur ce marché, si les prévisions du gérant s'avèrent erronées ou si la conjoncture, notamment géopolitique, devient défavorable aux matières premières et pourra impacter négativement la valeur liquidative du fonds.

Risque de change pour les devises autres que celles de la zone euro : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille : l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, si le Compartiment est investi directement ou indirectement dans des devises autres que l'euro, la valeur de votre Compartiment peut baisser.

Risque lié à l'investissement dans des titres « High Yield » : L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les valeurs obligataires à haut rendement et de catégorie investissements à risques (« High Yield ») dans lesquelles le Compartiment peut investir jusqu'à 15% de son actif net seront sujettes à un niveau de risque élevé. Un titre est classé « spéculatif » (« High Yield ») lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

Le Compartiment est également exposé à titre accessoire au(x) risque(s) :

- **Risque de contrepartie**
- **Risque lié aux pays émergents**

Risques de durabilité : Le Compartiment est exposé aux risques se rapportant à un événement ou une situation dans le domaine environnemental (E), social (S) ou de la gouvernance (G) (collectivement « ESG ») et qui, en cas de survenance, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Nous vous invitons à vous référer au Prospectus pour de plus amples informations.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Affectation du résultat : capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des revenus selon la méthode des intérêts encaissés.

Affectation des plus et moins-values nettes réalisées : Capitalisation.

Changements intéressant le Compartiment intervenus au cours de l'exercice : Mise en conformité avec le Règlement PRIIPS : Création d'un Document d'information Clé (dit DIC ou KID PRIIPS) qui remplace le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (dit DICI ou KID UCITS)

Ajustement fourchettes des stratégies / changement pour Cat 3 AMF / Art 8 SFDR les informations concernant les investissements du produit financier dans le gaz et le nucléaire ont été renseignés au sein de l'annexe SFDR intégrée à la suite du prospectus. Pour info/rappel, cette mise à jour est consécutive à la mise à jour du template figurant dans le Règlement SFDR.

Ajout d'un nouveau mécanisme de gestion de la liquidité: le plafonnement des rachats (également appelé les "gates")

Changement intéressant le Compartiment à venir : Néant.

BILAN

Actif	Exercice	Exercice
	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
Immobilisations nettes		-
Dépôts		-
Instruments financiers	41 201 685,83	38 412 750,37
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances		-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé -	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé -	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	41 201 685,83	38 412 750,37
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	41 201 685,83	38 412 750,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	1 818 111,30
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	0,01	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	0,01	-
Comptes financiers	60 315,03	474 144,02
Liquidités	60 315,03	474 144,02
TOTAL DE L'ACTIF	41 262 000,87	38 886 894,39

BILAN

Passif	Exercice	Exercice
	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
Capitaux propres		
Capital	39 530 575,04	39 111 911,97
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 690 736,75	-234 498,46
Résultat de l'exercice (a,b)	40 689,08	9 480,88
Total des capitaux propres	41 262 000,87	38 886 894,39
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes		
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers		
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	41 262 000,87	38 886 894,39

(a) Y compris comptes de régularisations
 (b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Opérations de couverture	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMpte DE RESULTAT

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	48 870,87	10 159,26
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	672,16	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	49 543,03	10 159,26
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-666,09	-706,03
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-666,09	-706,03
Résultat sur opérations financières (I + II)	48 876,94	9 453,23
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-	-
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	48 876,94	9 453,23
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-8 187,86	27,65
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I + II + III - IV + V + VI)	40 689,08	9 480,88

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	38 886 894,39	41 609 418,37
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquises à l'O.P.C.)	6 865 630,79	1 855 417,21
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-6 175 705,40	-2 072 265,66
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 144 557,96	504 292,40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-363 027,92	-821 871,08
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-6 459,45	-2 560,66
Différence de change	72 766,59	85 799,59
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-211 533,03	-2 280 789,01
Différence d'estimation exercice N	447 749,72	659 282,75
Différence d'estimation exercice N-1	-659 282,75	-2 940 071,76
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	48 876,94	9 453,23
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	41 262,000,87	38 886 894,39

COMPLEMENTS D'INFORMATION

	Exercice 29.12.2023
	EUR
Immobilisations	NEANT
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Engagements reçus ou donnés	NEANT
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements)*	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	NEANT
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	31 629 605,75
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	31 629 605,75
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	NEANT
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

*Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATION

			Exercice 29.12.2023
		Nombre de titres	
		Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable			
Catégorie de classe C (Devise: EUR)			
Nombre de titres émis		60 244,99	-
Nombre de titres rachetés		55 420,64	-
Commissions de souscription et/ou de rachat			
Commissions de souscription acquises à l'OPC		-	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC		-	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées		-	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées		-	-
Frais de gestion			
Catégorie de classe C (Devise: EUR)			
Frais de gestion et de fonctionnement*		-	-
Commissions de superperformance		-	-
Autres frais		-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		-	-

*Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

VENTILATION PAR NATURE DES CREANCES ET DES DETTES

	Exercice 29.12.2023
	EUR
Ventilation par nature des créances	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	0,01
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	0,01
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	-
Autres crébiteurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	-

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE D'INSTRUMENT

		Exercice 29.12.2023
		EUR
		NEANT
Actif		
	Obligations et valeurs assimilées	
	Obligations indexées	-
	Obligations convertibles	-
	Titres participatifs	-
	Autres Obligations et valeurs assimilées	-
	Titres de créances	-
	Négociés sur un marché réglementé	-
	Bons du Trésor	-
	Autres TCN	-
	Autres Titres de créances	-
	Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
	Autres actifs : Loans	-
Passif		NEANT
	Opérations de cession sur instruments financiers	
	Actions	-
	Obligations	-
	Autres	-
Hors-bilan		NEANT
	Opérations de couverture	
	Taux	-
	Actions	-
	Autres	-
	Autres opérations	
	Taux	-
	Actions	-
	Autres	-

**VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF,
DE PASSIF ET DE HORS BILAN**

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
	EUR	EUR	EUR	EUR
	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Actif				
Dépôt	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs : Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	60 315,03
Passif	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE
DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	[0-3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif	60 315,03	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs : Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	60 315,03	-	-	-	-
Passif	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	GBP
Actif	37,83
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs : Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	37,83
Passif	NEANT
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-Bilan	NEANT
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Catégorie de classe C (Devise: EUR)
Tableau d'affectation des sommes distribuables
différentes au résultat

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	40 689,08	9 480,88
TOTAL	40 689,08	9 480,88
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	40 689,08	9 480,88
TOTAL	40 689,08	9 480,88
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux	-	-
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Catégorie de classe C (Devise: EUR)
Tableau d'affectation des sommes distribuables
différentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 690 736,75	-234 498,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
TOTAL	1 690 736,75	-234 498,46
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 690 736,75	-234 498,46
TOTAL	1 690 736,75	-234 498,46
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS
CARACTERISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

	31.12.19	31.12.20	31.12.21	30.12.22	29.12.23
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	111,81	111,58	118,07	111,00	116,18
Actif net (en k EUR)	38 410,78	38 070,89	41 609,42	38 886,89	41 262,00
Nombre de titres					
Actions C	343 514,00	341 188,00	352 388,05	350 319,33	355 143,68
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire* personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	1,71	-0,92	3,63	-0,66	4,76
Capitalisation unitaire sur résultat					
Actions C	0,80	0,13	0,04	0,02	0,11

(*) Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 29 DÉCEMBRE 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
					EUR
Titres OPC				41 201 685,83	99,85
OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale					
Alternative Listed Equity I	505 575,60	9,796	EUR	4 952 770,26	12,01
Assenagon Alpha Volatility I	1 156,51	1 101,300	EUR	1 273 668,87	3,09
Brevan How	8 315,32	109,477	EUR	910 333,79	2,21
Fidelity Funds - Global Bond Fund I-ACC-EUR (hedged)	320 463,06	9,791	EUR	3 137 653,82	7,60
Fidelity Funds - Global Equity Income Fund Y-QINCOME(G)-EUR	256 143,22	13,600	EUR	3 483 547,79	8,44
Fidelity Funds - Sustainable Asia Equity Fund Y-ACC-EUR	189 961,97	19,360	EUR	3 677 663,74	8,91
Fidelity Funds - China Focus Fund - Y-ACC Shares (EUR)	41 259,05	19,150	EUR	790 110,81	1,91
Fidelity Funds - Emerging Market Local Currency Debt Fund - I Shares (EUR)	26 496,62	8,446	EUR	223 790,45	0,54
Fidelity Funds - Euro Cash Fund	417 937,05	10,312	EUR	4 309 557,90	10,44
Fidelity Funds - European Growth Fund - Y-ACC Shares (EUR)	60 137,48	22,400	EUR	1 347 079,55	3,26
Fidelity Funds - European Smaller Companies Fund I-ACC-EUR	96 601,49	14,040	EUR	1 356 284,92	3,29
Fidelity Funds - Global Inflation-linked Bond Fund - Y-ACC Shares (EUR) (hedged)	71 079,59	12,470	EUR	886 362,49	2,15
Fidelity Funds - Japan Value Fund - Y-ACC Shares (EUR)	81 440,25	25,090	EUR	2 043 335,87	4,95
Fidelity Funds - US Dollar Bond Fund - Y-ACC Shares (EUR) (hedged)	461 697,55	10,080	EUR	4 653 911,31	11,29
Fidelity Sustainable Research Enhanced Emerging Markets Equity UCITS ETF ACC	223 090,00	3,951	EUR	881 428,59	2,14
Fidelity Sustainable Research Enhanced Europe Equity UCITS ETF EUR Acc (FEUR)	56 837,00	7,875	EUR	447 591,38	1,08
Fidelity Sustainable Research Enhanced Global Equity UCITS ETF ACC-USD	63 451,00	7,211	EUR	457 545,16	1,11
Fidelity Sustainable Research Enhanced Japan Equity UCITS ETF JPY Acc (FJPS)	186 301,00	4,764	EUR	887 537,96	2,15
Fidelity Sustainable Research Enhanced Pacific ex-Japan Equity UCITS ETF USD ACC	363 049,00	4,959	EUR	1 800 178,47	4,36
Fidelity Sustainable Research Enhanced US Equity UCITS ETF ACC-USD	164 840,00	7,559	EUR	1 246 025,56	3,02
iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	105 226,00	12,580	EUR	1 323 743,08	3,21
L&G Cyber Security Ucits Etf	22 932,00	21,805	EUR	500 032,26	1,21
SPDR BBG 0-3 Euro Corporate	20 504,00	29,825	EUR	611 531,80	1,48
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME					
APPELS DE MARGE				-	-
SWAPS				-	-
CRÉANCES				0,01	-
DETTES				-	-
DÉPOTS				-	-
AUTRES COMPTES FINANCIERS				60 315,03	0,15
TOTAL DE L'ACTIF NET				41 262 000,87	100,00

Nombre d'actions en circulation au : **29.12.2023**Actions "C" **355 143,68**Valeur liquidative (EUR) au : **29.12.2023**Actions "C" **116,18**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

FUTURES : cours de compensation jour. L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

OPTIONS : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

OPTIONS OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

CHANGE A TERME : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

SWAPS DE TAUX :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de fonctionnement et de gestion

- 0,20 % TTC maximum.

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant.

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocension de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation.

Changements affectant le Compartiment

Néant.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FIDELITY SICAV constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris - La Défense, le 25 avril 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES AUX ACTIONNAIRES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2024

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes arrêtés au 29 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés dans les divers postes du bilan et du compte de résultat pour chacun des compartiments qui composent la SICAV au 29 décembre 2023 : Fidelity Europe et Hugo Fidelity.

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion au Président et aux membres du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial qui lui est présenté par le commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article L 225-38 du Code de commerce et déclare approuver les conclusions de ce rapport.

Troisième résolution

L'assemblée générale, constatant que l'exercice clos le 29 décembre 2023 du compartiment Fidelity Europe ressort à 4 275 336,07 Euros, décide d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices (2020, 2021, 2022), les résultats du compartiment Fidelity Europe ont été portés au compte capital.

L'assemblée générale décide également d'affecter au compte capital les moins-values distribuables, soit (4 567 721,47) Euros, au titre de l'exercice clos au 29 décembre 2023.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, constatant que l'exercice clos le 29 décembre 2023 du compartiment Hugo Fidelity ressort à 48 876,94 Euros, décide d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des derniers exercices (2020, 2021, 2022), le résultat du compartiment Hugo Fidelity a été porté au compte capital.

L'assemblée générale décide également d'affecter au compte capital les plus value distribuables, soit 1 690 736,75 Euros, au titre de l'exercice clos au 29 décembre 2023.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à LEXTENSO (nom commercial : Gazette du Palais) La Grande Arche, 1 Parvis de La Défense, 92044 Paris - La Défense en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

ANNEXE 1
LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU COURS DE L'EXERCICE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Prénom Nom	Société	Forme	Fonction	Pays
Jean-Denis Bachot	Fidelity SICAV	SICAV	Président	France
	FIL Gestion	SAS	Président	France
Christophe Gloser	Fidelity SICAV	SICAV	Administrateur	France
	FIL (Luxembourg) S.A.	S.A.	Directeur	Luxembourg
Véronique Jouve	Fidelity SICAV	SICAV	Administrateur	France
Eric Lewandowski	Fidelity SICAV	SICAV	Administrateur	France
	FIL Gestion	SAS	Directeur	France
	Imagine For Margo - Children without Cancer	Association déclarée	Général	
			Administrateur	France

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

Rapport environnemental, social et de gouvernance (« ESG ») du groupe Fidelity

1. Intégration des critères ESG

Fidelity pense que des critères élevés en matière de responsabilité sociétale des entreprises sont généralement favorables aux affaires et qu'ils sont de nature à protéger et à améliorer la performance des investissements.

Notre processus d'investissement tient compte des critères ESG dès lors que, selon nous, ils ont un impact important sur le risque ou la performance d'un investissement, et ce, de manière à générer les meilleures performances ajustées du risque possibles pour nos clients. Nous nous efforçons d'acquérir une connaissance des problématiques ESG pertinentes pour les entreprises dans lesquelles nous investissons grâce à notre recherche interne et de les identifier avant qu'elles ne se muent en événements qui pourraient potentiellement menacer la valeur de nos investissements. Notre approche ESG intégrée couvre 100% de nos actifs dans l'ensemble des classes d'actifs.

L'intégration des critères ESG est réalisée au niveau des analystes au sein des équipes actions et obligataires de Fidelity. Nos gérants de portefeuille participent activement eux aussi à l'analyse des effets de ces facteurs dans le cadre de leurs décisions d'investissement. De manière à intégrer les facteurs ESG dans nos analyses, l'approche de Fidelity passe notamment par :

1. Une recherche approfondie
2. Un engagement auprès des entreprises
3. Un actionnariat actif
4. Une collaboration au sein du secteur de la gestion d'actifs.

De plus, nous disposons d'une équipe mondiale dédiée aux problématiques ESG qui travaille en étroite collaboration avec le management de la société et les équipes de gestion du monde entier au sein de l'ensemble des classes d'actifs, de même qu'elle coordonne les formations ESG pour ces équipes (y compris les analystes, les gérants de portefeuille, les spécialistes des investissements, les directeurs de la recherche, l'équipe documentation (« library team »), ainsi que les équipes institutionnelles, commerciales et marketing).

2. Les exclusions et filtrages sur la base des critères ESG

Nous n'excluons pas de notre univers d'investissement les entreprises sur le simple motif d'une mauvaise performance ESG. Nous préférons adopter une approche d'engagement constructive dans le cadre de laquelle nous abordons ces questions avec les équipes de direction des entreprises dans lesquelles nous investissons ou nous envisageons d'investir pour le compte de nos clients. Nous faisons appel à un prestataire de recherche externe afin de procéder à un filtrage de nos fonds ; celui-ci réalise une analyse ESG approfondie sur la base de chaque thème ESG sélectionné et identifie les entreprises devant être exclues des mandats dédiés de nos clients. Nous contrôlons et actualisons les filtres dans un système de conformité interne afin de veiller à ce que nous n'investissons pas dans les sociétés détectées par le processus de filtrage.

Les règles de filtrage que nous sommes capables d'appliquer actuellement aux mandats dédiés des clients sont les suivantes : les divertissements pour adultes, le bien-être des animaux, la défense et les armes, les jeux, le génie génétique, les sanctions internationales, l'énergie nucléaire, les porcs et le tabac. Cela concerne des actifs représentant approximativement 3% de nos encours sous gestion.

Filtrage sur la base de normes

Fidelity a mis en place un filtrage basé sur des normes pour l'un de ses fonds communs institutionnels. Nous appliquons les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies à ce fonds afin de faire en sorte que nous n'investissons pas dans des sociétés jugées non respectueuses de ces principes. Nous avons externalisé l'analyse concernant ce respect/non-respect auprès d'un prestataire de recherche externe et nous disposons d'un système interne robuste qui veille à ce que nous restions en permanence conformes à ce filtrage. Cela concerne des actifs représentant moins de 1% de nos encours sous gestion.

3. Comment communiquons-nous les informations dans le cadre de ce processus ?

Nous communiquons les rapports suivants aux clients institutionnels de Fidelity :

1. Des rapports trimestriels ESG thématiques ;
2. Une synthèse de chaque fonds au regard des critères ESG (sur demande) ;
3. Un rapport annuel sur les votes (publié sur notre site Internet) ;
4. Des rapports trimestriels sur les votes ;
5. Des rapports de gouvernance et d'engagement

Les rapports trimestriels ESG comportent nos recherches sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, identifient les arguments commerciaux correspondant à ces thèmes, comportent une mise à jour des règlementations ou des événements intervenus durant le trimestre et indiquent les entreprises de notre univers d'investissement avec lesquelles nous avons engagé le dialogue ou dont nous estimons qu'elles sont performantes ou peu performantes sur ces questions.

L'équipe ESG de Fidelity fournit des rapports trimestriels sur nos votes à nos clients institutionnels, ainsi qu'un Rapport de gouvernance et d'engagement annuel plus circonstancié qui rend compte de façon détaillée des activités auxquelles nous avons pris part en ce qui concerne les entreprises dans lesquelles nous sommes investis, ainsi que notre position au sens plus large à l'égard de la conduite des affaires et les aspects qui y sont liés.

4. Adhésion aux initiatives, aux chartes extérieures ou labels

Fidelity est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) des Nations Unies depuis 2012. En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), Fidelity a l'obligation de présenter un rapport annuel rendant compte de la façon dont nous intégrons les critères ESG dans nos analyses financières au sein des différentes classes d'actifs. Notre Rapport de transparence PRI (indiquant les réponses communiquées dans le rapport) est désormais publiquement accessible sur le site Internet :

https://www.unpri.org/download_report/19576

Nous avons reçu notre Rapport d'évaluation des UNPRI en juin 2016. Celui-ci témoigne des progrès que nous avons accomplis dans le cadre de nos activités ESG et de la façon dont nous nous comparons par rapport à nos concurrents. Notre intégration des critères ESG s'est une nouvelle fois révélée supérieure à la moyenne dans les six catégories mentionnées dans le rapport et conforme à la moyenne dans les actions cotées.

Nous sommes également des membres actifs de l'International Corporate Governance Network (ICGN), de l'Asian Corporate

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

Governance Association (ACGA), de l'Association of British Insurers (ABI), du Corporate Governance Forum, de l'Investment Association (IA), de la UK Sustainable Investment and Finance Association (UKSIF), de l'Asia Securities Industry & Financial Markets (ASIFMA), de la Hong Kong Investment Funds Association (HKIFA) et nous participons aux débats avec d'autres groupes sur la gouvernance d'entreprise.

Fidelity est signataire du Code de conduite des affaires (« Stewardship Code ») britannique et est convaincue qu'une approche collaborative au sein du secteur de la gestion d'actifs est importante afin de créer une synergie des pratiques ESG sur le marché. Fidelity s'emploie également à renforcer de manière proactive ses relations avec les industries de la gestion d'actifs, les gouvernements, les autorités de régulation et les bourses à travers le monde afin de déterminer les initiatives ESG les plus efficaces pour le processus d'investissement et de manifester clairement notre engagement à appliquer les principes éthiques les plus stricts qui soient.

5. Segmentation : nature des critères pris en compte et les raisons de ces choix, comme notamment les notations et la méthodologie

La recherche ESG est réalisée en interne et via des prestataires externes. La clé de voute de notre processus d'investissement est la recherche « bottom-up ». Outre l'étude des résultats financiers, nos gérants de portefeuille et analystes procèdent à des analyses qualitatives supplémentaires des investissements éventuels. Ils rendent visite aux entreprises en personne afin d'examiner tout ce qui pourrait avoir des conséquences sur leurs activités, des ateliers à la salle du conseil d'administration. Les clients et les fournisseurs font également l'objet d'une étude approfondie. De cette façon, nous sommes à même d'établir une vue à 360 degrés de chaque société dans laquelle nous investissons et les critères ESG sont régulièrement pris en compte dans ce processus de recherche.

Nos analystes crédit sont chargés de l'analyse des sociétés en vue d'obtenir une parfaite compréhension de leurs activités, de leurs perspectives et, surtout de leur solvabilité. Leur travail nous aide à identifier des opportunités d'investissement et à éviter les entreprises dont la médiocrité des fondamentaux, qui n'a pas été perçue par le marché, risquerait d'affecter nos performances et, éventuellement de conduire à une dégradation ou un défaut. L'engagement avec les sociétés fait également partie de l'approche fondamentale de nos analystes crédit et nous nouons le dialogue avec les émetteurs obligataires en leur communiquant tout sujet de préoccupation que nous pourrions avoir concernant les critères ESG.

Un aspect important pour notre équipe dédiée à la dette souveraine est la viabilité à long terme de la situation économique et politique d'un pays. C'est pourquoi tenir compte des problématiques ESG se situe dans la logique de leur analyse pays. Notre équipe obligataire prend en considération les facteurs ESG dès lors qu'ils sont significatifs pour la qualité de crédit et la performance boursière du pays analysé. Nos analystes souverains réalisent également une grande quantité de travaux de recherche macroéconomique quantitative qui sont communiqués à notre équipe actions et solutions.

Voici ci-dessous quelques exemples parmi d'autres de facteurs ESG susceptibles d'être pris en compte par nos équipes de gestion des actions, des obligations et de l'immobilier :

1. Les changements de réglementation (par exemple, les restrictions en matière d'émissions de gaz à effet de serre, les codes de gouvernance) ;
2. Les menaces physiques (par exemple, les conditions climatiques extrêmes, le changement climatique) ;

3. Les implications en termes de coûts (par exemple, l'exploitation minière dans l'Arctique, les rappels de produits, les amendes) ;
4. Les problèmes de notoriété de la marque et de réputation (par exemple, des conditions de santé et de sécurité peu satisfaisantes sur les lieux de travail, des pratiques professionnelles laissant à désirer) ;
5. La gestion de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, une augmentation des accidents mortels, le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail, les relations de travail) ;
6. L'accès aux matières premières (par exemple, la sécurité des approvisionnements en pétrole, les minéraux de conflit, la corruption) ;
7. L'évolution des produits (par exemple, les produits à faible consommation d'énergie, les énergies renouvelables) ;
8. Les droits des actionnaires (par exemple, la sélection des administrateurs, les modifications de capital) ;
9. La gouvernance d'entreprise (par exemple, la structure du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants) ;
10. La performance environnementale des biens immobiliers (par exemple, la consommation d'énergie et d'eau, les émissions de gaz à effet de serre et les déchets).
11. Les pratiques sur les lieux de travail (par exemple, le respect de la santé, de la sécurité et des droits de la personne humaine et le respect des dispositions de la loi contre l'esclavage moderne « Modern Slavery Act »).

Les critères ESG précis qui sont pris en compte pour chaque entreprise sont déterminés au cas par cas et dépendent des problématiques les plus significatives pour ce secteur/marché. En conséquence, ils ne peuvent être tous listés ici.

Notations externes

Fidelity s'appuie sur un certain nombre de sources de recherche externes à travers le monde qui produisent des rapports ayant pour thème les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. De plus, nous faisons appel à un prestataire extérieur et une agence de notation spécialisés dans la recherche ESG afin de compléter notre analyse interne.

Le prestataire produit pour nous des travaux de recherche et des notations d'entreprises sur la base des facteurs ESG pour plus de 4 000 sociétés de par le monde.

Nous recevons trois types de rapports liés aux critères ESG :

1. des rapports et notations propres aux entreprises
2. des rapports propres aux secteurs
3. des rapports thématiques ponctuels portant sur des thèmes environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance

Les notations ESG sont propres à chaque secteur et chaque notation est attribuée par rapport aux concurrents au sein du même secteur. Chez Fidelity, nous pensons que les notations ESG doivent être utilisées en plus, et non en lieu et place, d'autres formes d'analyse. La pondération des facteurs E, S et G varie selon les secteurs afin de tenir compte des risques les plus importants.

6. Intégration de la recherche et des notations ESG dans les analyses de Fidelity

Les notations et les rapports ESG des entreprises sont incorporés dans notre système de gestion de la recherche (« Research Management System ») centralisé, une base de données intégrée, de manière à permettre à chaque analyste d'avoir une connaissance immédiate de la façon dont chaque société qu'il couvre est notée sur la base des critères ESG. Pour toutes informations supplémentaires, les analystes peuvent contacter nos spécialistes ESG mondiaux qui ont une compréhension approfondie des tendances environnementales, sociales et de gouvernance actuelles à travers le monde.

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

7. Diffusion des notations

De plus, les notations ESG sont intégrées dans les notes de recherche de nos analystes. Ces notes sont publiées en interne et constituent une composante importante de nos décisions d'investissement.

Une synthèse de deux pages des rapports ESG des entreprises est incluse dans nos dossiers d'information produits dans le cadre des visites aux entreprises afin :

- d'aider nos analystes et gérants de portefeuille à identifier les risques et les opportunités clés inhérents à telle ou telle entreprise en matière de développement durable en amont de la réunion et
- d'orienter la discussion sur ces aspects avec la direction de la société.

De plus, chaque trimestre, nos spécialistes ESG mondiaux mettent à la disposition de nos équipes actions et obligataires un ensemble complet de rapports établissant une synthèse des entreprises que nous couvrons et que le prestataire de recherche externe a noté en fonction d'un modèle de notation ESG à plusieurs étapes. Le rapport met en exergue les sociétés ayant été impliquées dans de substantielles controverses et/ou des événements importants durant le trimestre, de même qu'il inclut une analyse des notations « best-in-class » destinée à attirer l'attention de nos analystes sur les entreprises qui ont obtenu les meilleurs résultats.

En tant que propriétaire plutôt qu'actionnaire, l'équipe immobilière n'a pas la même influence sur les processus internes des entreprises, mais elle est toutefois à même d'influer sur des facteurs inhérents aux immeubles qu'elle détient. Par conséquent, elle se concentre plus sur les aspects environnementaux des rapports des prestataires externes, lesquels ont tendance à avoir le plus d'impact sur leurs portefeuilles. Elle utilise également les alertes de controverse ESG du prestataire afin de contrôler les biens immobiliers et les locataires de manière à s'assurer avoir une parfaite connaissance de tous les événements significatifs susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur les actifs détenus.

Nos spécialistes ESG mondiaux peuvent également fournir à tous nos gérants de portefeuille, dès lors qu'ils en font la demande, une répartition de leurs portefeuilles basée sur les notations ESG externes. Cette analyse est abordée lors des discussions que nos spécialistes ESG ont avec les gérants de portefeuille sur les principaux risques liés aux facteurs ESG au sein de leurs portefeuilles. Les rapports de nos spécialistes ESG sont également transmis aux analystes du groupe en fonction des entreprises qu'ils couvrent et sont intégrés dans leurs analyses globales des investissements.

Nos spécialistes ESG mondiaux publient des « alertes de controverse » au sein de notre système de gestion de la recherche. Ces rapports comprennent des informations sur des entreprises que nous couvrons et qui ont été signalées par notre prestataire pour avoir fait l'objet d'un très grand risque de controverses susceptible d'avoir un impact majeur sur la société et sa réputation.

Nos analystes sont encouragés à étudier les différences majeures entre leurs notations internes des entreprises dans lesquelles nous investissons et les notations ESG externes qui leur sont fournies au travers de ces diverses mesures.

8. Notations ESG, Politique d'engagement et de Politique de vote

Comme indiqué précédemment, nos spécialistes ESG mondiaux peuvent également fournir à tous nos gérants de portefeuille, dès lors qu'ils en font la demande, une répartition de leurs portefeuilles basée sur les notations ESG externes. Cette analyse est abordée lors des discussions que nos spécialistes ESG ont avec les gérants de portefeuille sur les principaux risques liés aux facteurs ESG au sein de leurs portefeuilles.

Même si nous pouvons communiquer des résultats agrégés de cette analyse directement à nos clients, nous ne sommes pas à même de le faire de façon détaillée en raison de nos accords de licence actuels.

Les notations ESG sont propres à chaque secteur et chaque notation est attribuée par rapport aux concurrents au sein du même secteur. Chez Fidelity, nous pensons que les notations ESG doivent être utilisées en plus, et non en lieu et place, d'autres formes d'analyse.

Fidelity pratique une politique d'investissement active, via des décisions relatives à la gestion de portefeuilles, le vote sur des résolutions en assemblées générales et le maintien d'un dialogue continu avec les dirigeants des entreprises dans lesquelles nous sommes investis ou sommes susceptible d'investir. Cela implique notamment la tenue de réunions régulières avec les administrateurs et les cadres dirigeants des entreprises afin d'aborder des résultats ou des événements spécifiques, ainsi qu'un dialogue plus informel comportant des visites sur site et d'autres initiatives de recherche.

En règle générale, nous soutenons la direction des sociétés dans lesquelles nous investissons, mais notre dialogue avec les entreprises est robuste et nous nous forgeons nos propres opinions sur la stratégie et la gouvernance des entreprises. Parfois, nos opinions peuvent diverger de celles de la direction ou du conseil d'administration et cette situation peut donner lieu à une intensification de notre engagement. Avant de l'envisager, au nombre des facteurs pris en compte figurent notamment une évaluation du degré d'importance du désaccord, la taille de notre actionnariat, la durée de la thèse d'investissement, le profil d'actionnariat de la société en question, ainsi que la gestion et la composition du conseil d'administration. Une intensification peut également intervenir si nous nous rendons compte de divergences entre les administrateurs. Notre réponse précise est toujours déterminée au cas par cas et nous pouvons parfois choisir de vendre les actions.

Notre équipe ESG travaille en étroite collaboration avec les équipes d'investissement dans le cadre des activités relatives au vote de Fidelity. Les informations utilisées afin d'éclairer le processus de vote proviennent de nombreuses sources, notamment de documents fournis par les entreprises, de services de conseil en vote par procuration et de la recherche interne et externe. Des discussions peuvent également avoir lieu avec l'entreprise dans laquelle nous sommes investis. L'ensemble des décisions finales de vote sont prises en accord avec les politiques de vote de Fidelity après consultation des gérants de portefeuille concernés, lorsque cela s'avère nécessaire. Il est dans la politique de Fidelity de fournir des instructions de vote pour toutes les assemblées générales lorsqu'une obligation réglementaire nous l'impose, ou lorsque les bénéfices escomptés de l'exercice du vote excèdent les coûts. L'approche et la politique de Fidelity en matière d'exercice des droits de vote respectent toutes les lois et les réglementations applicables, de même qu'elles sont en accord avec les objectifs d'investissement des différents portefeuilles.

Les informations détaillées sur les activités d'engagement et de vote de Fidelity figurent dans le Rapport de gouvernance & d'engagement.

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

9. Changement climatique

Fidelity pense que des critères élevés en matière de responsabilité sociétale des entreprises sont généralement favorables aux affaires et qu'ils sont de nature à protéger et à améliorer la performance des investissements.

C'est la raison pour laquelle notre processus d'investissement tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») (dont les risques et les opportunités liés au climat) dès lors que, selon nous, ils ont un impact important sur le risque ou la performance d'un investissement. Nous sommes convaincus que les meilleures pratiques ESG doivent être encouragées dans la mesure où elles ont toutes les chances d'améliorer les performances financières à long terme.

Les critères ESG précis qui sont pris en compte pour chaque entreprise sont déterminés au cas par cas et dépendent des problématiques les plus significatives pour ce secteur/marché. En conséquence, ils ne peuvent être tous listés ici.

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

Déclaration relative au respect des caractéristiques environnementales et sociales

Le compartiment Fidelity Europe a respecté les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues conformément à l'article 8 du règlement SFDR, pendant la période considérée. Au moins 50 % de l'actif net du fonds sont investis dans des titres de sociétés considérées comme possédant des caractéristiques durables (comme décrit dans le prospectus du fonds) et les exclusions spécifiées ont été respectées. La stratégie est fondée sur la recherche fondamentale de Fidelity et par conséquent, les caractéristiques environnementales et sociales ont été activement prises en compte et intégrées pendant toute la période. Les titres sont évalués individuellement par les analystes à l'aide de critères cohérents auxquels sont appliquées les notations de la recherche fondamentale et les notations de durabilité. De plus, le fonds bénéficie de l'engagement de l'ensemble de la société.

Les caractéristiques durables sont définies au regard d'un ensemble de paramètres tels que les notations ESG fournies par les agences externes ou les notations de durabilité de Fidelity. Le fonds a exclu les sociétés considérées comme étant en violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et ayant des liens avec certaines activités spécifiques ou certaines catégories de produits (exclusions fondamentales), et a par ailleurs respecté la liste d'exclusions applicable à l'échelle du groupe, qui comprend les émetteurs ayant des activités en rapport avec les catégories suivantes d'armes controversées, dont l'utilisation est interdite par les conventions et traités internationaux :

- armes à sous-munitions, mines terrestres, armes biologiques et chimiques, lasers aveuglants, armes incendiaires et fragments indétectables.

Figurent également sur cette liste les fabricants d'armes nucléaires pour les non-signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier :

- les fabricants d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, les fabricants de composants qui ont été mis au point et/ou modifiés de manière significative en vue d'un usage exclusif dans des armes nucléaires, et les sociétés dont plus de 5 % du chiffre d'affaires proviennent d'armes nucléaires.

Tout au long du processus d'investissement, le gérant a veillé au respect, par les sociétés en portefeuille, des pratiques de bonne gouvernance.

Les gérants de portefeuille de Fidelity ont la possibilité d'appliquer des règles et des exclusions supplémentaires, en matière de durabilité, au regard du processus d'investissement applicable. Le gérant exclut les valeurs notées D ou E, dans le système interne de notation de durabilité de Fidelity.

Règlement Taxonomie

La taxonomie de l'UE vise à définir les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. Dans cet objectif, les activités sont évaluées selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- Transition vers une économie circulaire ;
- Prévention et contrôle de la pollution ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À fin décembre 2023, des critères d'examen technique avaient été définis et publiés au Journal officiel de l'UE pour les activités économiques susceptibles d'apporter une contribution substantielle à au moins un des deux objectifs suivants : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement. Les informations présentées ci-après ne tiennent donc compte que de ces deux objectifs, les critères soumis aux législateurs de l'UE étant appelés à évoluer.

Afin d'être considérée comme durable au sens du règlement Taxonomie, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'un des six objectifs, sans porter préjudice à l'un des cinq autres. Pour qu'une activité soit considérée comme conforme à la taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe de la taxonomie selon lequel l'activité ne doit causer aucun préjudice important (« do no significant harm ») s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du compartiment ne prennent pas en compte ces critères.

Le fonds ne prend actuellement pas d'engagement sur un minimum d'activités alignées avec la taxonomie européenne. Les notations ESG utilisées par le fonds incluent une gamme de sujets ESG important qui couvrent les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance, l'analyse n'intègre cependant pas systématiquement la prise en compte de l'alignement avec la taxonomie européenne.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les fonds tiennent compte en permanence des caractéristiques et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que des risques de durabilité dans le cadre de leurs processus d'analyse, de gestion et de suivi des risques, ce tout au long de la période de détention de chaque investissement.

Lorsque nous évaluons la responsabilité ESG d'un émetteur, nous prenons en compte de nombreux facteurs, notamment sa politique en matière de diversité, son approche des droits humains, les mesures qu'il prend pour lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité, sa gestion de la chaîne d'approvisionnement, et sa gestion des questions de santé et de sécurité et du bien-être des salariés.

L'objectif du processus d'investissement est de s'assurer que les émetteurs dans lesquels nous investissons respectent les pratiques de bonne gouvernance. La politique utilisée pour évaluer ces pratiques est appliquée à l'aide des notations ESG de Fidelity, lesquelles comprennent des facteurs et des critères de gouvernance – tels que la qualité de la direction, la qualité des actionnaires majoritaires, l'efficacité du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, la qualité des audits, la gestion des risques et les droits des investisseurs – et des données relatives aux controverses et aux violations du Pacte mondial des Nations unies. Cette évaluation est prise en compte dans toutes les décisions d'investissement.

Les caractéristiques environnementales et sociales du fonds sont contrôlées en permanence par notre équipe de suivi des portefeuilles, qui vérifie quotidiennement la composition des notations du fonds. Les gérants de portefeuille sont informés lorsque les exigences minimales de construction de portefeuille ne sont pas respectées.

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il est important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
Fidelity SICAV - Fidelity Europe

Identifiant d'entité juridique:
5493005WSUXMN2HJBW72

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
<input checked="" type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 69,49% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Pendant la période, le Compartiment a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues, telles qu'elles sont définies dans le document d'informations SFDR précontractuel. Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables. Les caractéristiques ESG favorables ont été déterminées en fonction des notations ESG. Les notations ESG ont pris en compte des caractéristiques environnementales, notamment l'intensité carbone, les émissions carbone, l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau et des déchets, et la biodiversité, ainsi que des caractéristiques sociales, notamment la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme. Aucune référence n'a été désignée pour la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues. Lorsque le Compartiment a effectué des investissements durables ayant des objectifs environnementaux, cela a contribué à l'objectif environnemental d'atténuation des changements climatiques de la Taxonomie de l'UE. Lorsque le Compartiment a effectué des investissements durables ayant des objectifs sociaux, cela a contribué aux objectifs des ODD axés sur le domaine social, comme expliqué dans la réponse concernant les objectifs des investissements durables ci-dessous. Les chiffres relatifs aux investissements durables figurant dans cette publication périodique ont été compilés sur la base des données trimestrielles disponibles le dernier jour du trimestre à la fermeture des bureaux et ont été convertis en moyenne pour la période de référence.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés par le Compartiment pour mesurer le respect des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il a promues était la suivante :

- i) 99 % des actifs du Compartiment ont été investis dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables conformément au Cadre d'investissement durable de Fidelity ;
- ii) concernant ses investissements directs, 0 % des actifs du Compartiment ont été investis dans des titres d'émetteurs exposés aux Exclusions (telles que définies ci-dessous) ;
- iii) 69,49 % des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements durables ;
- iv) 38,27 % des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et associés à des activités économiques (qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de la Taxonomie de l'UE) ; et
- v) 28,54 % des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements durables ayant un objectif social.

Les principales incidences négatives
correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

...et par rapport aux périodes précédentes?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés par le Compartiment pour mesurer le respect des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il a promues au cours de la période de référence précédente était la suivante. Les données suivantes sont datées du 31 décembre 2022.

- i) 97 % des actifs du Compartiment ont été investis dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables conformément au Cadre d'investissement durable de Fidelity ;
- ii) concernant ses investissements directs, 0 % des actifs du Compartiment ont été investis dans des titres d'émetteurs exposés aux Exclusions (telles que définies ci-dessous) ;
- iii) 68 % des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements durables ;
- iv) 31 % des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et associés à des activités économiques (qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de la Taxonomie de l'UE) ;
- v) 33 % des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements durables ayant un objectif social.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissement durable effectués y ont-ils contribué?

Bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, la part de ses actifs placés dans des investissements durables s'élevait à 69,49 %. Les investissements durables avaient un objectif environnemental et social. Le Compartiment a déterminé un investissement durable selon les critères suivants :

- a) les émetteurs ayant des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectifs environnementaux énoncés dans la Taxonomie de l'UE et qui sont considérées comme des activités durables sur le plan environnemental conformément à la Taxonomie de l'UE. Cela a contribué à l'objectif environnemental d'atténuation des changements climatiques de la Taxonomie de l'UE ; ou
- (b) les émetteurs dont la majorité des activités (plus de 50 % des revenus) contribue à des objectifs environnementaux ou sociaux conformes à un ou plusieurs Objectifs de développement durable des Nations Unies (« ODD ») ; ou
- (c) les émetteurs qui se sont fixé un objectif de décarbonisation conforme à un scénario de réchauffement climatique de 1,5 degré ou moins (vérifié par l'initiative Science Based Target ou une Notation climatique propriétaire de Fidelity) considéré comme contribuant aux objectifs environnementaux ; à condition qu'ils ne causent pas de préjudice important et qu'ils respectent des garanties minimales et des critères de bonne gouvernance.

Les ODD sont une série d'objectifs publiée par les Nations unies qui reconnaît que l'élimination de la pauvreté et de toute autre forme de privation doit être associée à une amélioration dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la croissance économique et de la réduction des inégalités, tout en luttant contre les changements climatiques et en œuvrant à la préservation des océans et des forêts de la planète. Pour de plus amples détails, veuillez vous référer au site de l'ONU. Les ODD axés sur le domaine environnemental comprennent : eau propre et assainissement ; énergie propre et d'un coût abordable ; consommation et production responsables ; et lutte contre les changements climatiques. Les ODD axés sur le domaine social comprennent : pas de pauvreté ; faim « zéro » ; travail décent et croissance économique ; industrie, innovation et infrastructure ; villes et communautés durables et sûres.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables ont été examinés pour déterminer s'ils participent à des activités qui causent des préjudices importants et génèrent des controverses, ce qui est établi en vérifiant que l'émetteur a respecté les garanties minimales et les normes relatives aux principales incidences négatives (PIN) ainsi que les mesures de performance par rapport aux PIN.

Il s'agissait notamment : des analyses normatives : l'analyse des titres identifiés dans les analyses normatives existantes de Fidelity (telles qu'établies ci-dessous) ; des analyses des activités : l'analyse des émetteurs en fonction de leur participation à des activités ayant des incidences négatives importantes sur la société ou l'environnement, y compris les émetteurs considérés comme faisant l'objet d'une controverse « très grave » à l'aide des analyses des controverses, couvrant 1) les questions environnementales, 2) les droits de l'homme et les droits des communautés, 3) le droit du travail et la chaîne d'approvisionnement, 4) les clients, 5) la gouvernance ; et des indicateurs des PIN : les données quantitatives (si disponibles) sur les indicateurs des PIN ont été utilisées pour évaluer si un émetteur a été impliqué dans des activités qui causent un préjudice important à un objectif environnemental ou social.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Dans le cas des investissements durables, tels que défini ci-dessus, Fidelity a réalisé une évaluation quantitative afin d'identifier les émetteurs dont la performance par rapport aux indicateurs des PIN a été difficile. Tous les indicateurs obligatoires et pertinents pour les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité énoncés à l'Annexe 1 des normes techniques de réglementation du Règlement SFDR de l'UE ont été pris en compte (lorsque les données étaient disponibles). Les émetteurs ayant un faible score n'ont pas été acceptés en tant qu'« investissements durables » à moins que la recherche fondamentale de Fidelity n'ait établi que l'émetteur n'a pas violé pas les exigences consistant à « ne pas causer de préjudice important » ou qu'il a commencé à atténuer les incidences négatives grâce à une gestion efficace ou à une transition.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Des analyses normatives ont été appliquées : Les émetteurs identifiés comme étant incapables de se comporter de manière à assumer leurs responsabilités fondamentales en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption, conformément aux normes internationales, y compris celles énoncées dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU), les Normes de l'OIT, et les Conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), n'ont pas été considérés comme des investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte et intégrées aux décisions d'investissement au moyen de divers outils, notamment :

(i) la Due Diligence : une analyse visant à déterminer si les principales incidences négatives ont été importantes et négatives.

(ii) la notation ESG : Fidelity se réfère aux notations ESG qui intègrent les principales incidences négatives importantes telles que les émissions carbone, la sécurité des employés, la corruption, et la gestion de l'eau. Pour les titres souverains émis, les principales incidences négatives ont été prises en compte et intégrées dans les décisions d'investissement à l'aide de notations qui incluent les principales incidences négatives importantes comme les émissions carbone, les violations sociales et la liberté d'expression.

(iii) les Exclusions : pour aborder les questions ESG, nous avons adopté une approche fondée sur des principes. En conséquence, nous plaçons les sociétés que nous considérons comme des investissements inappropriés sur une Liste d'exclusion, y compris, mais sans s'y limiter, les listes suivantes : une liste d'exclusions à l'échelle de l'entreprise, qui comprend les armes biologiques, les armes chimiques, le stockage excessif, la production et le transfert de mines antipersonnel ; le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et les directives de l'ONU, de la Banque mondiale et d'autres autorités mondiales respectant les principes ESG.

(iv) l'Engagement : Fidelity a utilisé l'engagement comme un outil pour mieux comprendre les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et, dans certaines circonstances, préconiser une atténuation de ces principales incidences négatives et une amélioration des mesures de durabilité. Fidelity a participé à des engagements individuels et collaboratifs pertinents qui ciblent un certain nombre de principales incidences négatives (c.-à-d. Climate Action 100+, Investors against Slavery and Trafficking APAC).

(v) le Vote : la politique de vote de Fidelity comprenait des normes minimales explicites pour la diversité des genres au sein des conseils d'administration et un engagement face aux changements climatiques. Fidelity peut également voter en faveur de l'amélioration de la performance des émetteurs en fonction d'autres indicateurs.

(vi) un réexamen trimestriel : une surveillance des principales incidences négatives par le biais d'une analyste trimestrielle du Compartiment. Fidelity tient compte d'indicateurs spécifiques pour chaque facteur de durabilité pour déterminer si les investissements ont une principale incidence négative. Ces indicateurs sont assujettis à la disponibilité des données et peuvent évoluer avec l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données. Les exclusions et analyses ci-dessus (les « Exclusions ») peuvent être mises à jour de temps à autre. Pour de plus amples informations, veuillez consulter : « Sustainable investing framework » [la page « Cadre d'investissement durable » du site de Fidelity](#).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2023 - 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Asml Holding Nv	Technologies De L'information	4,85%	Pays-Bas
Astrazeneca Plc (R.-U.)	Santé	3,53%	Royaume-Uni
Air Liquide Sa	Matériaux	3,13%	France
Axa Sa	Finance	2,89%	France
Totalenergies Se	Énergie	2,86%	France
Sap Se	Technologies De L'information	2,81%	Allemagne
Enel (Ente Naz Energ Elet) Spa	Services Publics	2,71%	Italie
Inditex Sa	Consommation Non Essentielle	2,59%	Espagne
Infineon Technologies Ag	Technologies De L'information	2,54%	Allemagne
Unilever Plc Ord	Consommation Courante	2,4%	Royaume-Uni
Richemont Cie Financiere Sa A	Consommation Non Essentielle	2,39%	Suisse
Legrand Sa	Industries	2,31%	France
Roche Hldgs Ag (Genusscheine)	Santé	2,23%	Suisse
Beiersdorf Ag	Consommation Courante	2,18%	Allemagne
Nestle Sa (Reg)	Consommation Courante	2,08%	Suisse

Les données suivantes ont été compilées sur la base des données trimestrielles disponibles le dernier jour de fermeture des bureaux et ont été converties en moyenne pour la période de référence. La classification des titres – classification sectorielle et géographique comprise – est déterminée le dernier jour de la période de référence. Ces données comprennent tous les titres, à l'exception des instruments dérivés.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

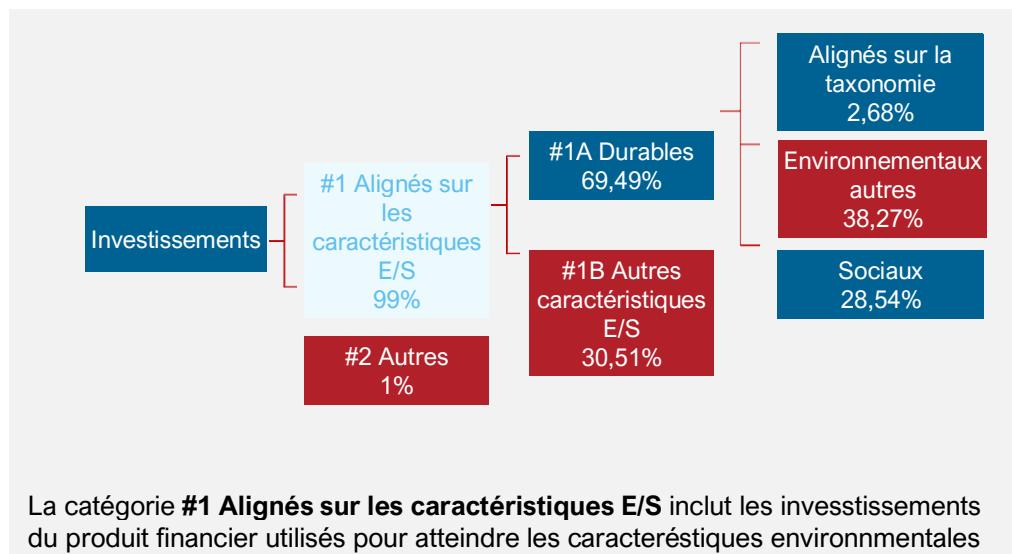
Le Compartiment a investi 69,49 % de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle était l'allocation des actifs?

(#1 aligné sur les caractéristiques E/S) Le Compartiment a investi :

1. 99 % de ses actifs dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables.
2. 69,49 % de ses actifs dans des investissements durables (#1A durable)* dont 2,68 % ont un objectif environnemental (qui est aligné sur la Taxonomie de l'UE), 38,27 % ont un objectif environnemental (qui n'est pas aligné sur la Taxonomie de l'UE), 28,54 % ont un objectif social.

(#1B Autres caractéristiques E/S) Comprend les titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables, mais qui ne sont pas des investissements durables.



La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous Secteur	% d'actifs
Consommation Courante	Alimentation, Boissons Et Tabac	5,93%
	Produits Ménagers Et Personnels	5,19%
Consommation Non Essentielle	Biens De Consommation Durables Et Vêtements	4,74%
	Consommation Non Essentielle – Distribution Et Commerce De Détail	2,59%
	Automobiles Et Composants	1,54%
	Services De Consommation	1,17%
Énergie	Énergie	6,21%
Finance	Finance	13,78%
Immobilier	Gestion Et Développement Immobilier	1,63%
Industries	Biens D'équipement	9,01%
	Services Commerciaux Et Professionnels	3,22%
	Transports	1,37%
Liquidités	Liquidités	0,63%
Matériaux	Matériaux	8,21%
Santé	Produits Pharmaceutiques, Biotechnologie Et Sciences De La Vie	9,46%
	Équipement Et Services De Santé	3,58%
Services De Communication	Médias Et Divertissement	3,26%
	Services De Télécommunication	1,85%
Services Publics	Services Publics	2,87%
Technologies De L'information	Semi-Conducteurs Et Équipements Pour Semi-Conducteurs	7,39%
	Logiciels Et Services	5,19%
	Matériel Et Équipement Technologique	1,24%

Les données suivantes ont été compilées sur la base des données trimestrielles disponibles le dernier jour du trimestre à la fermeture des bureaux et ont été converties en moyenne pour la période de référence. La classification des titres – classification sectorielle et sous-sectorielle comprise – est déterminée le dernier jour de la période de référence. Ces données comprennent tous les titres, à l'exception des instruments dérivés. En raison du manque de données, nous ne sommes pas en mesure de communiquer les informations concernant le pourcentage des investissements effectués dans les secteurs et sous-secteurs économiques tirant leurs revenus de l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction, la production, le traitement, le stockage, le raffinage ou la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Compartiment a investi 2,68 % de ses actifs dans des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE. Cela a contribué aux objectifs économiques d'atténuation des changements climatiques (2,68%). La conformité des investissements du Compartiment à la Taxonomie de l'UE n'a pas été contrôlée par les réviseurs d'entreprises ni analysée par des tiers. L'alignement des investissements sous-jacents du Compartiment sur la Taxonomie est mesuré par le chiffre d'affaires.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?¹

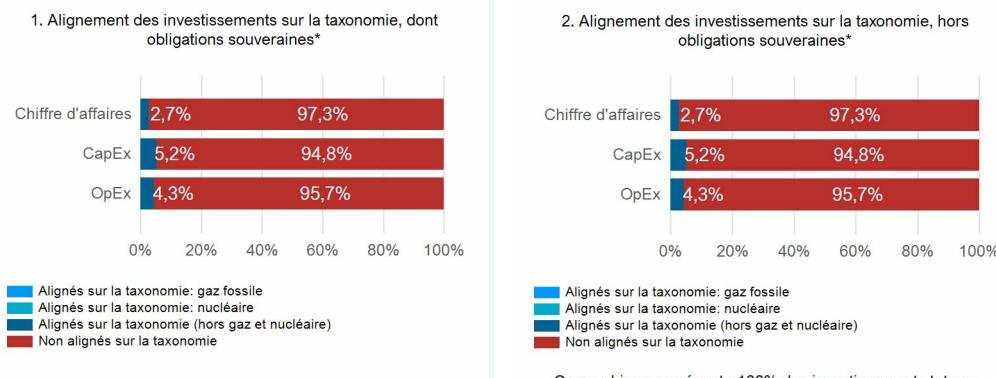
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en bleu le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les données suivantes ont été compilées sur la base des données disponibles le dernier jour du trimestre civil et ont été converties en moyenne pour la période de référence. Les chiffres de la Taxonomie de l'UE communiqués peuvent diverger en raison de différences dans la méthode de calcul appliquée.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

La part du Compartiment dans les activités habilitantes s'élevait à : 2,31 % ; dans des activités transitoires : 0,07 %, mesurée par le chiffre d'affaires.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Pour la période de référence 2022, le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 4 %.

Pour la période de référence 2023, le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 2,68 %.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complétées en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses**

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement(UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Comme le permet et conformément à la politique d'investissement et aux pourcentages minimums figurant dans le document d'informations précontractuel, le Compartiment a investi 38,27 % de ses actifs dans des investissements durables qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE mais qui avaient un objectif environnemental.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment a investi 28,54 % de ses actifs dans des investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements restants du Compartiment ont été effectués dans des actifs alignés sur l'objectif financier du Compartiment, dans des liquidités et des instruments assimilés à des fins de liquidité et dans des instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins d'investissement et de gestion efficace du portefeuille. À titre de garantie environnementale et sociale minimale, le Compartiment a respecté les Exclusions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le Compartiment a pris les mesures suivantes pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales :

1. Le Compartiment a investi dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables.
2. Le Compartiment a réalisé des investissements durables.
3. Les caractéristiques environnementales et sociales qualitatives et quantitatives du Compartiment ont été discutées et examinées lors du réexamen trimestriel de la durabilité.
4. Le Compartiment a appliqué les Exclusions.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

s. o.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

S. O.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

S. O.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

S. O.

ANNEXE 4

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il est important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
Fidelity SICAV- Hugo Fidelity

Identifiant d'entité juridique:
549300BBQZY512QL5S54

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	---

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Pendant la période, le Compartiment a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues, telles qu'elles sont définies dans le document d'informations SFDR précontractuel. Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables. Les caractéristiques ESG favorables ont été déterminées en fonction des notations ESG. Les notations ESG ont pris en compte des caractéristiques environnementales, notamment l'intensité carbone, les émissions carbone, l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau et des déchets, et la biodiversité, ainsi que des caractéristiques sociales, notamment la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme. Aucune référence n'a été désignée pour la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés par le Compartiment pour mesurer le respect des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il a promues était la suivante :

- i) 63,97 % des actifs du Compartiment ont été investis dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables, conformément au Cadre d'investissement durable de Fidelity ;
- ii) 67,7% des actifs du Compartiment ont été investis dans des OPCVM ou des OPC qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales ou qui ont un objectif d'investissement durable.

...et par rapport aux périodes précédentes?

Ce Compartiment ayant été reclassé au titre de l'Article 8 du SFDR, il s'agit de la première période de rapport à laquelle le Règlement SFDR s'applique.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissement durable effectués y ont-ils contribué?

Bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, la part de ses actifs placés dans des investissements durables s'élevait à 0 %. Les investissements durables avaient un objectif environnemental et social. Le Compartiment a déterminé un investissement durable selon les critères suivants :

a) les émetteurs ayant des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectifs environnementaux énoncés dans la Taxonomie de l'UE et qui sont considérées comme des activités durables sur le plan environnemental conformément à la Taxonomie de l'UE. Cela a contribué à l'objectif environnemental d'atténuation des changements climatiques de la Taxonomie de l'UE ; ou

(b) les émetteurs dont la majorité des activités (plus de 50 % des revenus) contribue à des objectifs environnementaux ou sociaux conformes à un ou plusieurs Objectifs de développement durable des Nations Unies (« ODD ») ; ou

(c) les émetteurs qui se sont fixé un objectif de décarbonisation conforme à un scénario de réchauffement climatique de 1,5 degré ou moins (vérifié par l'initiative Science Based Target ou une Notation climatique propriétaire de Fidelity) considéré comme contribuant aux objectifs environnementaux ; à condition qu'ils ne causent pas de préjudice important et qu'ils respectent des garanties minimales et des critères de bonne gouvernance.

Les ODD sont une série d'objectifs publiée par les Nations unies qui reconnaît que l'élimination de la pauvreté et de toute autre forme de privation doit être associée à une amélioration dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la croissance économique et de la réduction des inégalités, tout en luttant contre les changements climatiques et en œuvrant à la préservation des océans et des forêts de la planète. Pour de plus amples détails, veuillez vous référer au site de l'ONU. Les ODD axés sur le domaine environnemental comprennent : eau propre et assainissement ; énergie propre et d'un coût abordable ; consommation et production responsables ; et lutte contre les changements climatiques. Les ODD axés sur le domaine social comprennent : pas de pauvreté ; faim « zéro » ; travail décent et croissance économique ; industrie, innovation et infrastructure ; villes et communautés durables et sûres.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables ont été examinés pour déterminer s'ils participent à des activités qui causent des préjudices importants et génèrent des controverses, ce qui est établi en vérifiant que l'émetteur a respecté les garanties minimales et les normes relatives aux principales incidences négatives (PIN) ainsi que les mesures de performance par rapport aux PIN.

Il s'agissait notamment : des analyses normatives : l'analyse des titres identifiés dans les analyses normatives existantes de Fidelity (telles qu'établies ci-dessous) ; des analyses des activités : l'analyse des émetteurs en fonction de leur participation à des activités ayant des incidences négatives importantes sur la société ou l'environnement, y compris les émetteurs considérés comme faisant l'objet d'une controverse « très grave » à l'aide des analyses des controverses, couvrant 1) les questions environnementales, 2) les droits de l'homme et les droits des communautés, 3) le droit du travail et la chaîne d'approvisionnement, 4) les clients, 5) la gouvernance ; et des indicateurs des PIN : les données quantitatives (si disponibles) sur les indicateurs des PIN ont été utilisées pour évaluer si un émetteur a été impliqué dans des activités qui causent un préjudice important à un objectif environnemental ou social.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Dans le cas des investissements durables, tels que défini ci-dessus, Fidelity a réalisé une évaluation quantitative afin d'identifier les émetteurs dont la performance par rapport aux indicateurs des PIN a été difficile. Tous les indicateurs obligatoires et pertinents pour les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité énoncés à l'Annexe 1 des normes techniques de réglementation du Règlement SFDR de l'UE ont été pris en compte (lorsque les données étaient disponibles). Les émetteurs ayant un faible score n'ont pas été acceptés en tant qu'« investissements durables » à moins que la recherche fondamentale de Fidelity n'ait établi que l'émetteur n'a pas violé pas les exigences consistant à « ne pas

causer de préjudice important » ou qu'il a commencé à atténuer les incidences négatives grâce à une gestion efficace ou à une transition.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Des analyses normatives ont été appliquées : Les émetteurs identifiés comme étant incapables de se comporter de manière à assumer leurs responsabilités fondamentales en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption, conformément aux normes internationales, y compris celles énoncées dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU), les Normes de l'OIT, et les Conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), n'ont pas été considérés comme des investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte et intégrées aux décisions d'investissement au moyen de divers outils, notamment :

(i) la Due Diligence : une analyse visant à déterminer si les principales incidences négatives ont été importantes et négatives.

(ii) la notation ESG : Fidelity se réfère aux notations ESG qui intègrent les principales incidences négatives importantes telles que les émissions carbone, la sécurité des employés, la corruption, et la gestion de l'eau. Pour les titres souverains émis, les principales incidences négatives ont été prises en compte et intégrées dans les décisions d'investissement à l'aide de notations qui incluent les principales incidences négatives importantes comme les émissions carbone, les violations sociales et la liberté d'expression.

(iii) les Exclusions : pour aborder les questions ESG, nous avons adopté une approche fondée sur des principes. En conséquence, nous plaçons les sociétés que nous considérons comme des investissements inappropriés sur une Liste d'exclusion, y compris, mais sans s'y limiter, les listes suivantes : une liste d'exclusions à l'échelle de l'entreprise, qui comprend les armes biologiques, les armes chimiques, le stockage excessif, la production et le transfert de mines antipersonnel ; le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et les directives de l'ONU, de la Banque mondiale et d'autres autorités mondiales respectant les principes ESG.

(iv) l'Engagement : Fidelity a utilisé l'engagement comme un outil pour mieux comprendre les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et, dans certaines circonstances, préconiser une atténuation de ces principales incidences négatives et une amélioration des mesures de durabilité. Fidelity a participé à des engagements individuels et collaboratifs pertinents qui ciblent un certain nombre de principales incidences négatives (c.-à-d. Climate Action 100+, Investors against Slavery and Trafficking APAC).

(v) le Vote : la politique de vote de Fidelity comprend des normes minimales explicites pour la diversité des genres au sein des conseils d'administration et un engagement face aux changements climatiques. Fidelity peut également voter en faveur de l'amélioration de la

performance des émetteurs en fonction d'autres indicateurs. Fidelity tient compte d'indicateurs spécifiques pour chaque facteur de durabilité pour déterminer si les investissements ont une principale incidence négative. Ces indicateurs sont assujettis à la disponibilité des données et peuvent évoluer avec l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données. Les exclusions et analyses ci-dessus (les « Exclusions ») peuvent être mises à jour de temps à autre. Pour de plus amples informations, veuillez consulter : « Sustainable investing framework » , [la page « Cadre d'investissement durable » du site de Fidelity](#).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2023 - 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Spdr Bloomberg 0-3 Year Euro	Fonds	7,4%	Supranational
Ishares Gold Producers	Fonds	3,11%	Supranational
Assenagon Alpha Volatility-I	Fonds	3,05%	Supranational
Fidelity Sre Pxj Equity -Acc	Fonds	2,57%	Irlande
Fidelity Sre Us Equity-Acc	Fonds	2,53%	Irlande
Fidelity Sre Em Equity -Acc	Fonds	2,07%	Irlande
Brevan How Ab Rt Gb-A1m Eur	Fonds	2%	Luxembourg
Fidelity Sre Jp Equity -Acc	Fonds	1,35%	Irlande
T 4 02/29/28	Gouvernement	1,32%	États-Unis
L&G Cyber Security Ucits Etf	Fonds	1,21%	Irlande
Fidelity Sre Eur Equity-Acc	Fonds	1,06%	Irlande
T 4 02/28/30	Gouvernement	1,01%	États-Unis
Greencoat Uk Wind Plc	Finance	0,9%	Grande-Bretagne
International Public Partner	Finance	0,83%	Grande-Bretagne
Greencoat Renewables Plc	Finance	0,82%	Irlande

Les données suivantes ont été compilées sur la base des données trimestrielles disponibles le dernier jour de fermeture des bureaux et ont été converties en moyenne pour la période de référence. La classification des titres – classification sectorielle et géographique comprise – est déterminée le dernier jour de la période de référence. Ces données comprennent tous les titres, à l'exception des instruments dérivés.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Compartiment a investi 0 % de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle était l'allocation des actifs?

(#1 aligné sur les caractéristiques E/S) Le Compartiment a investi :

1. 63,97 % de ses actifs dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous Secteur	% d'actifs
Communications		3,27%
Consommation, Cyclique		5,19%
Consommation, Non Cyclique		5,38%
Énergie		0,77%
Finance		18,6%
Fonds		25,78%
Gouvernement		16,31%
Immobilier		1,18%
Industries		4,19%
Liquidités		12,81%
Matériaux De Base		1,41%
Services Publics		1,26%
Technologie		4,2%
Titres Hypothécaires		0,98%

Les données suivantes ont été compilées sur la base des informations disponibles au 29 décembre 2023. La classification des titres – classification sectorielle comprise – est déterminée le dernier jour de la période de référence. Ces données comprennent tous les titres, à l'exception des instruments dérivés. En raison du manque de données, nous ne sommes pas en mesure de communiquer les sous-secteurs et les informations concernant le pourcentage des investissements effectués dans les secteurs économiques tirant leurs revenus de l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction, la production, le traitement, le stockage, le raffinage ou la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Compartiment a investi 0,43% de ses actifs dans des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE. Cela a contribué aux objectifs économiques d'atténuation des changements climatiques (0,43%).

La conformité des investissements du Compartiment à la Taxonomie de l'UE n'a pas été contrôlée par les réviseurs d'entreprises ni analysée par des tiers. L'alignement des investissements sous-jacents du Compartiment sur la Taxonomie est mesuré par le chiffre d'affaires.

qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complétées en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

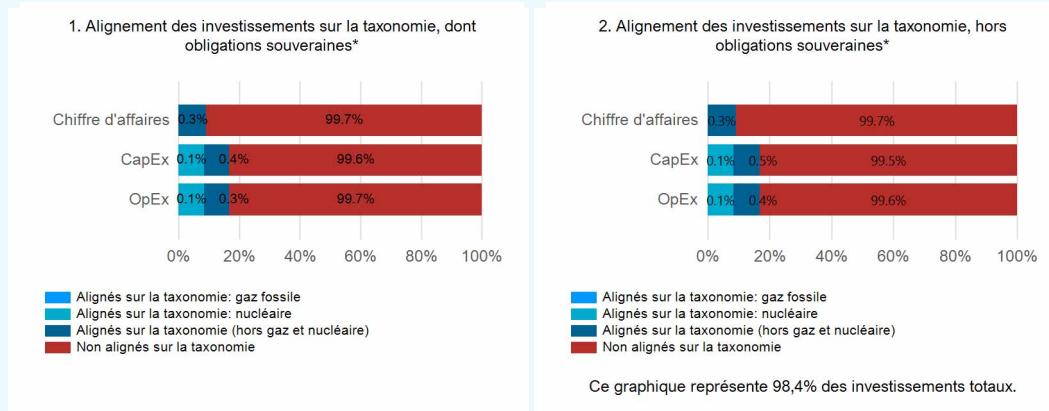
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?¹

Oui
 Dans le gaz fossile
 Dans l'énergie nucléaire
 Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en bleu le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 98,4% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les données suivantes ont été compilées sur la base des données disponibles le dernier jour du trimestre civil et ont été converties en moyenne pour la période de référence. Les chiffres de la Taxonomie de l'UE communiqués peuvent diverger en raison de différences dans la méthode de calcul appliquée.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

La part du Compartiment dans les activités habilitantes s'élevait à : 0,25 % ; dans des activités transitoires : 0,1 %, mesurée par le chiffre d'affaires.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Ce Compartiment ayant été reclassé au titre de l'Article 8 du SFDR, il s'agit de la première période de rapport à laquelle le Règlement SFDR s'applique.

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement(UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Comme le permet et conformément à la politique d'investissement et aux pourcentages minimums figurant dans le document d'informations précontractuel, le Compartiment a investi 0 % de ses actifs dans des investissements durables qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE mais qui avaient un objectif environnemental.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment a investi 0 % de ses actifs dans des investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements restants du Compartiment ont été effectués dans des actifs alignés sur l'objectif financier du Compartiment, dans des liquidités et des instruments assimilés à des fins de liquidité et dans des instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins d'investissement et de gestion efficace du portefeuille. À titre de garantie environnementale et sociale minimale, le Compartiment a respecté les Exclusions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le Compartiment a pris les mesures suivantes pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales :

1. Le Compartiment a investi dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables.
2. Le Compartiment a appliqué les Exclusions.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

s. o.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

s. o.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

S. O.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

S. O.

Ce document est destiné uniquement aux investisseurs résidant en France.

FIL Limited et ses filiales constituent la structure globale d'investissement qui se réfère plus communément à l'appellation Fidelity International. Fidelity, Fidelity International, le logo Fidelity International ainsi que le symbole  sont des marques déposées de FIL Limited. La marque, les droits de reproduction et les autres droits liés à la propriété intellectuelle sont et demeurent exclusivement détenus par leurs propriétaires respectifs.

Le présent document a été établi par FIL Gestion, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP03-004, 21 avenue Kléber, 75116 Paris.

FIDELITY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

FIDELITY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FIDELITY SICAV constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 10 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit:
Fidelity SICAV - Fidelity Europe

Identifiant d'entité juridique:
5493005WSUXMN2HJBW72

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
● ● <input type="checkbox"/> Oui	● ● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 87,56% d'investissements durables</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

À compter du 1er octobre 2024, l'approche du Compartiment en matière de promotion des caractéristiques environnementales et sociales a été révisée conformément au cadre d'investissement durable mis à jour de Fidelity, tel que détaillé dans le document d'informations précontractuel du Compartiment. Les valeurs communiquées dans ce rapport refléteront la période allant du 1er janvier 2024 au 30 septembre 2024. Des informations supplémentaires seront fournies ci-dessous pour la période du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024.

Compte tenu de ces circonstances, le rapport de cette année a été adapté :

- les données «Caractéristiques ESG favorables», qui sont généralement déclarées sous la forme d'une moyenne trimestrielle des données à la fin du calendrier, ont été adaptées et une moyenne des données au 31 mars 2024, 30 juin 2024 et 30 septembre 2024 a été fournie.
- les données 'Note ESG élevée', qui sont de nouvelles données à partir du 1er octobre 2024, sont au 31 décembre 2024 en raison de circonstances spécifiques ;
- les données «Score ESG», qui sont nouvelles à partir du 1er octobre 2024, sont une moyenne des points de données quotidiens pour la période allant du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024.
- les données «Investissements durables» et leurs variations, qui sont généralement déclarées sous la forme d'une moyenne trimestrielle des données à la fin du calendrier, ont été adaptées et une moyenne des données au 31 mars 2024, au 30 juin 2024 et au 30 septembre 2024 a été fournie.
- les données «Principaux investissements» et «Secteur» n'ont pas changé et sont celles publiées à la fin de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2024.

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

Avant le 30 septembre 2024, le Compartiment respectait les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promouvait, telles qu'elles étaient définies dans le document d'informations SFDR précontractuel pour la période. Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables. Les caractéristiques ESG favorables ont été déterminées en fonction des notations ESG. Les notations ESG ont pris en compte des caractéristiques environnementales, notamment l'intensité carbone, les émissions carbone, l'énergie, l'efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, et la biodiversité, ainsi que des caractéristiques sociales, notamment la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'Homme.

À partir du 1er octobre 2024, le fonds répondait aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promouvait, telles que définies dans le document d'informations SFDR précontractuel pour la période. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des titres d'émetteurs ayant des notes ESG élevées. Les notes ESG élevées sont définies comme les émetteurs notés B ou au-dessus par les notes ESG de Fidelity, ou en l'absence de note de Fidelity, une note ESG de MSCI de A ou au-dessus.

Le compartiment appliquait systématiquement les exclusions définies dans le document d'informations précontractuelle SFDR.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Pour la période du 1er janvier 2024 au 30 septembre 2024, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

i) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables conformément au cadre d'investissement durable de Fidelity : 99,42%

Pour la période du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

i) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs avec des notes ESG élevées : 99,36%
 ii) le score ESG du Compartiment mesuré par rapport au score ESG de son Univers d'Investissement, après avoir exclu 20% des actifs ayant les notations ESG les plus faibles: 8,20 vs. 8,08

Pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

i) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs exposés aux exclusions : 0,00%
 ii) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables : 87,56%
 iii) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE : 1,55%
 iv) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques (qui ne sont pas qualifiées de durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE) : 46,09%
 v) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif social : 39,92%

Ces indicateurs de durabilité n'ont pas été contrôlés par un commissaire aux comptes ni analysés par un tiers

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

Les principales incidences négatives
 correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

...et par rapport aux périodes précédentes?

Pour la période du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, la performance des indicateurs de durabilité utilisés par le Compartiment pour mesurer le respect des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il a promues au cours de la période de référence précédente était la suivante.

- i) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs avec des caractéristiques ESG favorables conformément au cadre d'investissement durable de Fidelity : 99%.
- ii) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs exposés aux exclusions : 0,00%.
- iii) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables : 69,49%
- iv) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques (qui ne sont pas qualifiées de durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE) : 38,27%
- v) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif social : 28,54%

Ces indicateurs de durabilité n'ont pas fait l'objet d'une assurance fournie par un auditeur ou d'une revue par un tiers.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissement durable effectués y ont-ils contribué?

Bien que le Compartiment n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, la part de ses actifs placés dans des investissements durables s'élevait à 87,56%. Les investissements durables avaient un objectif environnemental et social.

Le Compartiment détermine un investissement durable comme un investissement dans :

- (a) des titres d'émetteurs dont les activités économiques contribuent de manière substantielle (plus de 50% pour les sociétés émettrices) à :
- (i) un ou plusieurs objectifs environnementaux énoncés dans la Taxonomie de l'UE et qui sont considérées comme des activités durables sur le plan environnemental conformément à la Taxonomie de l'UE ; ou
- (ii) des objectifs environnementaux ou sociaux qui sont conformes à un ou à plusieurs Objectifs de développement durable des Nations Unies («ODD») ; ou
- (b) des émetteurs contribuant à la réalisation d'un objectif de décarbonisation destiné à maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 1,5 degré ; ou
- (c) des obligations dont la majorité du produit devrait être utilisée pour des activités, des actifs ou des projets spécifiques contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux ; sous réserve qu'ils ne nuisent pas de manière importante à des objectifs environnementaux ou sociaux et que les sociétés détenues dans le portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Cela a contribué aux objectifs environnementaux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques de la Taxonomie de l'UE.

Les ODD sont une série d'objectifs publiée par les Nations Unies qui reconnaît que l'élimination de la pauvreté et de toute autre forme de privation doit être associée à une amélioration dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la croissance économique et de la réduction des inégalités, tout en luttant contre les changements climatiques et en œuvrant à la préservation des océans et des forêts de la planète. Pour de plus amples détails, veuillez vous référer au site de l'ONU. Les ODD axés sur le domaine environnemental comprennent : eau propre et assainissement ; énergie propre et d'un coût abordable ; consommation et production responsables ; et lutte contre les changements climatiques. Les ODD axés sur le domaine social comprennent : pas de pauvreté ; faim «zéro» ; travail décent et croissance économique ; industrie, innovation et infrastructure ; villes et communautés durables et sûres.

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables ont été examinés pour déterminer s'ils participent à des activités qui causent des préjudices importants et génèrent des controverses, ce qui est établi en vérifiant que l'émetteur a respecté les garanties minimales et les normes relatives aux principales incidences négatives (PIN) ainsi que les mesures de performance par rapport aux PIN. Il s'agissait notamment : des analyses normatives : l'analyse des titres identifiés dans les analyses normatives existantes de Fidelity (telles qu'établies ci-dessous) ; des analyses des activités : l'analyse des émetteurs en fonction de leur participation à des activités ayant des incidences négatives importantes sur la société ou l'environnement, y compris les émetteurs considérés comme faisant l'objet d'une controverse «très grave» à l'aide des analyses des controverses, couvrant 1) les questions environnementales, 2) les droits de l'homme et les droits des communautés, 3) le droit du travail et la chaîne d'approvisionnement, 4) les clients, 5) la gouvernance ; et des indicateurs des PIN : les données quantitatives (si disponibles) sur les indicateurs des PIN ont été utilisées pour évaluer si un émetteur a été impliqué dans des activités qui causent un préjudice important à un objectif environnemental ou social.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cas des investissements durables, tels que défini ci-dessus, Fidelity a réalisé une évaluation quantitative afin d'identifier les émetteurs dont la performance par rapport aux indicateurs des PIN a été difficile. Tous les indicateurs obligatoires et pertinents pour les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité énoncés à l'Annexe 1 des normes techniques de réglementation du Règlement SFDR de l'UE ont été pris en compte (lorsque les données étaient disponibles). Les émetteurs ayant un faible score n'ont pas été acceptés en tant qu'«investissements durables» à moins que la recherche fondamentale de Fidelity n'ait établi que l'émetteur n'a pas violé pas les exigences consistant à «ne pas causer de préjudice important» ou qu'il a commencé à atténuer les incidences négatives grâce à une gestion efficace ou à une transition.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Des analyses normatives seront appliquées : les émetteurs identifiés comme étant incapables de se comporter de manière à assumer leurs responsabilités fondamentales en matière de droits de l'Homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption, conformément aux normes internationales, y compris celles énoncées dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU), les Normes de l'OIT, et les Conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), ne seront pas considérés comme des investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (appelées «principales incidences négatives») ont été prises en compte et intégrées dans les décisions d'investissement au moyen de divers outils, notamment :

(i) la Notation ESG : Fidelity se réfère aux notations ESG qui intègrent la prise en compte des principales incidences négatives importantes telles que les émissions carbone, la sécurité des employés, la corruption et la gestion de l'eau. Pour les titres souverains émis, les principales incidences négatives ont été prises en compte et intégrées dans les décisions d'investissement à l'aide de notations qui incluent les principales incidences négatives importantes comme les émissions carbone, les violations sociales et la liberté d'expression.

(ii) les Exclusions : lorsqu'il a investi directement dans des sociétés émettrices, le Compartiment a appliqué les Exclusions pour permettre d'atténuer les principales incidences négatives en excluant les secteurs préjudiciables et en interdisant les investissements dans des émetteurs qui enfreignent les normes internationales, telles que le PMNU. Ces Exclusions comprenaient l'indicateur PIN 4 : Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, l'indicateur PIN 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et l'indicateur PIN 14 : Exposition à des armes controversées.

(iii) l'Engagement : Fidelity a utilisé l'engagement comme outil pour mieux comprendre les principales incidences négatives et, dans certaines circonstances, préconiser une réduction des principales incidences négatives. Fidelity a participé à des engagements individuels et collaboratifs pertinents qui ciblent un certain nombre de principales incidences négatives (c.-à-d. Climate Action 100+, Investors against Slavery and Trafficking APAC).

(iv) un réexamen trimestriel : une discussion sur les principales incidences négatives et une analyse de ces dernières par le biais d'un examen trimestriel du Compartiment.

Fidelity a tenu compte d'indicateurs spécifiques pour chaque facteur de durabilité pour déterminer si les investissements ont une principale incidence négative. Ces indicateurs étaient assujettis à la disponibilité des données et peuvent évoluer avec l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données.

Les exclusions et analyses ci-dessus (les «Exclusions») peuvent être mises à jour de temps à autre. Pour de plus amples informations, veuillez consulter : [«Sustainable investing framework»](#).

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/01/2024 - 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Sap SE	Technologies de l'information	4,51%	Allemagne
Novo-Nordisk As Cl B	Santé	4,23%	Danemark
Allianz Se (Regd)	Finance	4,04%	Allemagne
Lvmh Moet Hennessy Louis Vu Se	Consommation non essentielle	3,99%	France
Air Liquide SA	Matériaux	3,78%	France
Essilorluxottica	Santé	3,51%	France
Asml Holding NV	Technologies de l'information	3,35%	Pays-Bas
Siemens AG (Regd)	Industries	3,19%	Allemagne
Nestle SA (Reg)	Consommation courante	3,07%	Suisse
Hermes International SA	Consommation non essentielle	3,07%	France
Relx Plc	Industries	3,05%	Royaume-Uni
Totalenergies SE	Énergie	3,03%	France
Assa Abloy Ab Ser B	Industries	2,95%	Suède
L'Oreal Sa Ord	Consommation courante	2,86%	France
Unilever Plc Ord	Consommation courante	2,78%	Royaume-Uni

Source des données : Fidelity International - 31 décembre 2024. Les investissements les plus importants (à l'exclusion des instruments dérivés) et leurs classifications s'appuient sur des données comptables officielles et sont basés sur le dernier jour de la période de référence. Toute différence avec les pourcentages présentés dans les portefeuilles des états financiers résulte des arrondis.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Compartiment a investi 87,56% de ses actifs dans des investissements durables

Quelle était l'allocation des actifs?

La part des investissements du Compartiment utilisée pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraints de la stratégie d'investissement du produit financier, s'élève à 99,42%. Cela comprenait 87,56% d'investissements durables dont 1,55% ont un objectif environnemental (qui est aligné sur la Taxonomie de l'UE) et 46,09% ont un objectif environnemental (qui n'est pas aligné sur la Taxonomie de l'UE).

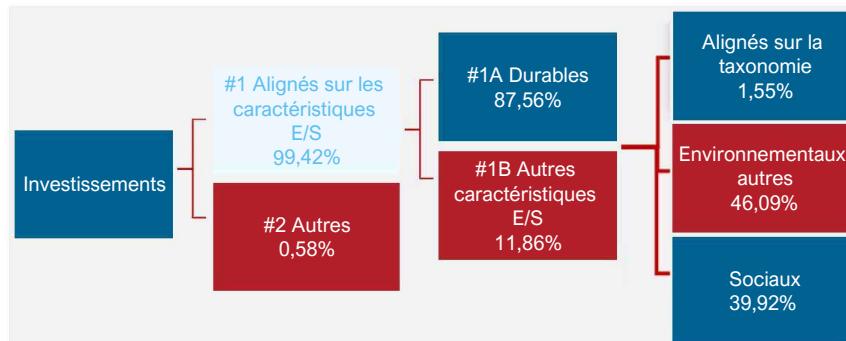
Les données concernant la Taxonomie de l'UE proviennent d'un fournisseur de données tiers. L'évaluation de l'alignement sur la Taxonomie de l'UE est réalisée à l'aide des données déclarées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. La méthodologie appliquée par le fournisseur de données tiers évalue la manière dont les sociétés sont impliquées dans des activités économiques qui contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental sans nuire de manière significative à d'autres objectifs durables et en respectant des garanties sociales minimales.

Le reste des investissements est essentiellement utilisé de la manière décrite dans la question : «Quels sont les investissements inclus dans «#2 Autres», quel est leur objectif et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?»

Cette allocation d'actifs, y compris la conformité à la Taxonomie de l'UE, n'a pas été contrôlée par un commissaire aux comptes ni analysée par un tiers.

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous Secteur	% d'actifs
Consommation Courante	Produits Ménagers & Personnels	5,65%
	Alimentation, Boissons & Tabac	4,57%
Consommation Non Essentielle	Biens De Consommation Durables & Vêtements	7,54%
	Distribution & Détail De Consommation Non Essentielle	1,74%
	Automobiles & Composants	0,8%
Énergie	Énergie	3,03%
Espèces	Espèces	0,01%
Finance	Assurances	6,56%
	Services Financiers	2,25%
	Banques	10,07%
Immobilier	Gestion & Développement Immobilier	1,22%
Industries	Services Commerciaux & Professionnels	7,67%
	Biens D'équipement	11,54%
	Transport	1,76%
Matériaux	Matériaux	5,25%
Santé	Produits Pharmaceutiques, Biotechnologie & Sciences De La Vie	7,39%
	Équipements & Services De Santé	6,92%
Services De Communication	Services De Télécommunication	2,32%
Services Publics	Services Publics	1,59%
Technologie De L'information	Logiciels & Services	7,28%
	Semi-Conducteurs & Équipements	4,85%
	Semi-Conducteurs	

Source des données : Fidelity International - 31 décembre 2024. La répartition sectorielle des investissements (à l'exclusion des instruments dérivés) et leur classification sont basées sur les données comptables officielles et sur le dernier jour de la période de référence. Toute différence avec les pourcentages présentés dans les portefeuilles des états financiers résulte des arrondis. En raison du manque de données, nous ne sommes pas en mesure de communiquer les informations concernant le pourcentage des investissements effectués dans les secteurs et sous-secteurs économiques tirant leurs revenus de l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction, la production, le traitement, le stockage, le raffinage ou la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles. À l'heure actuelle, ces investissements sont couverts par un autre groupe de combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complétées en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

La part moyenne trimestrielle des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 1,55%. Cela a contribué aux objectifs environnementaux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les données comprenaient la contribution aux objectifs environnementaux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Dans une prochaine publication, ces données seront enrichies en vue de répondre à d'autres objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE, tels que l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires**

sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?

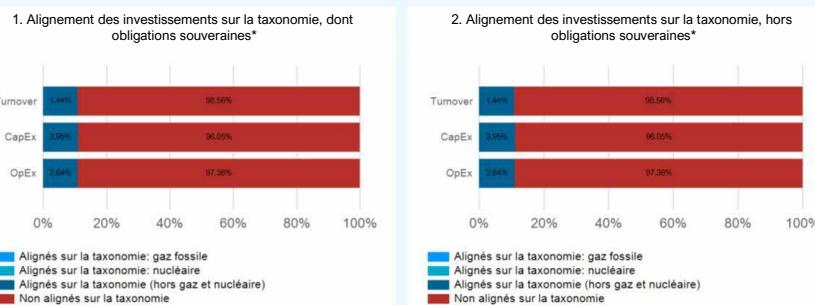
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en bleu le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 99,62% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Source des données : Moody's, moyenne trimestrielle sur la période de référence. Les données ci-dessus ont été compilées à partir des données statiques de notre système de négociation et de conformité et enrichies par Moody's, une source de données externe. Les données ont été compilées sur la base des données du dernier jour de clôture du trimestre civil et ont fait l'objet d'une moyenne pour la période de référence. Les chiffres de la Taxonomie de l'UE communiqués peuvent diverger en raison de différences dans la méthode de calcul appliquée.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

La part des investissements placée dans des activités transitoires et habilitantes au sens du règlement sur la Taxonomie de l'UE et mesurée par le chiffre d'affaires, est de 0,00% pour les activités transitoires et de 1,10% pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

La part moyenne trimestrielle des investissements durables (y compris les obligations souveraines) ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 2,7% sur la base du chiffre d'affaires, 5,2% sur la base des dépenses d'immobilisation et 4,3% sur la base des dépenses d'exploitation.

La part moyenne trimestrielle des investissements durables (à l'exclusion des obligations souveraines) ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 2,7% sur la base du chiffre d'affaires, 5,2% sur la base des dépenses d'immobilisation et 4,3% sur la base des dépenses d'exploitation.

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement(UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

La part moyenne trimestrielle des investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE était de 46,09%.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. De plus, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part moyenne trimestrielle des investissements durables avec un objectif social était de 39,92%.

Cela a contribué aux objectifs des ODD axés sur le social, comme expliqué dans la réponse sur les objectifs des investissements durables ci-dessus.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements restants du Compartiment ont été investis dans des actifs alignés avec l'objectif financier du fonds, dans des liquidités et des instruments assimilés à des fins de liquidités et dans des instruments dérivés utilisés à des fins d'investissement et de gestion efficace du portefeuille. A titre de garantie environnementale et sociale minimale, le Compartiment a adhéré aux exclusions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le Compartiment a pris les mesures suivantes pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales :

1. Le Compartiment a investi dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables.
2. Revue trimestrielle de durabilité pour discuter et examiner les caractéristiques environnementales et sociales qualitatives et quantitatives du fonds.
3. Le Compartiment a appliqué les Exclusions.
4. À partir du 1er Octobre 2024, le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des titres d'émetteurs ayant des notes ESG élevées.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si le Compartiment atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Non applicable

ANNEXE 4

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit:
Fidelity SICAV - Hugo Fidelity

Identifiant d'entité juridique:
549300BBQZY512QL5S54

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
<input checked="" type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

À compter du 1er Octobre 2024, l'approche du Compartiment en matière de promotion des caractéristiques environnementales et sociales a été révisée conformément au cadre d'investissement durable actualisé de Fidelity, tel que détaillé dans le document d'informations précontractuel du Compartiment. Les valeurs communiquées dans ce rapport refléteront la période allant du 1er janvier 2024 au 30 septembre 2024. Des informations supplémentaires seront fournies ci-dessous pour la période du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024.

Compte tenu de ces circonstances, le rapport de cette année a été adapté :

- les données «Caractéristiques ESG favorables», qui sont généralement déclarées sous la forme d'une moyenne trimestrielle des données à la fin du calendrier, ont été adaptées et une moyenne des données au 31 mars 2024, 30 juin 2024 et 30 septembre 2024 a été fournie.
- les données «Investissements durables» et leurs variations, qui sont généralement déclarées sous la forme d'une moyenne trimestrielle des données à la fin du calendrier, ont été adaptées aux données au 31 décembre 2024.
- les données «Principaux investissements» et «Secteur» n'ont pas changé et sont celles publiées à la fin de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2024.

Avant le 30 septembre 2024, le Compartiment respectait les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promouvait, telles qu'elles étaient définies dans le document d'informations SFDR précontractuel pour la période. Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant, directement ou indirectement, dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables et/ou dans des OPCVM et/ou des OPC qui promeuvent des caractéristiques environnementales/sociales ou qui ont un objectif

ANNEXE 4

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY

d'investissement durable.

Les caractéristiques ESG favorables ont été déterminées en fonction des notations ESG. Les notations ESG ont pris en compte des caractéristiques environnementales, notamment l'intensité carbone, les émissions carbone, l'énergie, l'efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, et la biodiversité, ainsi que des caractéristiques sociales, notamment la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'Homme.

Depuis le 1er octobre 2024, le Compartiment a respecté les caractéristiques environnementales et sociales qu'il a promues, telles qu'elles étaient définies dans le document d'informations SFDR précontractuel pour la période. Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en respectant les critères ESG Multi Asset spécifiques de Fidelity, qui intègrent des exigences minimales en matière de notation ESG. Les caractéristiques environnementales et sociales favorables ont été déterminées en fonction des notations ESG. Les notations ESG ont pris en compte des caractéristiques environnementales, notamment l'intensité carbone, les émissions carbone, l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau et des déchets, et la biodiversité, ainsi que des caractéristiques sociales, notamment la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'Homme.

Pour les investissements dans des OPCVM ou OPC gérés par des tiers, le Compartiment s'est appuyé sur la méthodologie ESG et les politiques d'exclusion utilisées par les gestionnaires d'actifs tiers et les fournisseurs d'indices, ainsi que sur leurs politiques et pratiques d'engagement et de vote.

Les critères ESG Multi Asset de Fidelity exigeaient qu'au moins 70 % des actifs du Compartiment soient :

- des titres directs ayant obtenu une notation ESG de Fidelity égale ou supérieure à C (ou, en l'absence d'une notation ESG de Fidelity, une notation ESG de MSCI égale ou supérieure à BB);
- des stratégies d'investissement internes gérées séparément par Fidelity ayant obtenu une notation ESG Multi Asset Manager Research de Fidelity égale ou supérieure à C;
- des OPCVM ou OPC gérés par des tiers ayant obtenu une notation Multi Asset Manager Research de Fidelity égale ou supérieure à C, ou une notation ESG de Fidelity égale ou supérieure à C ;
- des titres de créance gouvernementaux ayant fait l'objet d'une sélection négative sur la base du cadre interne d'exclusion souveraine du Gérant de Portefeuille, qui se concentre sur trois principes relatifs à la gouvernance, au respect des droits de l'Homme et à la politique étrangère. Les entités souveraines ne respectant pas les normes stipulées dans le cadre sont identifiées sur la base d'une évaluation propriétaire

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Pour la période du 1er janvier 2024 au 30 septembre 2024, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

- i) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables conformément au cadre d'investissement durable de Fidelity : 75,23%
- ii) le pourcentage du Compartiment ont été investis dans des OPCVM ou des OPC qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales ou qui ont un objectif d'investissement durable: 80,9%.
- ii) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs exposés aux Exclusions : 0,00%.

Pour la période du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

- i) le pourcentage des investissements du Compartiment conformes aux critères ESG Multi Asset de Fidelity : 77,29%.
- ii) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs exposés aux Exclusions : 0,00%.

Ces indicateurs de durabilité n'ont pas été contrôlés par un commissaire aux comptes ni analysés par un tiers.

ANNEXE 4

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

...et par rapport aux périodes précédentes?

Pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

- i) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables conformément au cadre d'investissement durable de Fidelity : 63,97%.
- ii) le pourcentage du Compartiment ont été investis dans des OPCVM ou des OPC qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales ou qui ont un objectif d'investissement durable: 67,7%
- iii) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs exposés aux Exclusions : 0,00%.

Ces indicateurs de durabilité n'ont pas été contrôlés par un commissaire aux comptes ni analysés par un tiers.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissement durable effectués y ont-ils contribué?

Le Compartiment ne s'est pas engagé à avoir une proportion minimale d'investissements durables. Même si le Compartiment n'avait pas un tel engagement, il peut avoir investi dans ce type d'investissements, mais cela n'est pas contrôlé pour ce Compartiment.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le Compartiment ne s'est pas engagé à détenir un minimum d'investissements durables. Même sans un tel engagement, le Compartiment peut avoir investi dans ce type de placements, mais cela n'a pas été contrôlé pour ce Compartiment.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Le Compartiment ne s'est pas engagé à détenir un minimum d'investissements durables. Même sans un tel engagement, le Compartiment peut avoir investi dans ce type de placements, mais cela n'a pas été contrôlé pour ce Compartiment.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Le Compartiment ne s'est pas engagé à détenir un minimum d'investissements durables. Même sans un tel engagement, le Compartiment peut avoir investi dans ce type de placements, mais cela n'a pas été contrôlé pour ce Compartiment.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

ANNEXE 4

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (appelées «principales incidences négatives») ont été prises en compte et intégrées dans les décisions d'investissement au moyen de divers outils, notamment :

(i) la Notation ESG : Fidelity se réfère aux notations ESG qui intègrent la prise en compte des principales incidences négatives importantes telles que les émissions carbone, la sécurité des employés, la corruption et la gestion de l'eau. Pour les titres souverains émis, les principales incidences négatives ont été prises en compte et intégrées dans les décisions d'investissement à l'aide de notations qui incluent les principales incidences négatives importantes comme les émissions carbone, les violations sociales et la liberté d'expression.

(ii) les Exclusions : lorsqu'il a investi directement dans des sociétés émettrices, le Compartiment a appliqué les Exclusions pour permettre d'atténuer les principales incidences négatives en excluant les secteurs préjudiciables et en interdisant les investissements dans des émetteurs qui enfreignent les normes internationales, telles que le PMNU. Ces Exclusions comprenaient l'indicateur PIN 4 : Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, l'indicateur PIN 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et l'indicateur PIN 14 : Exposition à des armes controversées.

(iii) l'Engagement : Fidelity a utilisé l'engagement comme outil pour mieux comprendre les principales incidences négatives et, dans certaines circonstances, préconiser une réduction des principales incidences négatives. Fidelity a participé à des engagements individuels et collaboratifs pertinents qui ciblent un certain nombre de principales incidences négatives (c.-à-d. Climate Action 100+, Investors against Slavery and Trafficking APAC).

(iv) un réexamen trimestriel : une discussion sur les principales incidences négatives et une analyse de ces dernières par le biais d'un examen trimestriel du Compartiment.

(v) les Investissements dans des OPCVM et OPC : Fidelity s'est référée aux notations ESG Multi Asset Manager pour déterminer et évaluer si certains OPCVM ou OPC (gérés par des gestionnaires d'actifs tiers) tenaient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Le Compartiment s'est appuyé sur les considérations de ces OPCVM ou OPC concernant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Pour les autres OPCVM ou OPC, y compris les OPCVM et OPC gérés passivement, Fidelity a tenu compte des participations sous-jacentes pour évaluer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, lorsque ces données étaient disponibles.

Fidelity a tenu compte d'indicateurs spécifiques pour chaque facteur de durabilité pour déterminer si les investissements ont une principale incidence négative. Ces indicateurs étaient assujettis à la disponibilité des données et peuvent évoluer avec l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données.

Les exclusions et analyses ci-dessus (les «Exclusions») peuvent être mises à jour de temps à autre. Pour de plus amples informations, veuillez consulter : [«Sustainable investing framework»](#).

ANNEXE 4

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2024 - 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Fid Sust Us Eq Etf Acc-Eur	Finance	12,64%	Irlande
FF-Global Bnd I Acc Eur H	Autres investissements	10,51%	Luxembourg
FF-Abslt GI Eq Y Ac Eur H	Autres investissements	9,3%	Luxembourg
FF-Sus Asia Eq Y Acc Eur	Autres investissements	8,91%	Luxembourg
FF-Glb Dn A Acc Eu/Us H	Autres investissements	6,8%	Luxembourg
FF-Glb Eq Inc Y Qinc E	Autres investissements	6,2%	Luxembourg
Fid Fds-Glb Infl Bd Y Hdg	Autres investissements	5,03%	Luxembourg
Fidelity Fds World Fund Y	Autres investissements	4,73%	Luxembourg
Fccf Alt Eq Fd I Acc Eurh	Autres investissements	4,63%	Luxembourg
FF-Amer Growth Y Acc Eur	Autres investissements	4,42%	Luxembourg
FF-Us Dlr Bd Y Acc Eur H	Autres investissements	3,21%	Luxembourg
Fid Sust Pj Eq Etf Acc-Eur	Finance	3,08%	Irlande
Fid Fds - Euro Grwth Y Acc Eur	Autres investissements	2,84%	Luxembourg
FF-Em Loc Ccy Dt I Eur	Autres investissements	2,72%	Luxembourg
Fid Sust Jp Eq Etf Acc-Eur	Finance	2,27%	Irlande

Source des données : Fidelity International - 31 décembre 2024. Les investissements les plus importants (à l'exclusion des instruments dérivés) et leurs classifications s'appuient sur des données comptables officielles et sont basés sur le dernier jour de la période de référence. Toute différence avec les pourcentages présentés dans les portefeuilles des états financiers résulte des arrondis.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Compartiment ne s'est pas engagé à détenir un minimum d'investissements durables. Même sans un tel engagement, le Compartiment peut avoir investi dans ce type de placements, mais cela n'a pas été contrôlé pour ce Compartiment.

Quelle était l'allocation des actifs?

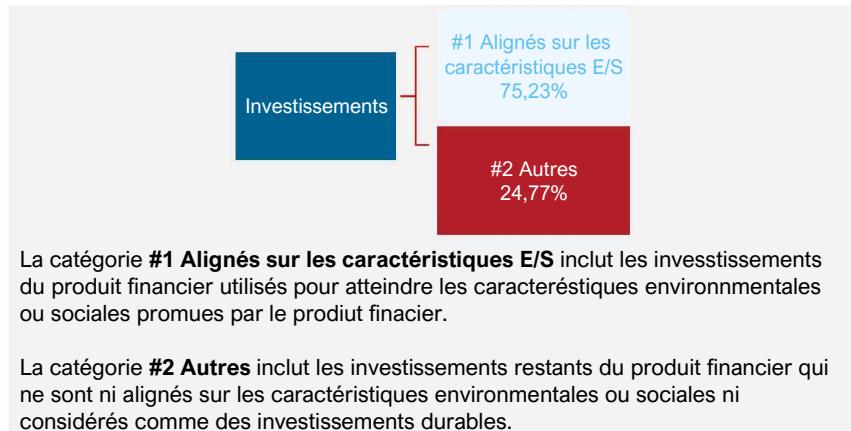
La part des investissements du Compartiment utilisée pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier, s'élève à 75,23%.

Le reste des investissements est essentiellement utilisé de la manière décrite dans la question : «Quels sont les investissements inclus dans «#2 Autres», quel est leur objectif et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?»

Cette allocation des actifs n'a pas été contrôlée par un commissaire aux comptes ni analysée par un tiers.

ANNEXE 4

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous Secteur	% d'actifs
Autres Investissements	Autres Investissements	71,28%
Espèces	Espèces	1,67%
Services Financiers	Finance	27,05%

Source des données : Fidelity International - 31 décembre 2024. La répartition sectorielle des investissements (à l'exclusion des instruments dérivés) et leur classification sont basées sur les données comptables officielles et sur le dernier jour de la période de référence. Toute différence avec les pourcentages présentés dans les portefeuilles des états financiers résulte des arrondis. En raison du manque de données, nous ne sommes pas en mesure de communiquer les informations concernant le pourcentage des investissements effectués dans les secteurs et sous-secteurs économiques tirant leurs revenus de l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction, la production, le traitement, le stockage, le raffinage ou la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles. À l'heure actuelle, ces investissements sont couverts par un autre groupe de combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complétées en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Compartiment ne s'est pas engagé à détenir un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental associés à des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de la Taxonomie de l'UE. Même sans un tel engagement, le Compartiment peut avoir investi dans ce type de placements.

La part moyenne trimestrielle des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 2,30%. Cela a contribué aux objectifs environnementaux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les données comprenaient la contribution aux objectifs environnementaux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Dans une prochaine publication, ces données seront enrichies en vue de répondre à d'autres objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE, tels que l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

ANNEXE 4

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY

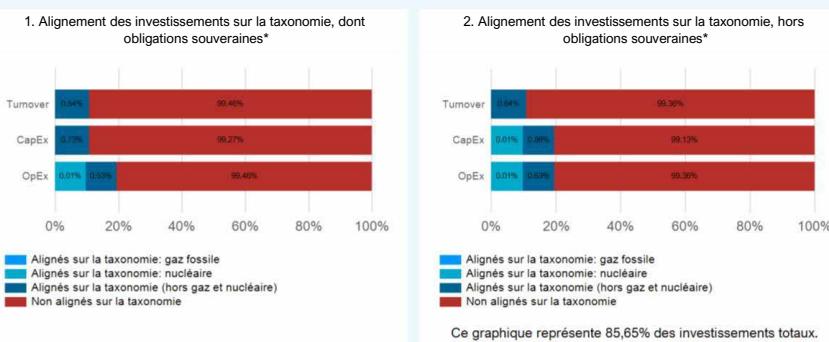
remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:
- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en bleu le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 85,65% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Source des données : Moody's, moyenne trimestrielle sur la période de référence. Les données ci-dessus ont été compilées à partir des données statiques de notre système de négociation et de conformité et enrichies par Moody's, une source de données externe. Les données ont été compilées sur la base des données du dernier jour de clôture du trimestre civil et ont fait l'objet d'une moyenne pour la période de référence. Les chiffres de la Taxonomie de l'UE communiqués peuvent diverger en raison de différences dans la méthode de calcul appliquée.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitaires et habilitantes?

La part des investissements placée dans des activités transitaires et habilitantes au sens du règlement sur la Taxonomie de l'UE et mesurée par le chiffre d'affaires, est de 0,03% pour les activités transitaires et de 0,34% pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

La part moyenne trimestrielle des investissements durables (y compris les obligations souveraines) ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 0,3% sur la base du chiffre d'affaires, 0,4% sur la base des dépenses d'immobilisation et 0,3 % sur la base des dépenses d'exploitation.

La part moyenne trimestrielle des investissements durables (à l'exclusion des obligations souveraines) ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 0,3% sur la base du chiffre d'affaires, 0,5% sur la base des dépenses d'immobilisation et 0,4% sur la base des dépenses d'exploitation.

ANNEXE 4

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement(UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Compartiment ne s'est pas engagé à avoir une proportion minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné avec la taxonomie de l'UE. Même si le Compartiment n'avait pas un tel engagement, il peut avoir investi dans ce type d'investissements.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment ne s'est pas engagé à avoir une proportion minimale d'investissements socialement durables. Même si le Compartiment n'avait pas un tel engagement, il peut avoir investi dans ce type d'investissements.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements restants du Compartiment ont été investis dans des actifs alignés avec l'objectif financier du Compartiment, des liquidités et des équivalents de liquidités à des fins de liquidité et des dérivés utilisés pour l'investissement et la gestion efficace du portefeuille. En tant que garantie environnementale et sociale minimale, le Compartiment a adhéré aux exclusions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le Compartiment a pris les mesures suivantes pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales :

1. Le Compartiment a investi dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables.
2. Revue trimestrielle de durabilité pour discuter et examiner les caractéristiques environnementales et sociales qualitatives et quantitatives du Compartiment.
3. Le Compartiment a appliqué les Exclusions.
4. Depuis le 1er octobre 2024, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en respectant les critères ESG Multi Asset spécifiques de Fidelity, qui intègrent des exigences minimales en matière de notation ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si le Compartiment atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Non applicable

FIDELITY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FIDELITY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FIDELITY SICAV constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane CULLAS

Stephane CULLAS

Ce document est destiné uniquement aux investisseurs résidant en France.

FIL Limited et ses filiales constituent la structure globale d'investissement qui se réfère plus communément à l'appellation Fidelity International. Fidelity, Fidelity International, le logo Fidelity International ainsi que le symbole  sont des marques déposées de FIL Limited. La marque, les droits de reproduction et les autres droits liés à la propriété intellectuelle sont et demeurent exclusivement détenus par leurs propriétaires respectifs.

Le présent document a été établi par FIL Gestion, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP03-004, 21 avenue Kléber, 75116 Paris.